

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2013

SOMMAIRE

La présentation du territoire	p. 3/6
Les compétences	p. 7/8
Le fonctionnement de la CCA	p. 9/11
Les réunions des commissions	p. 12
Les réunions des bureaux communautaires	p. 13
Les comptes-rendus des réunions des conseils communautaires	p. 14
<i>Conseil Communautaire du 07/03/2013</i>	p. 15/18
<i>Conseil Communautaire du 28/03/2013</i>	p. 19/28
<i>Conseil Communautaire du 27/06/2013</i>	p. 29/32
<i>Conseil Communautaire du 25/09/2013</i>	p. 33/41
<i>Conseil Communautaire du 17/12/2013</i>	p. 42/50
Le règlement intérieur	p. 51/52
Les principales activités des services	p. 55
<i>Les accueils de loisirs sans hébergement</i>	p. 54/56
<i>Les beaux-arts</i>	p. 57/59
<i>Le centre de natation communautaire</i>	p. 60/62
<i>Les circuits de randonnée</i>	p. 63/64
<i>Les commissions intercommunales de sécurité et d'accessibilité</i>	p. 65/66
<i>Le conservatoire à Rayonnement Intercommunal</i>	p. 67/68
<i>Les déchets ménagers et le balayage des voies</i>	p. 69
<i>Le développement économique</i>	p. 70/74
<i>L'espace multimédia</i>	p. 75/77
<i>L'office de tourisme</i>	p. 78
<i>Le portage de repas à domicile</i>	p. 79
<i>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	p. 80
<i>Le transport</i>	p. 81
<i>Les grands projets</i>	p. 82/83
La contractualisation avec la Région	p. 84
La contractualisation avec le Département	p. 85
Les implications dans les organismes extérieurs	p. 86
La communication	p. 103
Les moyens humains	p. 115
<i>l'organigramme des services</i>	p. 116
Les résultats du Compte Administratif	p. 117

Présentation du Territoire

La Communauté de Communes de l'Abbevillois est un établissement public qui regroupe les 13 communes des cantons Nord et Sud d'Abbeville.

Evolution des compétences

24/06/1994 :

Création du District de l'Agglomération Abbevilloise :

- gestion du centre de secours contre l'incendie, collecte et traitement des déchets ménagers, étude ou projet d'intérêt communal, SDAU.

25/02/2000 :

Fonctionnement de la mission locale pour l'emploi.

31/12/2001 :

Transformation du District de l'Agglomération Abbevilloise en Communauté de Communes de l'Abbevillois :

- aménagement de l'espace, actions de développement économique
- SPANC
- sentiers de randonnée, mise en valeur du patrimoine local touristique
- gestion du service logement

31/12/2004 :

Transport collectif de personnes.

13/05/2005 :

Adhésion à AMEVA.

28/12/2006 :

Modification des compétences et des statuts liés à la définition de l'intérêt communautaire :

- gestion des zones d'activités et actions de développement économique, NTIC, adhésion à l'agence Susi, transport des élèves durant le temps scolaire, politique du logement.

30/12/2008 :

Institution de la Taxe Professionnelle Unique.

Accueils de loisirs, centre de natation communautaire, portage de repas à domicile, école des Beaux-Arts, développement économique, balayage des voies.

30/12/2009 :

Conservatoire de musique.

27/06/2011 :

- transfert des pouvoirs de police en matière de déchets ménagers
- définition de la stratégie de développement touristique
- coordination des actions touristiques
- actions de promotion en faveur du tourisme

24/10/2012 :

- transfert du camping municipal de Mareuil-Caubert
- déneigement de certaines sections du réseau prioritaire départemental, du réseau de desserte du transport scolaire et des voies de liaison entre communes rurales et entre communes rurales et Abbeville.

22/12/2013 :

- actions visant à soutenir la création d'un parc locatif à l'échelle intercommunale
- actions visant à soutenir les opérateurs pour la réalisation de logements d'urgence, de maison-relais, de foyers jeunes travailleurs ou équivalents par le versement de subventions ou de participations.



Population légale des communes au 1^{er} janvier 2013

Les communes adhérentes	Nombre d'Habitants (pop. avec double compte)	Superficie (hectares)	Canton	Habitants
Abbeville	25 145	2 642	Nord et Sud	Les Abbeillois
Bellancourt	523	598	Nord	Les Bellancourtois
Bray-les-Mareuil	264	543	Sud	Les Brayois
Cambron	718	1 261	Sud	Les Cambronais
Caours-L'Heure	615	613	Nord	Les Caoursiens
Drucat-Le Plessiel	907	1 084	Nord	Les Drucatois
Eaucourt-sur-Somme	411	442	Sud	Les Eaucourtois
Epagne-Epagnette	597	656	Sud	Les Epagnois
Grand-Lavier	375	951	Nord	Les Lavierois
Mareuil-Caubert	1 012	908	Sud	Les Mareillois
Neufmoulin	359	443	Nord	Les Neufmoulois
Vauchelles-les-Quesnoy	914	614	Nord	Les Vauchellois
Yonval	246	393	Sud	Les Yonvalois
TOTAL	32 086	11 148		

L'ABBEVILLOIS

Le Territoire est situé dans le département de la Somme, au cœur de l'arrondissement de la Picardie Maritime, bordé à l'Est par le littoral picard, fermé au Nord par la vallée de l'Authie et au Sud par la vallée de la Bresle, ouvert au centre par la baie de Somme.

Deux vallées principales ont entaillé profondément le plateau crayeux picard.

La vallée de la Somme, orientée Sud-Est / Nord-Ouest, constitue l'élément naturel majeur tant par son ampleur (2 km de largeur en moyenne) que par son impact paysager. Le cours paisible de la Somme a entretenu une zone de marais très vaste et l'exploitation des tourbières qui en a résulté, a conduit à la création de nombreux plans d'eau, principalement en amont d'Abbeville, aujourd'hui à usage de loisirs (pêche et chasse).

La vallée du Scardon, affluent de la Somme, connaît une orientation Nord-Est / Sud-Ouest. Moins large que la précédente (700 m en moyenne), mais aussi encaissée, elle résulte de la confluence de la vallée de Drucat et de celle du Scardon, en amont.

Le noyau originel d'Abbeville est implanté en bordure de la Somme au confluent des 2 vallées principales. Les villages périphériques sont localisés soit dans les vallées au pied des coteaux, soit sur les plateaux agricoles. Le territoire représente une superficie de 111 km² et un bassin de vie de 32 000 habitants dont 25 000 habitent la ville centre Abbeville, 2^{ème} pôle urbain du département.

C'est un espace à la fois rural, urbain et péri-urbain.

Abbeville, situé à 15 km du littoral a été jusqu'au début du 20^{ème} siècle un port fluvial et maritime (exploitation du blé, importation de bois).

Aujourd'hui l'activité économique repose essentiellement sur le tertiaire même si l'industrie est encore présente.

Abbeville constitue un véritable pôle de services composé d'équipements administratifs, scolaires, socio-sanitaires, sportifs et culturels.

L'agglomération possède des liaisons autoroutières (A28 ET A16), ferroviaires (ligne Paris-Boulogne et Abbeville-eu) et fluviales (Somme canalisée d'Amiens à Abbeville et canal maritime débouchant à Saint-Valéry-sur-Somme).

Formes d'emploi

Les secteurs d'activités « Construction », « Industrie » et « Tertiaire » sont principalement concentrés sur Abbeville. L'activité des communes périphériques reste essentiellement agricole.

Le secteur industriel est significativement moins important que le secteur tertiaire mais assez diversifié. En effet, plusieurs domaines d'activités originaires du Vimeu Industriel se sont implantés sur Abbeville pour réaliser de la sous-traitance (activités liées à la robinetterie, la serrurerie, le travail du verre et du métal notamment).

Malgré une activité de sous-traitance dominante, Abbeville reste un pôle tertiaire puisque 76,1% des actifs ayant un emploi travaillent dans ce secteur. Les principaux employeurs sont le Centre Hospitalier, la commune d'Abbeville, Veolia environnement, Relaytion.

Chômage - Niveau de formation - Enseignement

Au 3^{ème} trimestre 2013, la zone d'emploi d'Abbeville comptabilisait un taux de chômage de 12,7% contre 11,9% en Région Picardie et 9,9% au niveau national.

Abbeville accueillait 2052 collégiens et 2500 lycéens à la rentrée 2013.

Le lycée Boucher de Perthes et le lycée Saint Pierre proposent des filières générales et techniques, tandis que le lycée Agricole de la Baie de Somme prépare aux métiers tournés vers l'agriculture, l'environnement et les services à la personne.



Les Compétences au 27/12/2013

1 - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1.1 - Création, aménagement, promotion, commercialisation, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques.

- Gestion des biens immobiliers communaux voués à l'accueil d'activités économiques (investissement et fonctionnement).

- Accompagnement des entreprises.
- Aides publiques aux entreprises.

1.1.2 - Actions de développement économique et touristique :

- Réalisation d'études de développement économique et de développement touristique visant à la mise en place de documents stratégiques intéressant l'ensemble de l'agglomération abbevilloise.

** Au titre de cette compétence, la communauté établit un schéma de développement commercial et un schéma de développement touristique.*

- Versement de subventions à des organismes de soutien à la création et à la reprise d'entreprises.

- Versement de subventions pour l'organisation de manifestations touristiques intéressant l'ensemble de l'agglomération abbevilloise.

** Au titre de cette compétence, la communauté apporte un soutien financier au Festival de l'oiseau.*

- Définition de la stratégie de développement touristique.

- Coordination des actions touristiques.

- Actions de promotion en faveur du tourisme.

- Le camping municipal de Mareuil-Caubert, déclaré d'intérêt communautaire, est transféré à la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

1.1.3 - Création d'une zone de développement éolien (ZDE).

1.2 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1.2.1 - Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur.

1.2.2 - Elaboration des dossiers de ZAC correspondant aux zones d'activités d'intérêt communautaire.

1.2.3 - Organisation des transports urbains (services de transports réguliers de personnes, services de transports à la demande, transports scolaires...).

1.2.4 - Création et gestion des infrastructures nécessaires au transport des personnes.

Dans ce cadre la Communauté de Communes participera au financement éventuel d'infrastructures telles que gares, aéroport...

1.2.5 - Réalisation du Plan de Déplacement Urbain.

1.2.6 - Réalisation de documents stratégiques d'aménagement de l'espace intéressant l'ensemble de l'agglomération abbevilloise : charte d'aménagement, charte de pays, schéma directeur d'assainissement.

1.2.7 - Adhésion à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional.

1.2.8 - Etudes d'aménagement hydraulique

Adhésion au syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA).

1.2.9 - Adhésion à un Syndicat Mixte de Pays.

2 - COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1 - PROTECTION et MISE en VALEUR de L'ENVIRONNEMENT et du CADRE de VIE

2.1.1 - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions prévues par l'article L.2224.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.1.2 - Assainissement non collectif : mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

2.1.3 - Aménagement et entretien des sentiers de randonnée inscrits au plan départemental.

2.1.4 - Mise en valeur touristique du petit patrimoine local (lavoirs, calvaires, lieux cultuels...) dans le cadre de circuits d'animation intercommunaux.

2.2 - POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

2.2.1 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH), en application des dispositions de l'article L. 302.1 du code de la construction et de l'habitation.

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes pourra disposer de la délégation de gestion des aides publiques à la pierre en faveur du logement social.

2.2.2 - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

2.2.3 - Opérations de ravalement des façades

2.2.4 - Mobilisation des fonds régionaux et départementaux pour le logement locatif social.

2.2.5 - Politique du logement social

- actions visant à soutenir la création d'un parc locatif à l'échelle intercommunale :
 - Par un système d'aide financière au bénéfice des opérateurs du logement social
 - Par une politique d'acquisition foncière

- actions visant à soutenir les opérateurs pour la réalisation de logements d'urgence, de maison-relais, de foyers jeunes travailleurs ou équivalents par le versement de subventions ou de participations.

2.3 - CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- la piscine d'Abbeville
- l'école des Beaux-Arts d'Abbeville
- le conservatoire à rayonnement communal d'Abbeville

3 - COMPETENCES FACULTATIVES

3.1 - ACTIONS EN FAVEUR DE FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

3.1.1 - Participation à la Mission Locale pour l'emploi en Picardie Maritime.

3.1.2 - Participation à la Maison de l'Emploi d'Abbeville-Vimeu

3.2 - DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

3.2.1 - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et développement des usages en matière de technologies de l'informatique et de la communication.

- Adhésion au syndicat mixte « Agence SUSI »
- Autorisation de transférer cette compétence au syndicat mixte SUSI.

3.2.2 - Gestion d'un espace multimédia.

3.3 - REALISATION D'ETUDES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Ces études peuvent être de deux types :

- études relatives aux équipements dont la fréquentation déborde largement le périmètre de la commune d'implantation ;
- études relatives à l'organisation de l'offre d'équipements à l'échelle intercommunale.

3.4 - TRANSPORT DES ELEVES vers les équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs du territoire de la communauté, durant le temps scolaire.

3.5 - REFLEXION SUR L'ACCUEIL DES ELEVES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

3.6 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES ENFANTS DE 3 à 16 ans

3.7 - PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

3.8 - PROPRETE DES VOIES

- Balayage mécanique

3.9 - DENEIGEMENT DES VOIES SUIVANTES

a) réseau prioritaire départemental sur les sections listée dans la cartographie annexée à l'arrêté préfectoral

b) réseau de desserte du transport scolaire

c) voies de liaison entre communes rurales et entre communes rurales et Abbeville.

Le fonctionnement de la CCA

Le Conseil Communautaire est composé de 42 délégués.

Chaque Conseil Municipal a désigné ses délégués conformément aux statuts de la Communauté de Communes de l'Abbeillois qui prévoient 18 délégués pour Abbeville et 2 délégués pour chacune des communes rurales.

Le Conseil Communautaire a désigné son Président et ses 12 Vice-Présidents.

<u>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</u>	
Président : DUMONT Nicolas	
<u>Vice-Présidents</u>	<u>Délégations</u>
BRIANCHON André	Personnel Marchés Publics
CARPENTIER Daniel	Aménagement de l'Espace, Politique du Logement, Grands Travaux
DEMARTHE Pascal	Sécurité Incendie
DOBREMETZ René	Vie communautaire, Sport et Culture (centre de natation, accueil de loisirs, portage de repas, beaux-arts)
DRUEL-POTTIER Pascal	Finances
GOURLAIN Hervé	Transports et Déplacements
HAZARD Evelyne	Développement Touristique
HEDIN Claude	Accessibilité Assainissement Non Collectif
HEMERLE Jean-Marie	Développement Durable Gestion des Déchets Ménagers
LEFEBVRE Pascal	Parc Naturel Régional (Coopération Interterritoriale)
LHEUREUX Luc	Emploi, Développement Economique, Technologie d'Information et de Communication
PECQUERY Roselyne	Insertion Professionnelle

<u>LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES</u>	
<u>ABBEVILLE</u> BOURGOIS Marie-Line BREART Maurice CHRETIEN Florence COCQUET Jean-François CORNU-COULON Emilie DEMARTHE Pascal DOBREMETZ René DUMONT Nicolas FREMOVICI Chantal GOURLAIN Hervé HAZARD Evelyne HEMERLE Jean-Marie HENIQUE Francis LEULLIER Jean-Jacques LOUCHART Christine MARSEILLE Pascal PECQUERY Roselyne SACQUEPEE Elizabeth	<u>CAOURS-L'HEURE</u> TAHON Nadine DUQUESNE Bernard <u>DRUCAT-LE PLESSIEL</u> GAURET Henri SAMIER Eric <u>EAUCOURT-SUR-SOMME</u> BOURGOIS Jean-Luc SABLON Daniel <u>EPAGNE-EPAGNETTE</u> LEFEBVRE Pascal GERARD Jacques <u>GRAND-LAVIERS</u> BERA Mireille RINDEL Danielle <u>MAREUIL-CAUBERT</u> CARPENTIER Daniel HOLTSMANN Jean-Joël <u>NEUFMOULIN</u> DORION Anne-Marie DRUEL-POTTIER Pascal <u>VAUCHELLES-LES-QUESNOY</u> BRIANCHON André MAILLET Laurent <u>YONVAL</u> BOUTROY Bernard PEZET Josiane
<u>BELLANCOURT</u> GOMBART Paul LHEUREUX Luc	
<u>BRAY-LES-MAREUIL</u> DUBOS Bruno GOURDIN Denis	
<u>CAMBRON</u> HEDIN Claude LEULLIER Marc	

** Ont reçu délégations de fonctions : Mireille BERA pour le secteur du Développement des enseignements et de l'éducation artistique et culturelle, Marie-Line BOURGOIS pour le secteur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Francis HENIQUE, pour le développement des installations et des activités du Centre de Natation Communautaire.*

**Des Commissions de travail ont été mises en place
afin d'aider le Conseil Communautaire à prendre ses décisions :**

Commission ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Commission APPEL D'OFFRES	Commission FINANCES
André BRIANCHON Bernard DUQUESNE Hervé GOURLAIN Claude HEDIN Jean-Joël HOLTZMANN Roselyne PECQUERY Danielle RINDEL	André BRIANCHON Daniel CARPENTIER Pascal DRUEL-POTTIER Hervé GOURLAIN Claude HEDIN <i>Suppléants :</i> <i>Bernard DUQUESNE</i> <i>Henri GAURET</i> <i>Jean-Joël HOLTZMANN</i> <i>Pascal LEFEBVRE</i> <i>Danielle RINDEL</i>	Maurice BREART Daniel CARPENTIER René DOBREMETZ Pascal DRUEL-POTTIER Henri GAURET Hervé GOURLAIN Luc LHEUREUX Pascal MARSEILLE

Commission AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE		
Daniel CARPENTIER Emilie CORNU-COULON Anne-Marie DORION Jacques GERARD Hervé GOURLAIN	Evelyne HAZARD Pascal LEFEBVRE Laurent MAILLET Pascal MARSEILLE Eric SAMIER	
groupe LOGEMENT	groupe SCOT-PLU	groupe TRANSPORT-PDU
Daniel CARPENTIER Anne-Marie DORION Hervé GOURLAIN Laurent MAILLET	Daniel CARPENTIER Anne-Marie DORION Jacques GERARD Pascal LEFEBVRE Laurent MAILLET Eric SAMIER	Daniel CARPENTIER Emilie CORNU-COULON Anne-Marie DORION Jacques GERARD Hervé GOURLAIN Evelyne HAZARD Pascal MARSEILLE

Commission EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
Maurice BREART André BRIANCHON Florence CHRETIEN Evelyne HAZARD Jean-Joël HOLTZMANN	Marc LEULLIER Luc LHEUREUX Christine LOUCHARTE Roselyne PECQUERY	
groupe ACCUEIL DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE, TIC	groupe TOURISME	
Maurice BREART André BRIANCHON Florence CHRETIEN Jean-Joël HOLTZMANN Marc LEULLIER Luc LHEUREUX Roselyne PECQUERY	Jean-Luc BOURGOIS Maurice BREART Florence CHRETIEN J-François COCQUET Pascal DEMARTHE Bruno DUBOS Evelyne HAZARD	J-Joël HOLTZMANN Pascal LEFEBVRE Marc LEULLIER Luc LHEUREUX Christine LOUCHARTE Pascal MARSEILLE

Commission DÉVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

<p>Mireille BERA Marie-Line BOURGOIS Bernard BOUTROY Daniel CARPENTIER Florence CHRETIEN Jean-François COCQUET Emilie CORNU-COULON Pascal DEMARTHE</p>	<p>Anne-Marie DORION Pascal DRUEL-POTTIER Bernard DUQUESNE Chantal FREMOVICI Henri GAURET Jacques GERARD Evelyne HAZARD Claude HEDIN Jean-Marie HEMERLE</p>	<p>Francis HENIQUE Jean-Joël HOLTZMANN Christine LOUCHART Laurent MAILLET Roselyne PECQUERY Josiane PEZET Danielle RINDEL Elizabeth SACQUEPEE Eric SAMIER</p>
--	---	---

**groupe
ASSAINISSEMENT**
Animateur : Claude HEDIN

**groupe
DÉCHETS MÉNAGERS**
Animateur : Jean-Marie HEMERLE

**groupe
SENTIERS DE RANDONNEE**
Animateur : Evelyne HAZARD

Bernard BOUTROY
Anne-Marie DORION
Bernard DUQUESNE
Henri GAURET
Jacques GERARD
Claude HEDIN
Jean-Marie HEMERLE
Laurent MAILLET

Daniel CARPENTIER
Emilie CORNU-COULON
Anne-Marie DORION
Henri GAURET
Claude HEDIN
Jean-Marie HEMERLE

Bernard BOUTROY
Pascal DEMARTHE
Anne-Marie DORION
Jacques GERARD
Evelyne HAZARD
Jean-Marie HEMERLE
Francis HENIQUE
Jean-Joël HOLTZMANN
Laurent MAILLET
Danielle RINDEL

groupe VIE COMMUNAUTAIRE
Animateur : René DOBREMETZ

Mireille BERA
Marie-Line BOURGOIS
Daniel CARPENTIER
Florence CHRETIEN
Jean-François COCQUET
René DOBREMETZ
Anne-Marie DORION

Pascal DRUEL-POTTIER
Chantal FREMOVICI
Jacques GERARD
Claude HEDIN
Jean-Marie HEMERLE
Francis HENIQUE
Jean-Joël HOLTZMANN

Christine LOUCHART
Laurent MAILLET
Roselyne PECQUERY
Josiane PEZET
Danielle RINDEL
Elizabeth SACQUEPEE
Eric SAMIER

**secteur
ALSH**

**secteur
CENTRE DE NATATION**

**secteur
CULTURE**

**secteur
PORTAGE DE REPAS**

Marie-Line BOURGOIS
Florence CHRETIEN
René DOBREMETZ
Anne-Marie DORION
Pascal DRUEL-POTTIER
Jacques GERARD
Claude HEDIN
Jean-Marie HEMERLE
Jean-Joël HOLTZMANN
Laurent MAILLET
Roselyne PECQUERY
Josiane PEZET
Danielle RINDEL
Elizabeth SACQUEPEE
Eric SAMIER

Marie-Line BOURGOIS
René DOBREMETZ
Francis HENIQUE
Jean-Joël HOLTZMANN
Laurent MAILLET

Mireille BERA
Jean-François COCQUET
René DOBREMETZ
Anne-Marie DORION
Chantal FREMOVICI
Jacques GERARD
Jean-Joël HOLTZMANN
Christine LOUCHART
Laurent MAILLET
Roselyne PECQUERY
Danielle RINDEL
Elizabeth SACQUEPEE
Eric SAMIER

René DOBREMETZ
Anne-Marie DORION
Pascal DRUEL-POTTIER
Jacques GERARD
Claude HEDIN
Jean-Marie HEMERLE
Roselyne PECQUERY
Eric SAMIER

LES REUNIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission ACCUEIL DE LOISIRS :

18 mars, 10 juin, 4 décembre

Commission CULTURE :

6 mars

Commission FINANCES :

28 février, 5 juin, 25 septembre

Commission SENTIERS DE RANDONNEE :

13 février

Commission TRANSPORT :

20 juin, 3 octobre, 7 novembre

Commission VIE COMMUNAUTAIRE :

15 février,

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

16 mai

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges :

4 mars

LES BUREAUX COMMUNAUTAIRES

Les réunions de Bureau Communautaire se sont déroulées les :

- 30 janvier
- 19 février
- 19 mars
- 9 avril
- 14 mai
- 19 juin
- 12 septembre
- 15 octobre
- 12 novembre
- 9 décembre

LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les Conseils Communautaires se sont déroulés les :

- 7 mars
- 28 mars
- 27 juin
- 25 septembre
- 17 décembre

Conseil Communautaire du 7 mars 2013 à NEUFMOULIN

L'an deux mille treize, le 7 mars à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbeillois légalement convoqué le 1^{er} mars 2013, s'est réuni à la salle polyvalente de NEUFMOULIN, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – COCQUET – DEMARTHE – DOBREMETZ – HEMERLE – HENIQUE – LEULLIER
GOMBART – LHEUREUX – DUBOS – GOURDIN – HEDIN – DUQUESNE – GAURET – SAMIER –
BOURGOIS – SABLON – LEFEBVRE – GERARD – CARPENTIER – HOLTZMANN – DRUEL – BRIANCHON
– MAILLET – BOUTROY

Mmes CHRETIEN – HAZARD – LOUCHART – PECQUERY – TAHON – RINDEL – DORION – PEZET

Etaient absents :

Mme SACQUEPEE

Etaient excusés :

Mme BOURGOIS a donné pouvoir à Mme LOUCHART
Mme COURNU-COULOU a donné pouvoir à M. DUMONT
Mme FREMOVICI a donné pouvoir à M. HEMERLE
M. GOURLAIN a donné pouvoir à M. DEMARTHE
M. MARSEILLE a donné pouvoir à M. DRUEL
M. LEULLIER Marc a donné pouvoir à M. HEDIN
Mme BERA
M. BREART

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner P. Druel-Pottier conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

M. Gourlain délégué d'Abbeville ayant indiqué qu'il était présent lors du conseil communautaire du 22/12/2012, il est pris acte de cette remarque et le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

1) Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2013

M. le Président remercie P. Druel de son exposé et souligne le bon état de la situation financière de la Communauté. Il adresse ses remerciements pour leur bonne gestion au Vice-Président en charge des finances ainsi qu'à la commission de finances et aux services.

La hausse des bases de taxes foncières sera vraisemblablement plus élevée que les 1,8 % annoncés. Les frais de personnel représentent 26 % des dépenses de fonctionnement ce qui est très modéré. Le ratio d'endettement bien qu'en augmentation reste très raisonnable et la couverture des opérations par les subventions régionales, notamment, est optimisée.

M. Lefevre, Maire d'Espagne-Epagnette demande s'il est prévu d'augmenter le taux des impositions locales compte-tenu du niveau des emprunts. M. Dumont indique que si les dotations d'Etat restent à leur niveau 2012 ou quasiment, aucune hausse n'est envisagée d'ici la fin du mandat.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, le président propose à Luc Lheureux Vice-Président en charge des dossiers économiques de présenter le point suivant.

2) Ajustement des modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011, instaurant la TLPE sur les zones d'activités d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Considérant que pour la bonne application de cette taxe, il est nécessaire d'une part de préciser les supports qui bénéficient d'une exonération en cohérence avec les dispositions adoptées par la ville d'Abbeville et d'autre part de fixer le seuil d'exonération de la surface des enseignes à 12 m² au lieu de 14.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- D'appliquer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur toutes les zones d'activités d'intérêt communautaire existantes ou à créer, à compter du 1^{er} janvier 2013.
- D'exonérer :
 - Les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale ou plus à 12m²
 - Les dispositifs dépendants des concessions municipales d'affichage.
 - Les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.
 - Les dispositifs de type « drapeaux flottants ».
 - Les dispositifs de type « stores ».
 - Les dispositifs de type « micro-affichage tabac-presse ».
 - Les croix de pharmacie ou d'activité médicale, carottes de tabac, points presse...
 - Les dispositifs destinés à informer sur les activités d'une entreprise, apposés sur un immeuble ou installés sur son unité foncière, dès lors qu'ils ne contiennent ni logo ni dénomination de l'entreprise.
- De proposer aux entreprises consommatrices de dispositifs publicitaires ponctuels un forfait annuel basé sur une superficie publicitaire temporaire lissée sur 12 mois.
- De fixer le tarif ainsi qu'il suit :
 - Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes
 - a) Affichage réalisé au moyen d'un procédé non numérique
15€ du m² pour une surface inférieure ou égale à 50m² et 30€ au-delà.
 - b) Affichage réalisé au moyen d'un procédé numérique
45€ du m² pour une surface inférieure ou égale à 50m² et 90€ au-delà
 - Pour les enseignes
 - 15€ pour une surface supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m²
 - 30€ pour une surface supérieure à 20m² et inférieure ou égale à 50m²
 - 60€ pour une surface supérieure à 50m²
- De préciser qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, l'ensemble des tarifs sera indexé annuellement, de manière automatique sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année sans que le tarif par m² appliqué à un support ne puisse augmenter de plus de 5€ d'une année à l'autre.
- De rappeler que sont exonérés de droit :
 - Les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles.
 - Les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat.

- Les supports relatifs à la localisation de professions réglementées.
 - Les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s’y exerce ou à un service qui y est proposé, dès lors qu’ils ne contiennent ni logo ni dénomination de l’entreprise.
 - Les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l’activité, ou à ses tarifs, dès lors, dans ce dernier cas, que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré.
- D’autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place et aux modalités de recouvrement annuel de la TLPE.

N. Dumont remercie les délégués de leur vote et propose à P. Druel de présenter les deux points suivants

3) Adoption de l’avenant n° 2 au Contrat Régional d’Agglomération

- Vu le contrat régional d’agglomération 2007-2013 signé le 19/03/2010 avec la Région Picardie.
- Vu l’avenant n° 1 au contrat signé le 23/05/2012
- Considérant qu’il est nécessaire de prendre en compte les évolutions de quelques projets

Après avoir entendu l’exposé de son rapporteur et en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide à l’unanimité

- d’adopter l’avenant n° 2 au contrat régional d’agglomération 2007-2013 tel qu’annexé à la présente délibération.

4) Adoption du programme d’action du Contrat Investissement Département Territoire pour 2012-2014

- Vu les modalités de la mise en œuvre de la politique d’aménagement concerté du Territoire proposée par le Conseil Général de la Somme pour 2012-2014
- Vu la concertation établie avec les différentes communes de la CCA
- Considérant les orientations du projet de territoire de la CCA mettant en avant principalement l’accueil de la petite enfance, l’éducation artistique, le tourisme et le logement

Après avoir entendu l’exposé de son rapporteur et en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide à l’unanimité

- d’adopter le programme d’actions du CIDT 2012-2014 tel qu’annexé à la présente délibération.

M. Maillet délégué de Vauchelles s’interroge sur la possibilité d’utiliser les fonds CIDT pour acquérir du foncier destiné à la construction de logements.

N. Dumont ne pouvant répondre précisément sur ce sujet demande aux services de donner les éléments attendus rapidement.

M. le Président donne ensuite lecture des arrêtés qu’il a pris dans le cadre de sa délégation.

<u>Date</u>	<u>Arrêté n°</u>	<u>Objet</u>
30.10.2012	2012.120	Clôture de la régie de recettes du centre d’hébergement communautaire. Les recettes relatives au centre d’hébergement communautaire seront incluses dans la régie de recettes du centre de natation communautaire.
10.12.2012	2012.137	Marché de fournitures et services de denrées alimentaires et de boissons issues de l’agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée.
11/01/13	2013.01	Recrutement de Antoine NEYENS à compter du 01/01/2013 pour exercer les fonctions de professeur de tuba pour une durée hebdomadaire fixée à 2 heures.

<u>Date</u>	<u>Arrêté n°</u>	<u>Objet</u>
14/01/13	2013.02	Modification de l'arrêté n° CP/2012.90 du 6 septembre 2012 comme suit : Mme Nawal OUELD-KADDOUR est engagée pour assurer les fonctions de Professeur d'Enseignement Artistique, non titulaire, option piano, sur la base de 13,5/16ème du 01/01/2013 au 31/08/2013.
18/01/13	2013.03	Marché de travaux pour la coupe d'arbres aux abords du centre de natation communautaire pour un montant de 12 928,00 € ht avec l'entreprise suivante SAS ACTIVERT à BELBEUF.
18/01/13	2013.04	Marché de fournitures et services de denrées alimentaires et de boissons issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée avec la SARL CLEMEDAR Boulangerie Pâtisserie pour le lot 8 et la Boulangerie DUCASTEL pour le lot 13.
14/01/13	2013.05	Modification de l'arrêté n° CL/2012.137 du 10/12/2012 : l'article 1 est modifié en ce qui concerne la durée du marché n°08/2012 des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17 et 18. La durée du marché des lots précédemment cités est conclue pour une durée de 1 an, du 01/01/2013 au 31/12/2013, renouvelable trois fois.
23/01/13	2013.06	Modification de l'arrêté 2012.99 comme suit : subvention d'un montant de 3 075 € accordée à l'entreprise LE CROQUEMBOUCHE – SARL ROBILLARD - THEVENIN pour la réalisation de travaux de réfection d'un local commercial nécessaires à l'activité d'un montant de 15 374 €HT.
30/01/13	2013.07	Avenant n° 3 au marché de travaux pour la réhabilitation du centre de natation communautaire - construction d'un centre d'hébergement avec le groupement conjoint d'entreprises avec solidarité du mandataire : BAUDIN CHATEAU NEUF Nord Pas de Calais / RAMERY BATIMENT / BAUDIN CHATEAU NEUF Sur LOIRE / HSB France / DEMOUELLE, prolongeant le délai global de réalisation des travaux au 10 juillet 2013.
30/01/13	2013.08	Avenant n° 1 au lot N°13 : carrelage faïence, du marché N°20/2011 avec l'entreprise CREATECH CARRELAGE concernant la réhabilitation de la halle Sernam.
31/01/13	2013.09	Subvention de 677 € accordée à Mme Sarah SOUPE, diététicienne, pour l'acquisition d'une balance impédancemétrique professionnelle d'un montant de 2 257 € TTC.
31/01/13	2013.10	Subvention de 1 135 € accordée à Mme Pascaline HAGNERE, gynécologue, pour l'acquisition d'un colposcope d'un montant de 6 135 € HT.
31/01/13	2013.11	Avenant n° 2 au lot n°1 : démolition-gros œuvre, du marché de travaux N°20/2011 pour la réhabilitation de la halle Sernam, avec l'entreprise EIFFAGE.
31/01/13	2013.12	Avenant N°1 au marché N°13/2012 relatif à la coupe d'arbres aux abords du centre de natation communautaire avec l'entreprise ACTIVERT.

6) Questions Diverses

Nicolas Dumont apporte des éléments d'information sur le dossier de l'aménagement du rythme scolaire. Bien que les conseils d'école n'aient pas encore été consultés dans toutes les communes et que les conseils municipaux ne se soient pas encore réunis pour prendre leur décision, il semble qu'en général les communes de la CCA opteraient pour instaurer la matinée du mercredi en temps scolaire.

M. le président insiste bien sur le fait que la prise en compte de l'intérêt de l'enfant est fondamental sur ce dossier.

La réflexion est nécessaire à l'échelle intercommunale pour que soit proposé un projet éducatif intéressant, à fort contenu.

Il propose de réunir à nouveau les maires des communes courant avril afin de réfléchir aux premières pistes d'organisation en ALSH pour les temps périscolaires et demande aux maires de faire parvenir d'ici à la décision de leur conseil municipal.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 mars 2013 à MAREUIL CAUBERT

L'an deux mille treize, le 28 mars à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni à la Mairie de Mareuil-Caubert, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – BREART – COCQUET – DEMARTHE – DOBREMETS – GOURLAIN – GOMBART LHEUREUX – DUBOS – GOURDIN – HEDIN – LEULLIER – DUQUESNE – GAURET (à partir de 18h55) – SAMIER – BOURGOIS – LEFEBVRE – GERARD – CARPENTIER – HOLTZMANN – DRUEL BRIANCHON – MAILLET – BOUTROY

Mmes BOURGOIS – CHRETIEN – FREMOVICI – HAZARD – LOUCHART – PECQUERY (jusqu'à 19h30) – SACQUEPEE – TAHON – BERA – RINDEL – PEZET

Etaient absents :

Etaient excusés :

Mme COURNU-COULOU a donné pouvoir à M. DUMONT
M. HEMERLE a donné pouvoir à Mme SACQUEPEE
M. HENIQUE a donné pouvoir à Mme BOURGOIS
M. MARSEILLE a donné pouvoir à M. COCQUET
Mme PECQUERY a donné pouvoir à Mme HAZARD à partir de 19h30
Mme DORION a donné pouvoir à M. DRUEL
M. LEULLIER Jean-Jacques
M. SABLON

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. Druel-Pottier conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adoptée.

M. le Président propose à Pascal DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des finances de commenter les premières questions inscrites à l'ordre du jour.

1) Présentation des comptes de gestion de l'exercice 2012

a) adoption du compte de gestion de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et après s'être assuré qu'avaient bien été repris les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour

l'exercice 2012 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide à l'unanimité de l'approuver en l'état.

b) adoption du compte de gestion du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et s'être assuré qu'avaient bien été repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide à l'unanimité de l'approuver en l'état.

c) adoption du compte de gestion du Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et s'être assuré qu'avaient bien été repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide à l'unanimité de l'approuver en l'état.

d) adoption du compte de gestion du Budget annexe Transport pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et s'être assuré qu'avaient bien été repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide à l'unanimité de l'approuver en l'état.

e) adoption du compte de gestion du Budget Principal pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le comptable public et s'être assuré qu'avaient bien été repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, les titres de recettes émis, les mandats de paiement ordonnancés et les mouvements d'ordre prescrits, le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le comptable public n'appelle ni observations, ni réserves de sa part et décide à l'unanimité de l'approuver en l'état.

M. le Président propose à M. Druel-Pottier Vice-Président en charge des finances de commenter les points financiers inscrits à l'ordre du jour.

2) Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2012

a) adoption du compte administratif de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un déficit d'exécution de 4 304,47 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 19 027,97 €

M. Brianchon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2012.

Le Conseil Communautaire (*le Président ne prend pas part au vote*) décide à l'unanimité

- d'approuver le Compte Administratif de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2012.

b) adoption du compte administratif du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un excédent d'exécution de 1 122,36 € et un excédent de clôture de 3 605,50 €

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 12 039,31 € et un excédent de clôture de 275,21

M. Brianchon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2012.

Le Conseil Communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité

- d'approuver le Compte Administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2012.

c) adoption du compte administratif du Budget annexe Locaux industriels pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un excédent d'exécution brut de 692 609,38 €, un excédent de clôture de 333 987,18 € des dépenses à réaliser au 31/12/2012 qui s'élèvent à 328 324,80 € et un excédent d'exécution cumulé net de 5 662,38 €.

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 4 041,54 € et un déficit de clôture de 3 006,04 €

M. Brianchon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2012.

Le Conseil Communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité

- d'approuver le Compte Administratif du budget annexe Locaux Industriels de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2012.

d) adoption du compte administratif du Budget annexe Transport pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un excédent d'exécution brut de 31 352,67 €, un déficit de clôture de 335 591,36 € des restes à réaliser au 31/12/2012 qui se ventilent en dépenses à 9 974 € et en recettes à 368 577 €, et un excédent d'exécution cumulé net de 23 011,64 €.

* en section de fonctionnement, un déficit d'exploitation de 7 922,53 €.

M. Brianchon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2012.

Le Conseil Communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité

- d'approuver le Compte Administratif du budget annexe Transport de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2012.

e) adoption du compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2012

Après avoir pris connaissance du document présenté par M. DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des Finances et constaté que :

- les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le comptable, soit :

* en section d'investissement, un excédent d'exécution de 554 773,39 €, un excédent de clôture de 412 136,37 € des restes à réaliser au 31/12/2012 qui se ventilent en dépenses à 11 447 310 € et en recettes à 10 997 311 €, et un déficit d'exécution cumulé net de 37 862,63 €.

* en section de fonctionnement, un excédent d'exploitation de 63 878,46 €.

M. Brianchon, doyen d'âge, invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le Compte Administratif 2012.

Le Conseil Communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité

- d'approuver le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de l'Abbevillois pour l'exercice 2012.

3) affectation des résultats de l'exercice 2012

a) affectation des résultats du Compte administratif du Budget Principal

Vu les résultats du compte administratif du Budget Principal pour l'exercice 2012

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du Budget Principal en section d'investissement recettes du Budget Principal 2013, article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 37 862,63 €.

b) Affectation des résultats du Compte administratif de la Régie Office de Tourisme

Vu les résultats du compte de la Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2012

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'affecter la somme de 4 304,47 € provenant du résultat d'exploitation de la Régie Office de Tourisme, en section d'investissement recettes de la Régie Office de Tourisme 2013, article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.

4) Création du budget annexe pour le camping " Les portes de la Baie de Somme "

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2012, déclarant d'intérêt communautaire, le camping de Mareuil-Caubert

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de créer un budget annexe dénommé " Camping Les Portes de la Baie de Somme ", selon la nomenclature comptable M4.

5) Adoption des budgets primitifs de l'exercice 2013

a) adoption du Budget annexe " Camping Les Portes de la Baie de Somme " pour l'exercice 2013

- Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation

fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.

– Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 25 000 €
Recettes 25 000 €

Section de Fonctionnement

dépenses 48 000 €
recettes 48 000 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

-d'approuver le Budget de la régie Camping "les portes de la Baie de Somme" pour l'exercice 2013 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

b) adoption du Budget de la régie « Office de Tourisme » pour l'exercice 2013

– Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.

– Vu le projet de budget adopté en Conseil d'Exploitation le 05/03/2013

– Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 7 805 €
Recettes 7 805 €

Section de Fonctionnement

dépenses 384 780 €
recettes 384 780 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

-d'approuver le Budget de la régie « Office de Tourisme » pour l'exercice 2013 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

c) adoption du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2013

– Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.

– Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 6 770 €
Recettes 6 770 €

Section de Fonctionnement

Dépenses 54 410 €
Recettes 54 410 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

-d'approuver le Budget annexe SPANC pour l'exercice 2013 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

d) adoption du Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2013

- Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 450 746 €
Recettes 450 746 €

Section de Fonctionnement

Dépenses 568 490 €
recettes 568 490 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le Budget annexe Locaux Industriels pour l'exercice 2013 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

e) adoption du Budget annexe Transport pour l'exercice 2013

- Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 478 797 €
Recettes 478 797 €

Section de Fonctionnement

dépenses 2 504 076 €
recettes 2 504 076 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le Budget annexe Transport pour l'exercice 2013 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

f) adoption du Budget Principal pour l'exercice 2013

- Vu la délibération du 26 mars 1997 décidant le vote du budget par nature assorti d'une présentation fonctionnelle et fixant la durée d'amortissement des biens amortissables.
- Vu le projet de budget proposé par le Président qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses 15 252 965 €
Recettes 15 252 965 €

Section de Fonctionnement

dépenses 20 812 706 €
recettes 20 812 706 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le Budget Principal pour l'exercice 2013 tel qu'annexé à la présente délibération, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

M. le Président remercie M. Druel pour son exposé et la clarté de ses explications ainsi que l'assemblée pour ses votes.

M. Dumont fait ensuite procéder au vote des taux de fiscalité et de la Taxe d'ordures ménagères

6) Vote des taux de fiscalité.

- Vu le budget Primitif Principal adopté pour l'exercice 2013.

- Considérant qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux d'imposition fixés en 2012, pour atteindre l'équilibre budgétaire :

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

De fixer de la manière suivante les taux de la fiscalité ménage :

Taxe d'habitation : 14,79 %

Taxe sur le foncier bâti : 3,30 %

Taxe sur le foncier non bâti : 6,05 %

De fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises à 27,05 %

7) Vote du taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères

- Vu le budget Primitif Principal adopté pour l'exercice 2013.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

De ne pas augmenter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et en conséquence de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes rurales à 10 % et celui de la ville d'Abbeville à 13,21 % considérant qu'il existe bien deux zones de collecte distinctes.

M. Samier délégué de Drucat demande ce qu'il faut penser de la situation financière de la CCA.

Nicolas Dumont souligne le fait que de grands équipements auront été réalisés au cours du mandat entraînant bien entendu un endettement significatif pour la Communauté de Communes mais maîtrisé.

Le choix a été fait de soutenir l'activité économique à travers ces grands investissements qui ont été rendus possible notamment grâce à l'accompagnement financier de la Région.

Des compétences importantes ont été transférées à la CCA au bon moment, dès 2008, ce qui a permis d'obtenir de l'Etat une DGF bonifiée.

Le développement économique de l'agglomération progresse, aidé par la bonne entente qui règne aujourd'hui entre le Communauté de communes et la CCI.

La fiscalité n'a pas été augmentée durant le mandat, le produit de l'impôt est réinvesti dans l'activité locale, les investissements réalisés seront source d'attractivité nouvelle pour le territoire.

M. le Président adresse ses félicitations au Vice-Président en charge des finances, à la commission de finances et aux services qui gèrent avec efficacité les budgets alloués.

M.Dumont expose le point suivant.

8) Composition du Conseil Communautaire à l'occasion du renouvellement des municipalités

- Vu la loi de réforme des collectivités territoriales modifiée

- Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son paragraphe I

- Considérant les statuts de la CCA et plus particulièrement son article 4 -Représentation

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- De proposer aux communes adhérentes une composition du Conseil Communautaire à l'amiable.
- De dire que la composition proposée serait la suivante :
 - pour les communes de moins de 1 500 habitants :
2 délégués par commune
 - pour les communes de plus de 1 500 habitants
2 délégués jusqu'à 1 500 habitants
1 délégué supplémentaire par tranche de 1 500 habitants supplémentaires
- soit la composition suivante :

- Abbeville	18 délégués
- Bellancourt	2 délégués
- Bray les Mareuil	2 délégués
- Cambron	2 délégués
- Caours	2 délégués
- Drucat	2 délégués
- Eaucourt sur Somme	2 délégués
- Epagne-Epagnette	2 délégués
- Grand-Laviers	2 délégués
- Mareuil Caubert	2 délégués
- Neufmoulin	2 délégués
- Vauchelles les Quesnoy	2 délégués
- Yonval	2 délégués

Total 42 délégués

M. le Président remercie les délégués de leur vote et souligne la qualité du travail accompli par l'assemblée. Il présente le point suivant.

M. Gauret Maire de Drucat s'inquiète du fait que ce nouveau transfert de compétence va diminuer l'autonomie des communes dans leur politique de logement.

N. Dumont explique que le PLH en cours d'adoption n'a pas pour objet d'implanter du logement social dans les communes qui ne le souhaitent pas.

Il attend cependant des communes rurales qu'elles portent attention aux difficultés vécues par une partie importante de la population pour accéder au logement et précise qu'Abbeville ne peut continuer à accueillir seule le public fragile.

M. Brianchon indique qu'il ne connaît pas de difficultés particulières avec les habitants des logements dits sociaux de sa commune.

M. le président souligne qu'il faudrait modifier l'image négative du logement social trop souvent véhiculée et qu'il serait utile que l'ODA organise prochainement la visite d'une de leurs opérations.

9) Transfert de compétence dans le cadre de la politique du logement

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2012 fixant les statuts de la CCA
- Vu les articles L 5211-17 et L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences et à ses conséquences
- Considérant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat et les engagements financiers qu'il induit pour la CCA
- Considérant l'intérêt présenté pour l'ensemble des habitants de l'EPCI de mener une politique d'accompagnement du logement social

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité moins 2 abstentions (Mrs Gauret et Samier)

- D'étendre les compétences de la CCA en matière de politique du logement social.
- De modifier ses statuts ainsi qu'il suit :

2 - compétences optionnelles

- 2-2 politique du logement et du cadre de vie
- 2-2-5 politique du logement social

compéte

- actions visant à soutenir la création d'un parc locatif à l'échelle intercommunale :
 - par un système d'aide financière au bénéfice des opérateurs du logement social
 - par une politique d'acquisition foncière
- actions visant à soutenir les opérateurs pour la réalisation de logements d'urgence, de maison-relais, de foyers jeunes travailleurs ou équivalents par le versement de subventions ou de participations.

- D'autoriser M. le Président à intervenir pour toute question nécessaire à la mise en œuvre dudit transfert de compétence.

M. Dumont donne ensuite lecture des arrêtés pris dans le cadre de sa délégation.

10) Liste des arrêtés du Président pris par délégation du Conseil Communautaire

30.10.2012	2012.121	Fusion de la régie de recettes du centre d'hébergement communautaire avec la régie de recettes du centre de natation communautaire.
annulé	2013.13	Annulé (Avenant n°2 au CRA adopté en Conseil Communautaire du 7 mars 2013)
20/02/13	2013.15	Subvention d'un montant de 10 000 € accordée à l'entreprise SARL DUCLERCQ FOURNITURES pour l'acquisition d'un bâtiment, sur la commune d'Abbeville, destiné à devenir son nouveau local d'activité professionnelle et pour la réalisation de travaux d'aménagement.
28/02/13	2013.16	Marché de travaux en procédure adaptée en vue de l'aménagement des abords du centre de natation communautaire avec les entreprises COLAS, DEMOUSELLE et TRANCART.
20/02/13	2013.17	Contrat avec la société ELECTRICITE DE France pour la fourniture d'énergie électrique pour le camping de Mareuil.
28/02/13	2013.18	Marché de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs de niveau 2 conclu avec l'entreprise EURONORMES, dans le cadre du projet d'aménagement des abords du centre de natation communautaire, pour un montant de 1176,00 € ht.
25/02/13	2013.19	Régularisation d'une décision modificative au Budget Principal 2012.
28/02/13	2013.20	Marché de travaux en vue de la reconversion de la halle Sernam conclu avec EIFFAGE TP (lots 5 et 7).

05/03/13	2013.21	Avenant n°2 au lot n°17 : VRD/voie ferrée, du marché n°16/2010 : reconversion de la halle sernam, portant sur la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 17 756,00 € ht avec l'entreprise COLAS.
05/03/13	2013.22	Contrat de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques avec OCAD3E.
05/03/13	2013.23	Contrat de reprise des lampes usagées issues du circuit municipal avec OCAD3E et RECYLUM.
18/03/13	2013.24	Marché de travaux en vue de la reconversion de la halle Sernam à Abbeville avec l'entreprise MENUISERIE PELLETIER à ABBEVILLE pour le lot n°10 « menuiseries intérieures » pour un montant de 218 036,06 € ht (offre de base) et 15 289,30 € ht (option : serrures à carte).
18/03/13	2013.25	Marché pour la fourniture de gasoil de la flotte de la Communauté de Communes de l'Abbevillois avec l'entreprise RAUX à ABBEVILLE Cedex.
18/03/13	2013.26	Mise en place de l'option n° 1 (élévateur) du lot 16 du marché n°16/2010 reconversion de la halle Sernam avec l'entreprise OTIS
18/03/13	2013.27	Marché de travaux en vue de la réalisation d'un forage d'essai et de production dans le cadre des travaux de la halle Sernam, avec la SAS RUCKEBUSCH & Cie, Maison Rouge.

11) Questions diverses.

Aucune question diverse n'a été soulevée.

Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 juin 2013 à VAUCHELLES LES QUESNOY

L'an deux mille treize, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbeillois légalement convoqué le 21 juin 2013, s'est réuni à la salle polyvalente de Vauchelles les Quesnoy, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – BREART – DEMARTHE – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – LEULLIER – LHEUREUX – DUBOS – GOURDIN – HEDIN – LEULLIER – DUQUESNE – GAURET – SAMIER – BOURGOIS – SABLON – LEFEBVRE – CARPENTIER – HOLTZMANN – DRUEL – BRIANCHON – MAILLET – BOUTROY

Mmes CHRETIEN – CORNU-COULON – HAZARD – LOUCHART – PECQUERY – TAHON – DORION

Etaient absents :

Etaient excusés :

Mme BOURGOIS a donné pouvoir à Mme LOUCHART
M. COCQUET a donné pouvoir à M DEMARTHE
M. DOBREMETEZ a donné pouvoir à M. BREART
Mme FREMOVICI a donné pouvoir à M. HENIQUE
M MARSEILLE a donné pouvoir à M DUMONT
Mme SACQUEPEE a donné pouvoir à M. HEMERLE
M. GOMBART
M. GERARD a donné pouvoir à M. LEFEBVRE
Mme BERA a donné pouvoir à M. SAMIER
Mme RINDEL a donné pouvoir à M. GOURLAIN
Mme PEZET a donné pouvoir à M. BOUTROY

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Pascal Druel-Pottier conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. le Président présente le projet de golf compact urbain qui pourrait voir le jour sur les terrains délaissés des Prés Collart.

Cet équipement, dont la création est fortement encouragée par la Fédération Française de Golf, serait ouvert à tous en privilégiant cependant l'accueil des scolaires. Afin d'être compatible avec le Projet du Parc Naturel Régional souhaité par la Picardie Maritime, ce golf serait réalisé en revêtement synthétique, supprimant ainsi les arrosages et le recours aux engrais.

Un partenariat avec le lycée agricole est pratiquement abouti qui prévoit la prise en charge de l'aménagement paysager et de l'entretien par l'établissement scolaire.

Daniel Sablon s'interroge sur le coût du projet. Luc Lheureux indique qu'il est prévu un budget prévisionnel de travaux de 700 000 €.

Eric Samier s'inquiète de la situation du golf de Grand-Laviers qui considère qu'il n'y a pas de clientèle suffisante pour 2 golfs sur un même périmètre. Luc Lheureux a rencontré récemment les exploitants du golf de Grand-Laviers pour leur présenter le projet. La formation de jeunes golfeurs sur un compact de 9 trous permettra d'augmenter le potentiel des joueurs pour les golfs 18 trous. On ne peut parler de « doublon » car les caractéristiques des 2 équipements sont très différentes.

Henri Gauret se demande s'il est opportun en période de crise de penser à aménager une telle structure.

Nicolas Dumont explique que le soutien à l'activité économique en période de crise est tout à fait indispensable et que ne rien faire n'est certainement pas la solution.

Anne-Marie Dorion se réjouit que l'acquisition des terrains puisse avoir lieu à l'euro symbolique mais demeure convaincue que ses administrés attendent une limitation des dépenses des collectivités.

Nicolas Dumont prend la décision d'ajourner ce point prévu à l'ordre du jour, de le présenter à nouveau à la rentrée, après qu'une réunion d'information ait été organisée en présence notamment de la Fédération Française de Golf.

Pascal Demarthe indique à l'assemblée que ce projet de golf a été un dossier réfléchi en bureau communautaire, qu'il a fait l'objet d'échanges et d'informations avant d'être proposé au conseil et que tous les délégués communautaires ne peuvent être informés de manière exhaustive du contenu des projets avant leur présentation en Conseil. Il ajoute que grâce à l'action de la Fédération de Golf, ce sport s'est aujourd'hui largement démocratisé.

1) Acquisition des terrains dits des Prés Collart à Abbeville

Point ajourné

2) Examen des rapports d'activité de l'année 2012

- Transport : présentation assurée en conseil par M. Godefroy directeur de Kéolis Abbeville
- Office de Tourisme : présentation assurée par Aurélie Delhaye, directrice de l'OTA
- Déchets ménagers : présentation assurée par Brigitte Levastre, DGS de la CCA
- CCA : présentation assurée par Brigitte Levastre, DGS de la CCA

M. le Président remercie les rapporteurs pour la qualité du travail effectué et passe la parole à Pascal Druel, Vice-Président en charge des finances.

3) Décision modificative n° 1 aux Budgets Principal, Transport, Locaux Industriels, Office de Tourisme et SPANC

a) Décision modificative n° 1 au Budget Principal 2013

- Vu le budget principal pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal 2013 de la manière suivante :

- Fonctionnement –

Dépenses :

Chapitre 014 Atténuations de produits

Article 739118	Autres reversements de fiscalité	+ 6 500
----------------	----------------------------------	---------

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 500
-------------	---	---------

Total + 8 000

Recettes :

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Article 7711	Dédits et pénalités perçus	+ 13 098
--------------	----------------------------	----------

Article 773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 50
-------------	--	------

S/Total + 13 148

Chapitre 73 Impôts et Taxes

Article 7318	Autres impôts	- 5 148
--------------	---------------	---------

TOTAL + 8 000

b) Décision modificative n° 1 au Budget Transport 2013

- Vu le budget Transport pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits budgétaires du budget transport 2013 de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 014 Atténuations de produits

Article 739	Restitution de la taxe VT	+ 17 000
-------------	---------------------------	----------

Chapitre 011 charges à caractère général

Article 611	Sous traitance	- 17 000
-------------	----------------	----------

c) Décision modificative n° 1 au Budget Locaux industriels 2013

- Vu le budget Locaux Industriels pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits budgétaires des Locaux Industriels de la manière suivante :

Investissement

Recettes :

Chapitre 16 Emprunts et dettes

Article 165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 500
-------------	--------------------------------	---------

Dépenses :

Chapitre 16 Emprunts et dettes

Article 165	Dépôts et cautionnements versés	- 1 500
-------------	---------------------------------	---------

d) Décision modificative n° 1 au Budget Office de Tourisme 2013

- Vu le budget de Office de Tourisme pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits budgétaires de l'Office de Tourisme de la manière suivante :

- Fonctionnement –

Dépenses :

Chapitre 012 Charges de personnel

Article 6475	Médecine du travail	+ 200
Article 6411	salaires	- 350
Total		- 150

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 673	Titres annulés	+ 150
-------------	----------------	-------

Investissement

Dépense :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Article 2188	Autres	+ 400
Article 2184	Mobilier	- 400

e) Décision modificative n° 1 au Budget SPANC 2013

- Vu le budget SPANC pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'ajuster les crédits budgétaires du SPANC de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 320
Article 6742	Subvention exceptionnelle d'équipement	- 320

M. Dumont remercie l'assemblée pour ses votes et donne lecture des arrêtés pris dans le cadre de sa délégation.

4) Liste des arrêtés du Président pris par délégation du Conseil Communautaire

21/03/13	2013.28	Désignation de Patrick ROGER et Bruno KOCH pour constater les infractions aux règlements de la collecte des déchets ménagers des communes de l'agglomération abbevilloise.
25/03/13	2013.29	Plan de financement de la création du parvis du centre de natation communautaire.
25/03/13	2013.30	Plan de financement de la création d'un conservatoire de musique et de danse.
26/03/13	2013.31	Plan de financement de la 2 ^{ème} phase de restructuration de la halle Sernam.
10/04/13	2013.32	Subvention de 2 303 € accordée à la société HLI INFORMATIQUE pour la rénovation de la vitrine de son nouveau local d'activité.
10/04/13	2013.33	Subvention d'un montant de 1 133 € accordée à la société SALON JACQUES pour la rénovation de la vitrine de son local d'activité.
10/04/13	2013.34	Subvention d'un montant de 1 740 € accordée à la société LES CAVES MARCADE pour la rénovation de la vitrine et la réalisation de travaux d'aménagement intérieur de son nouveau local d'activité.
10/04/13	2013.35	Subvention d'un montant de 2 033 € à la société CECILE COIFFURE pour la rénovation de la vitrine de son local d'activité.
16/04/13	2013.36	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme.
16/04/13	2013.37	Plan de financement et adoption du programme local de prévention des déchets, année 2.
17/04/13	2013.38	Plan de financement de l'étude de pollution de la friche industrielle ABELIA DECORS
17/04/13	2013.39	Réduction de loyer pour la location d'un atelier consentie à la SARL TOLERIE FINE INDUSTRIELLE.
17/04/13	2013.40	Mission de synthèse informatique portant sur les fluides, réservations et terminaux du marché « Reconversion de la halle Sernam », conclu avec l'entreprise ATELIER de DESSIN ETD'ARCHITECTURE à Abbeville.
29/04/13	2013.41	Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la rivière Maillefeu conclu avec la société EGIS EAU pour un montant de 65 770, 00 € HT.
29/04/13	2013.42	Marché de services en procédure adaptée en vue de la réalisation d'une étude environnementale des sols (tranche ferme) et d'un plan de gestion (tranche conditionnelle) du site ABELIA DECORS à Abbeville avec l'entreprise ANTEA GROUP.
29/04/13	2013.43	Marché de travaux et plan de financement pour la restauration des rivières Doit et Nonnains pour un montant prévisionnel de 1 025 450 € HT.
06/05/13	2013.44	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme.
16/05/13	2013.45	Plan de financement du projet de navettes de car sur le littoral picard les week-ends d'été 2013
16/05/13	2013.46	Plan de financement du projet de navettes sur le littoral picard les week-ends d'été 2014.
21/05/13	2013.47	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme.
21/05/13	2013.48	Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des abords du centre de natation communautaire avec l'entreprise COLAS.
21/05/13	2013.49	Marché d'étude et de maîtrise d'œuvre complémentaire n°1 pour la restauration des rivières Doit et Nonnains conclu avec ARTELIA Eau et Environnement.
22/05/13	2013.50	Plan de financement des actions du Plan de Déplacements Inter-Entreprises Administrations de l'Abbevillois et du Vimeu Industriel pour les années 2013 et 2014 pour un montant de 12 450 €.

30/05/13	2013.51	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme
03/06/13	2013.52	Avenant n° 4 au marché de travaux n°22/2010 : réhabilitation du centre de natation communautaire - construction d'un centre d'hébergement.
03/06/13	2013.53	Rapporte l'arrêté N°CL/2013.12 en date du 31 janvier 2013.
04/04/13	2013.54	Convention relative à l'entretien électromécanique des trois postes de refoulement de l'Espace Voltaire, sis 213 Boulevard Voltaire à Abbeville, avec l'entreprise VEOLIA EAU
	2013.55	En attente (Régie camping)
07/06/13	2013.56	Grille tarifaire des composteurs et lombricomposteurs à compter du 7 juin 2013.
	2013.57	En attente (Tarifs CDN)
	58	En attente (Régie ALSH)
11/06/13	2013.59	Nouveau Plan de financement de la création du parvis du centre de natation communautaire
11/06/13	2013.60	Nouveau plan de financement du projet de navettes sur le littoral picard les week-ends d'été 2013.
11/06/13	2013.61	Nouveau plan de financement du projet de navettes sur le littoral picard les week-ends d'été 2014
	62	En attente (LYOVEL)

5) Questions diverses.

Aucune question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 20h30.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 septembre 2013 à ABBEVILLE

L'an deux mille treize, le 25 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 19 septembre 2013, s'est réuni au salon d'honneur de la Mairie d'Abbeville, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – BREART – COCQUET – DEMARTHE – GOURLAIN – LEULLIER – LHEUREUX – DUBOS – GOURDIN – HEDIN – LEULLIER – DUQUESNE – GAURET – SAMIER – SABLON – LEFEBVRE – CARPENTIER – HOLTZMANN – DRUEL – BRIANCHON – BOUTROY

Mmes BOURGOIS – CHRETIEN – CORNU-COULON – FREMOVICI – HAZARD – LOUCHART – PECQUERY – SACQUEPEE – TAHON – BERA – RINDEL – DORION – PEZET

Etaient absents :

M. MAILLET

Etaient excusés :

M. DOBREMETEZ a donné pouvoir à M. BREART
M. HEMERLE a donné pouvoir à Mme SACQUEPEE
M. HENIQUE a donné pouvoir à M. DRUEL
M MARSEILLE
M. GOMBART a donné pouvoir à M. LHEUREUX
M. BOURGOIS a donné pouvoir à M. SABLON
M. GERARD a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Pascal Druel-Pottier conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

1) Présentation du projet « plan climat de Picardie maritime » par Bettina Lanchais

Présentation réalisée par Bettina Lanchais, chargée de mission auprès de l'association de préfiguration du PNR de Picardie maritime

M. Dumont remercie Mme Lanchais pour son exposé et propose d'envoyer par mail le « plan climat » avec le compte-rendu du Conseil.

2) Désignation des délégués de la CCA au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

- Vu l'arrêté interpréfectoral du 20 juin 2013 portant création du syndicat mixte du pays et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 8.1 « Comité syndical »
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5721-1 et suivants
- Considérant que le comité syndical du Syndicat mixte sera installé le 7 octobre 2013,

Après avoir entendu la proposition du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de désigner au comité syndical du Syndicat mixte du Pays et de préfiguration du PNR de Picardie maritime, au collège des EPCI :

Délégués titulaires

Nicolas Dumont Président
Pascal Lefebvre
Emilie Cornu-Coulon

Délégués suppléants

Daniel Carpentier
Evelyne Hazard
Pascal Druel-Pottier

Nicolas Dumont indique qu'une délégation d'élus a été auditionnée par le Conseil National de la Protection de la Nature le 20 septembre, en vue d'obtenir l'avis intermédiaire pour le projet de Parc Naturel Régional.

3) Acquisition des terrains des prés Collart à la ville d'Abbeville

N. Dumont précise que ce point avait été retiré de l'ordre du jour du 27 juin dans l'attente d'une réunion d'information complémentaire.

Celle-ci a été organisée le 5 septembre en présence de nombreux délégués communautaires.

D. Rindel souhaite avoir confirmation du fait que la gestion du parcours pourrait-être proposée aux responsables du golf de Grand-Laviers.

N. Dumont indique que cette possibilité a effectivement été évoquée et qu'elle semble souhaitable.

A.M Dorion explique qu'elle avait exprimé une certaine réticence en juin sur le projet mais qu'après la réunion d'information, elle considère que le parcours met en valeur des terrains délaissés, qu'il n'est pas concurrent de celui de Grand-Laviers et qu'il sera peu coûteux pour la CCA.

Un comité de pilotage associant les élus de Grand-Laviers et tous ceux qui le souhaitent sera constitué rapidement pour suivre ce projet.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu les statuts de la CCA en date du 24 octobre 2012
- Vu le projet de création d'un parcours sportif de plein air sur les terrains délaissés des Prés Collart à Abbeville
- Vu l'étude de faisabilité réalisée par la Fédération Française de Golf pour l'aménagement d'un golf urbain sur ces mêmes terrains
- Considérant l'intérêt présenté par la création d'un golf compact urbain en termes d'attractivité économique, touristique et sportive,
- Vu le projet de convention de partenariat avec le lycée Agricole de la Baie de Somme

- Vu la délibération du Conseil municipal d'Abbeville en date du 4 juillet 2013 cédant à l'euro symbolique les parcelles BI 40,42,52,75 et 76 situées sur les Prés Collart à la CCA

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- D'acquérir à l'euro symbolique auprès de la ville d'Abbeville les parcelles BI n° 40,42,52,75 et 76 des Prés Collart pour une superficie totale de 16ha 81 a 80 ca, les frais liés à la cession étant à la charge de la ville d'Abbeville,
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette cession

M. le Président poursuit l'ordre du jour en assurant la présentation des points 4 et 5

4) Avenant n° 12 à la délégation de service public : « transport »

- Vu la convention de délégation du service de Transport public de voyageurs signée avec Kéolis Abbeville en date du 23/12/2003 et ses avenants 1 à 11
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des évolutions au réseau urbain et au réseau rural pour la rentrée de septembre 2013
- Vu le projet d'avenant n° 12 proposé par Kéolis Abbeville

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'adopter l'avenant n° 12 à la délégation de service de Transport public de voyageurs conclue avec Kéolis Abbeville, ci-après annexé
- d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant

5) Adoption du programme CIDT 2012 – 2014

- Vu les modalités de la mise en œuvre de la politique d'aménagement concerté du Territoire proposée par le conseil Général de la Somme pour 2012-2014
- Vu le programme d'actions du CIDT proposé au conseil Général de la Somme par délibération du 7 mars 2013
- Considérant les remarques émises par le Conseil Général de la Somme en juillet 2013
- Vu la version n° 2 du programme d'actions du CIDT 2012-2014

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'adopter la version n° 2 du programme d'actions du CIDT 2012-2014 tel qu'annexé à la présente délibération

M. Dumont propose à Luc Lheureux Vice-Président en charge du développement économique de présenter les 2 points suivants.

6) Acquisition auprès de la ville d'Abbeville de l'ensemble immobilier à usage industriel « Condor »

- Vu les articles L. 5211-17 et L. 1321-1 à L. 1321-5 du Code général des collectivités territoriales.

- Vu le contrat de crédit-bail relatif à la location par DEXIA FLOBAIL à la Ville d'Abbeville de l'ensemble immobilier à usage industriel « CONDOR », sis 97 rue du Château d'eau, cadastré BN 540, en date du 9 juin 1998 ;
- Vu la délibération N°2008/224 du 15 décembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal d'Abbeville a accepté la mise à disposition de biens immeubles au bénéfice de la CCA, notamment l'ensemble immobilier « CONDOR », dans le cadre de la compétence Développement économique.
- Vu l'avenant N°1 au contrat de crédit-bail, précisant qu'à partir du 1er janvier 2009, la CCA se substitue à la Commune en matière contractuelle, financière et contentieuse dans la prise de possession des biens, seul le droit d'aliéner n'ayant pas été transmis à la CCA en vertu du régime de protection du domaine public.
- Vu l'avis favorable du Bureau Municipal d'Abbeville en date du 19 septembre 2013 de lever la promesse de vente de l'ensemble immobilier « CONDOR » à l'échéance du contrat de crédit-bail, soit le 9 juin 2013, pour la somme de 0,15 €HT, augmentée le cas échéant du reversement de TVA au Trésor Public.
- Vu l'avis favorable du Bureau Municipal d'Abbeville en date du 19 septembre 2013 de proposer la cession dudit bien au bénéfice de la CCA, pour la somme de 0,15 €HT, augmentée le cas échéant du reversement de TVA au Trésor Public (hors frais d'acte et hors droits divers).
- Considérant qu'il existe une totale adéquation entre l'exercice de la compétence Développement économique et le bien immeuble à acquérir.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- D'accepter l'acquisition de l'ensemble immobilier à usage industriel « CONDOR », sis 97 rue du Château d'eau à Abbeville, cadastré BN 540, pour la somme 0,15 €HT, augmentée le cas échéant du reversement de TVA au Trésor Public (hors frais d'acte et hors droits divers).
- De charger le notaire retenu par la Ville d'Abbeville de la rédaction de l'acte authentique de vente.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes correspondants à intervenir.
- De dire que la CCA fera son affaire personnelle des frais d'acte et droits divers issus de cette acquisition.

7) Cession d'un atelier à la sarl P.L.M

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3.
- Vu le Code général des impôts.
- Vu la délibération N°2013.036 du 25 septembre 2013 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier à usage industriel « CONDOR », sis 97 rue du Château d'eau à Abbeville, cadastré BN 540.
- Vu l'avis de France Domaines en date du 12 février 2013 indiquant que la valeur vénale de l'atelier n°3 de 1 012,28 m², au sein de l'ensemble immobilier « CONDOR », s'élevait à 125 000 €HT avec une marge de + ou - 10%.
- Considérant la demande, en date du 18 avril 2013, de la SARL PLM, entreprise de négoce de menuiserie immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 523 870 434, dont le siège social se situe 23 Route de Rue à CRECY EN PONTHEU (80150) et représentée par Monsieur Olivier LECUL et Monsieur Ludovic PRUVOT agissant en leur qualité de cogérants, d'acquérir ce local artisanal pour la somme de 112 500 €HT.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- De céder l'atelier n°3 de 1 012,28 m², en cours de division cadastrale, au sein de l'ensemble immobilier à usage industriel « CONDOR », sis 97 rue du Château d'eau à Abbeville, cadastré BN 540, à la SARL PLM, immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 523 870 434, dont le siège social se situe 23 Route de Rue à CRECY EN PONTHEU (80150) et représentée par Monsieur Olivier LECUL et Monsieur Ludovic PRUVOT agissant en leur qualité de cogérants, ou toute

autre société ou organisme bancaire qui pourrait s'y substituer, pour la somme de 112 500 €HT (hors frais de division cadastrale, hors frais d'acte et hors droits divers).

- De charger le notaire de la rédaction de l'acte authentique de vente.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes correspondants à intervenir.
- De dire que les frais de division cadastrale, d'actes et droits divers sont à la charge de l'acquéreur.

M. le Président propose à P. Druel-Pottier de présenter les 2 points suivants.

8) Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

- Vu les articles L 2336-3 et L 2336-5 du CGCT relatifs au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2012, optant à l'unanimité, pour une répartition « dérogatoire libre » consistant à ce que la CCA conserve le reversement attribué à l'ensemble intercommunal et verse le prélèvement effectué sur l'ensemble intercommunal
- Vu les courriers en date du 23 mai et 20 août 2013 de M. le Préfet de la Somme relatifs au prélèvement-reversement du FPIC
- Vu la réunion de la commission de finances et des maires en date du 25 septembre 2013
- Considérant que le Budget Principal 2013 de la CCA comprend l'inscription des crédits issus du FPIC
- Considérant l'importance du programme d'investissement mené par la CCA au bénéfice de l'ensemble des habitants des communes de son périmètre

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'accepter le reversement des sommes issues du FPIC pour l'année 2013, par les communes tributaires selon le détail qui suit :

Nom Communes	Montant reversé
ABBEVILLE	173 016
BELLANCOURT	4 773
BRAY LES MAREUIL	3 960
CAMBRON	8 727
CAOURS	6 845
DRUCAT	9 685
EAUCOURT SUR SOMME	3 264
EPAGNE-EPAGNETTE	5 825
GRAND-LAVIERS	4 407
MAREUIL-CAUBERT	13 250
NEUFMOULIN	4 263
VAUCHELLES LES QUESNOY	7 734
YONVAL	2 926
Total	248 675

N. Dumont souligne la forte croissance de ce fonds et s'en félicite.

9) Décision modificative au budget principal 2013 et au budget « camping les portes de la baie de somme »

a) Décision modificative au Budget Principal 2013

- Vu le budget principal adopté pour 2013 et sa décision modificative n° 1
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits du budget principal 2013 de la manière suivante :

- Investissement –

Dépenses	Chapitre 21 Immobilisations corporelles	
	Article 2145 Construction sur sol d'autrui –Installations générales	+ 1 450
	Article 2182 Matériel de transport	- 1 450
	Chapitre 020 Dépenses imprévues	+ 500
Recettes	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 412 136
	1641 Emprunt nouveau	- 412 136
	Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisation	+ 500

- Fonctionnement –

Recettes	Chapitre 77 Produits exceptionnels	
	Article 775 Produits des cessions d'immobilisation	- 500
	Article 773 Mandats annulés	+ 500

b) Décision modificative au Budget Camping les portes de la Baie de Somme

- Vu le budget Camping adopté pour 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits du budget Camping les portes de la Baie de Somme 2013 de la manière suivante :

Fonctionnement

Chapitre 011	Charges à caractère général	
Article 604	Achats d'études et de prestations	+ 350
Article 605	Achats de matériel	+ 450
Article 6064	Fournitures administratives	+ 60
Article 6135	Locations mobilières	+ 600
Article 6262	Frais de télécommunication	+ 1 000
Article 6281	Concours divers	+ 450
	S/Total	+ 2 910
Article 6061	Fournitures non stockables	- 2 910

c) Décision modificative au Budget Locaux Industriels

- Vu la décision modificative n°1 du budget Locaux Industriels adoptée le 27 juin 2013
- Considérant que sur cette décision a été transcrite une erreur de signe,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire décide de dire qu'en section investissement dépenses, au chapitre 16 Emprunts et Dettes, article 165 Dépôts et cautionnements, il faut lire + 1 500 € et non – 1 500 €

10) Questions diverses

Mme Bera propose que la CCA rachète l'orgue de l'église St Jacques.

N. Dumont répond qu'il n'en est pas question car cet orgue fait partie du patrimoine de la communes d'Abbeville et qu'il sera prochainement réinstallé dans un édifice cultuel de la commune.

D. Carpentier se demande si le nombre de jeunes transportés à partir de Mareuil vers les collèges n'est pas trop important pour la capacité du bus.

N. Dumont répond qu'un pointage est en cours de réalisation par Kéolis.

E. Samier pense que les travaux du mandat ont permis de renforcer l'attractivité d'Abbeville, mais souhaite que les communes rurales soient davantage concernées lors de la prochaine mandature.

N. Dumont répond que de nombreuses actions communautaires ont également renforcé l'attractivité des villages tant au niveau des services apportés à la population (services à la personne, culture, ALSH...) que des aménagements : travaux d'embellissement du camping de Mareuil-Caubert, étude réalisée pour la mise en valeur du château d'Eaucourt, négociation en cours du terrain de Caours recelant des vestiges du paléolithique, jalonnement touristique...

Par ailleurs, le regroupement sur le site de la gare d'un pôle d'ingénierie important va permettre d'accueillir et d'accompagner les élus porteurs de projet.

N. Dumont propose d'organiser une visite du camping, très embelli par les travaux réalisés.

Il précise par ailleurs, à la demande d'E. Samier, délégué de Drucat, que la liste des entreprises locataires de la CCA ainsi que le plan des locaux loués, sera envoyé à chaque délégué.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17 décembre 2013 à CAMBRON

L'an deux mille treize, le 17 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 11 décembre 2013, s'est réuni à la salle polyvalente de CAMBRON, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – BREART – COCQUET – DOBREMETS – DEMARTHE – LEULLIER – GOMBART
LHEUREUX – DUBOS – GOURDIN – HEDIN – LEULLIER – GAURET – SAMIER – BOURGOIS LEFEBVRE
– GERARD – CARPENTIER – HOLTZMANN – DRUEL – BRIANCHON – MAILLET (jusqu'à 19h20) –
BOUTROY

Mmes BOURGOIS – CORNU-COULON (jusqu'à 19h40) – HAZARD – PECQUERY – SACQUEPEE
RINDEL – DORION – PEZE

Etaient absents :

M. MARSEILLE

Etaient excusés :

Mme CHRETIEN a donné pouvoir à Mme PECQUERY
Mme FREMOVICI a donné pouvoir à M. DRUEL-POTTIER
M. GOURLAIN a donné pouvoir à M. DUMONT
M. HEMERE a donné pouvoir à Mme SACQUEPEE
M. HENIQUE a donné pouvoir à Mme HAZARD
Mme LOUCHART a donné pouvoir à Mme BOURGOIS
Mme TAHON a donné pouvoir à M. GAURET
M. DUQUESNE a donné pouvoir à M. HEDIN
M. SABLON
Mme BERA

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Pascal Druel-Pottier conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. le Président propose à Pascal DRUEL-POTTIER, Vice-Président en charge des finances de commenter les deux premiers points.

1) Admission de titres en non-valeur

a. Titres en non-valeur Budget Principal

- Vu le courrier en date du 2/10/2013 du trésorier principal, demandant d'admettre en non-valeur pour le budget principal des titres de recettes émis à l'encontre de tiers, au titre de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, pour une somme globale de 1815.16 €

Après avoir entendu la proposition du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'admettre en non-valeur, pour le budget principal, les titres de recettes émis à l'encontre de tiers dont la liste est jointe à la présent délibération, au titre de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, pour une somme globale de 1 815.16 €

b. Titre en non-valeur Budget SPANC

- Vu le courrier en date du 2/10/2013 du trésorier principal, demandant d'admettre en non-valeur pour le budget SPANC des titres de recettes émis à l'encontre de tiers, au titre de la redevance d'assainissement, pour une somme globale de 80 €

Après avoir entendu la proposition du Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'admettre en non-valeur, pour le budget SPANC, un titre de recettes émis à l'encontre de Mme Régine Duvauchelle, au titre de la redevance d'assainissement, pour la somme de 80 €.

2) Décisions modificatives aux budgets 2013

a) Décision modificative n° 2 au BLI 2013

- Vu le Budget Locaux Industriels adopté pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires de fin d'exercice

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits budgétaires de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses

604 achats d'études	- 20 000
6168 autres	- 15 000
63512 taxes foncières	+15 000

Total chapitre 011 - 20 000

6541 créances admises en non valeur	- 11 000
658 charges diverses	- 3 000

Total chapitre 65 - 14 000

673 Titres annulés	- 3 000

Total chapitre 67 - 3 000

Total dépenses : - 37 000

Recettes

7083 locations	+ 24 000
7087 remboursement de frais	- 55 000

Total chapitre 70 - 31 000

74 subventions d'exploitation	- 6 000

Total chapitre 74 - 6 000

Total recettes : - 37 000

b) Décision modificative n° 2 au Budget Office du Tourisme

- Vu le Budget de l'Office du Tourisme adopté pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements budgétaires de fin d'exercice

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits budgétaires de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses

605 achats de matériel - 20 000

Total chapitre 011 - 20 000

6411 salaires + 20 000

Total chapitre 012 + 20 000

c) Décision modificative n°2 au Budget Transport

- Vu le Budget Transport adopté pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits budgétaires de fin d'exercice

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits budgétaires de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses

604 achats de prestations - 4 000

Total chapitre 011 - 4 000

739 restitution de la Taxe Versement transport + 4 000

Total chapitre 014 + 4 000

d) Décision modificative n° 3 au Budget Principal

- Vu le budget principal adopté pour l'exercice 2013
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits budgétaires de fin d'exercice

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits budgétaires de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Article 6042 achats de prestations + 36 000

Article 61551 matériel roulant + 14 058

Total chapitre 011 + 50 058

Article 64131 rémunérations	+200 000
Article 6451 URSSAF	+ 80 000
Article 6453 caisses de retraite	+ 40 000
Article 6454 ASSEDIC	+ 20 000

Total chapitre 012 + 340 000

Article 673 titres annulés + 1 445

Total Chapitre 67 + 1 445

Total dépenses : 391 503

Recettes

Article 70631 redevance à caractère sportif	+ 120 000
Article 7083 locations diverses	+ 10 000

Total chapitre 70 + 130 000

Article 73111 taxes foncières et d'habitation	+ 18 880
Article 7325 FPIC	+ 207 623

Total chapitre 73 + 226 503

Article 7472 Région	+ 10 000
Article 7488 autres attributions	+ 21 000

Total chapitre 74 + 31 000

Article 758 produits divers	+ 4 000
-----------------------------	---------

Total chapitre 75 + 4 000

Total recettes : 391 503

Investissement

Dépenses

Article 1641 emprunts	+ 1
-----------------------	-----

Total Chapitre 16 + 1

Article 2031 frais d'études	- 1
-----------------------------	-----

Total Chapitre 20 - 1

Total dépenses : 0

M. le Président remercie l'assemblée de ses votes, et demande à Amélie Comont chargée de mission Aménagement Urbanisme de présenter le projet de P.L.H

3) Arrêt du projet de programme local de l'habitat

- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, article 76 et suivants, renforcée par la loi d'orientation pour la Ville du 13/07/1991 ainsi que par la loi du 13/08/2004 faisant du Programme Local de l'Habitat l'élément central du dispositif « habitat » des collectivités territoriales,
- Vu l'étude de cadrage de l'habitat menée à l'échelle du Pays des 3 Vallées
- Vu le projet de PLH présenté au Conseil Communautaire du 19/06/2012

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat
- de le transmettre :
 - pour délibération du Conseil municipal, aux communes membres de la CCA qui disposeront de 2 mois pour émettre un avis
 - au syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, en charge de l'élaboration du SCOT

Henri Gauret, Maire de Drucat précise que l'Anah et le Conseil Général de la Somme accordent des aides importantes aux propriétaires occupants.

Nicolas Dumont insiste sur la nécessité de disposer de toutes les tailles de logement afin d'obtenir de la fluidité dans le parcours individuel au logement.

Anne-Marie Dorion, Maire de Neufmoulin demande si la réalisation d'un PLU Intercommunal est d'actualité.

M. Dumont précise que le dossier sera à réfléchir après les élections de mars 2014, en fonction des sensibilités de chacun sur le sujet.

Il explique que cette démarche volontaire favorise la vision partagée du territoire. Il n'est pas inopportun non plus de se poser la question d'une compétence communautaire pour l'urbanisme.

4) Information sur les arrêtés du Président pris dans le cadre de sa délégation

17/06/13	2013.63	Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des abords du centre de natation communautaire avec l'entreprise DEMOUSELLE.
20/06/13	2013.64	Subvention d'un montant de 3 000 € accordée à la SAS LE BIDULE pour la rénovation de la vitrine du local et l'acquisition de matériel.
20/06/13	2013.65	Subvention d'un montant de 3 000 € accordée à la SARL L'ANCOLIE pour la rénovation des vitrines des locaux L'ANCOLIE et A COTE DE...
20/06/13	2013.66	Subvention d'un montant de 2 080 € accordée à Mme Stéphanie ALLART, infirmière, pour la réalisation de travaux d'aménagement intérieur et pour l'acquisition de matériel médical.
20/06/13	2013.67	Subvention d'un montant de 2 500 € accordée à la société CLEANER EXPRESS, pour l'acquisition d'un véhicule professionnel.
21/06/13	2013.68	Modification de l'arrêté n° CP/169.08 du 30 décembre 2008 pour l'encaissement des coupons sports en rémunération des prestations et à l'exclusion des entrées.
24/06/13	2013.69	Nouveau plan de financement de la 2 ^{ème} phase de restructuration de la Halle Sernam.
28/06/13	2013.70	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme.
01/07/13	2013.71	Avenant n°1 au contrat de concession avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français autorisant la CCA à occuper en gare d'Abbeville un emplacement pour le service de Transport public de voyageurs, à l'enseigne « BAAG ».

01/07/13	2013.72	Contrat de reprise de collecte sélective « papiers recyclables des ménages » avec la société UPM France établissant un prix plancher de reprise fixé à 70 € la tonne.
03/07/13	2013.73	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme (billet baie mobile).
05/07/13	2013.74	Nouveau plan de financement relatif à l'adoption du programme local de prévention des déchets, année 2.
22/07/13	2013.75	Marché de travaux en procédure adaptée en vue de la dépollution du plantis Méricourt avec l'entreprise BREZILLON Sols.
12/07/13	2013.76	Avenants aux marchés de réhabilitation de la halle Sernam : - avenant n°3 au lot N°1 : <i>DEMOLITION-GROS ŒUVRE</i> , du marché N°20/2011 avec l'entreprise EIFFAGE, - avenant n°1 au lot N°9 : PLOMBERIE, CHAUFFAGE, VENTILATION du marché N°20/2011 avec l'entreprise EGCA, - avenant n°2 au lot N°4 : ARCHES du marché N°12/2010 avec l'entreprise ACML.
12/07/13	2013.77	Contrat général de représentation conclu avec la SACEM autorisant la diffusion de musique de sonorisation au sein du centre de natation communautaire.
12/07/13	2013.78	Marché de fournitures et services en vue de la livraison et l'installation de sièges pliables sur poutres mobiles avec l'entreprise FIGUERAS France pour le projet Halle Sernam.
12/07/13	2013.79	Avenant n° 5 au marché de travaux N°22/2010 : réhabilitation du centre de natation communautaire - construction d'un centre d'hébergement avec le groupement conjoint d'entreprises avec solidarité du mandataire : BAUDIN CHATEAU NEUF Nord Pas de Calais / RAMERY BATIMENT / BAUDIN CHATEAU NEUF Sur LOIRE / HSB France / DEMOUSELLE.
24/07/13	2013.80	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme.
02/08/13	2013.81	Avenant n° 1 modifiant le prix unitaire de produits figurant au Bordereau des Prix Unitaires du lot N°6 : produits laitiers et avicoles, du marché de denrées alimentaires et de boissons issues de l'agriculture conventionnelle, biologique ou raisonnée, n°08/2012 conclu avec PROLAIDIS RESTAURATION.
14/08/13	2013.82	Avenant n°1 au contrat initial de vérification des extincteurs de la CCA avec la société CERENOPI à AMIENS.
02/09/13	2013.82 bis	Adoption de la grille tarifaire des activités périscolaires du service ALSH à compter du 04/09/2013.
09/09/13	2013.83	Marché de prestations intellectuelles en procédure adaptée en vue de la réalisation d'une étude d'aménagement des entrées d'agglomération pour un montant de 24 800 € HT avec l'entreprise TROISIEME PAYSAGE.
20/08/13	2013.84	Instauration de la grille tarifaire du camping « Les Portes de la Baie de Somme ».
05/09/13	2013.85	Marché de CSPS de niveau 2 avec l'entreprise EURONORMES dans le cadre de la réhabilitation de la halle Sernam, pour un montant de 3780,00 € HT.
13/09/13	2013.86	Subvention d'un montant de 1 040 € à l'entreprise MANZA pour la rénovation de la vitrine de son nouveau local d'activité.
13/09/13	2013.87	Subvention d'un montant de 1 458 € à la SARL LE CESARIA'S pour l'acquisition de matériel de cuisine et pour la rénovation de la vitrine de son nouveau local d'activité.
13/09/13	2013.88	Subvention d'un montant de 563 € à l'entreprise TAGADA pour la rénovation de la vitrine de son nouveau local d'activité représentant un investissement de 1 877 €HT.
13/09/13	2013.89	Subvention d'un montant de 1 840 € à la SAS SN SODEM HABITAT, pour l'acquisition d'un logiciel d'études techniques et d'outils de mesure, représentant un investissement de 6 134 €HT.

12/09/13	2013.90	Recrutement de Isabelle DELAYEN à compter du 01/09/2013 pour exercer les fonctions de professeur d'EA au sein de l'école des Beaux-Arts pour une durée hebdomadaire de 3 heures à titre d'activité accessoire.
17/09/13	2013.91	Plan de financement relatif à la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments de la CCA avec la société DIM EXPERT.
24/09/13	2013.92	Attestation selon laquelle le camping « Les Portes de la Baie de Somme » fonctionne sur le régime de la TVA en franchise de base à compter du 1er janvier 2013.
01/10/13	2013.93	Marché de travaux en procédure adaptée en vue de la réalisation de travaux de réfection de voirie, fourniture et pose d'éléments de signalisation routière, fourniture et pose de portails automatisés avec les entreprises COLAS NORD PICARDIE et TRANCART à Abbeville.
01/10/13	2013.94	Marché de maîtrise d'œuvre complémentaire n°1 pour la requalification hydraulique des tronçons aval de la rivière Maillefeu avec la société EGIS EAU.
30/09/13	2013.95	Plan de financement de la création du parcours sportif de plein air, intégrant un golf compact urbain et une boucle de randonnée.
03/10/13	2013.96	Adoption de la convention relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers proposée par Ecofolio.
03/10/13	2013.97	Avenant n° 1 au marché initial du 1er juillet 1997 conclu avec la société DALKIA repoussant de 6 mois la clause de fin de marché.
03/10/13	2013.98	Attribution de la somme de 107 € à Mme Fanny ROUSSELLE, en remboursement des frais occasionnés pour la réparation de son véhicule endommagé par un véhicule de collecte des déchets ménagers.
03/10/13	2013.99	Avenant n°2 à la convention établie avec la SNCF et relative au Versement Transport actualisant l'annexe 1 relatif à la liste des salariés dont le lieu de travail effectif est situé pour plus de la moitié du temps en dehors du PTU couvert par l'AOT et l'annexe 2 relatif à la liste des salariés logés et transportés.
07/10/13	2013.100	Avenants au marché de travaux n° 20/2011 : réhabilitation de la halle Sernam.
09/10/13	2013.101	Délégation de signature donnée à tous clercs de Notaire de l'étude de Maître Hélène ENSUQUE-GAZAGNE à Paris concernant l'acte authentique de vente à intervenir entre la Ville d'Abbeville et DEXIA FLOBAIL pour l'acquisition de l'ensemble immobilier « CONDOR ».
09/10/13	2013.102	Attribution de la somme de 196 € à M. Daniel DUMONT, en remboursement du remplacement des lunettes de l'enfant Luka DUMONT.
10/10/13	2013.103	Complément à la grille tarifaire de ventes au comptoir de l'Office de Tourisme.
10/10/13	2013.104	Convention relative à la collecte et à la valorisation des déchets textiles, linges et chaussures avec ECOTLC.
11/10/13	2013.105	Convention de gestion, de suivi et d'entretien des itinéraires de randonnée avec le Conseil Général de la Somme pour 2013
11/10/13	2013.106	Convention financière avec la Communauté de Communes Authie-Maye permettant à ses habitants de bénéficier des tarifs d'entrée au centre de natation communautaire identiques à ceux réservés aux habitants de la Communauté de Communes de l'Abbeillois pour la période du 1er octobre 2013 au 31 décembre 2013.
11/10/13	2013.107	Convention financière avec la Communauté de Communes Authie-Maye permettant à ses habitants de bénéficier des tarifs d'entrée au centre de natation communautaire identiques à ceux réservés aux habitants de la Communauté de Communes de l'Abbeillois pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

14/10/13	2013.108	Marché à bons de commande en vue de la réalisation de travaux d'impression de documents de communication avec le groupement d'entreprises IMPRIMERIE CARRE / MCD COMMUNICATION.
15/10/13	2013.109	Convention avec le Conseil Régional de Picardie relative au fonctionnement de l'opération « Picardie en Ligne » pour l'année 2013.
18/10/13	2013.110	Contrat pour la maintenance corrective et évolutive du logiciel RHAPSODIE mis en place sur le site du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal avec la société Réalisation et Diffusion de Logiciels.
21/10/13	2013.111	Marché de services avec la société JC DECAUX France en vue de la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage de 20 abris voyageurs publicitaires et le nettoyage de 24 abris voyageurs non publicitaires, propriété de la Communauté de Communes de l'Abbeillois, pour un montant de 0 € pendant une durée de 18 ans
22/10/13	2013.112	Convention avec le Conseil Général de la Somme pour l'hiver 2013-2014 relative au déneigement des routes départementales qui prévoit l'intervention de la Communauté de Communes de l'Abbeillois en situation courante et exceptionnelle.
22/10/12	2013.113	Avenant n° 1 au marché N°08/2013 avec l'entreprise TROISIEME PAYSAGE portant le montant de la prestation après avenant N°1 à 24 800,00 € ht, soit une augmentation de + 12,09%.
29/10/13	2013.114	Versement de 200 € à M. Henri GOASDOUE en remboursement de la cotisation acquittée pour l'enfant Nina GOASDOUE à l'école de natation à laquelle elle ne pourra participer pour raisons médicales.
31/10/13	2013.115	Contrat de maintenance totale sur site pour le système de contrôle d'accès et de billetterie informatisés du centre de natation communautaire aqu'ABB avec la société APPLICAM.
06/11/13	2013.116	Complément à la grille tarifaire des objets en vente à l'Office de Tourisme (ateliers de Noël).
12/11/13	2013.117	Avenant n°2 au marché de contrôle technique de construction et de vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées avec APAVE, pour un montant de 7987,50 € HT.
14/11/13	2013.118	Avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire des dépendances du domaine public fluvial pour l'accueil des bateaux de plaisance, rive droite du canal de Transit, avec le Conseil Général de la Somme.
18/11/13	2013.119	Reconduction du contrat de Madame Anna PAILLET pour une durée de 2 ans, à compter du 1 ^{er} février 2014.
18/11/13	2013.120	Reconduction du contrat de Madame Amélie COMONT pour une durée de 3 ans, à compter du 3 janvier 2014.
19/11/13	2013.122	Complément à la grille tarifaire des objets en vente à l'Office de Tourisme.
19/11/13	2013.123	Complément à la grille tarifaire des objets en vente à l'Office de Tourisme.
20/11/13	2013.124	Contrat de nettoyage des parties vitrées en hauteur de l'aqu'Abb avec la société Opale Propreté Services à Abbeville.
21/11/13	2013.125	Versement de la somme de 70 € à Mme CANNESSON VERNY en remboursement de la cotisation acquittée pour un abonnement de 10 leçons Aqua Forme auxquelles elle ne pourra participer pour raisons médicales.
27/11/13	2013.126	Délégation de signature de l'acte authentique de vente à intervenir entre la Ville d'Abbeville et DEXIA FLOBAIL concernant l'acquisition de l'ensemble immobilier « CONDOR » avec comparution de la Communauté de Communes de l'Abbeillois, en sa qualité de gestionnaire des locaux, donnée à tous clercs de Notaire de l'étude de Maître Laurent HIAS à Abbeville (arrêté n°2013.101 du 9 octobre 2013 étant rapporté).
28/11/13	2013.127	Plan de financement de la tranche 1 des opérations d'animation et de dynamisation du commerce et

		de l'artisanat abbevillois.
02/12/13	2013.128	Fermeture au public du sentier de randonnée « LA TRAVERSE DU PONTHEU » sur l'étendue de la voie, de Caours à Drugy, pour cause de furetage et battue avec chiens et fusils, les dimanches 22 décembre 2013, 5 et 19 janvier 2014.

5) Débat d'orientation budgétaire

M. le Président propose ensuite d'étudier le document relatif au débat d'orientation budgétaire pour 2014 adressé à chaque délégué et demande à Pascal Druel-Pottier de le commenter.

Nicolas Dumont et Daniel Carpentier Vice-Président en charge des grands travaux précisent qu'en ce qui concerne le conservatoire, les travaux de dépollution s'avèrent plus importants que prévus, ce qui va renchérir le coût des travaux d'une part et en retarder de quelques mois leur démarrage.

Jean-François Cocquet délégué d'Abbeville souhaite connaître les difficultés rencontrées sur l'étude du doit et des Nonnains. M. Dumont indique que la réalisation d'une étude « loi sur l'eau » demande à minima 9 mois de délai, ce qui revient à dire que les travaux prévus pour ces cours d'eau ne seront lancés au mieux qu'en toute fin d'année.

Pour la partie « Fonctionnement » du document, Pascal Druel indique que la maintenance du Centre de Natation sera effectuée en régie communautaire à partir du 1^{er} janvier.

L'emménagement des services administratifs dans le nouveau site « Garopôle » aura lieu durant l'été 2014.

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre des activités périscolaires, M. Gauret indique que Drucat compte sur la CCA pour intervenir à compter de la rentrée 2014.

M. Gombart Maire de Bellancourt précise que l'application de la réforme est pour sa commune, une réussite, même s'il déplore que trop peu d'enfants participent aux activités proposées.

Eric Samier délégué de Drucat souhaite qu'une réflexion collective soit engagée sur le projet éducatif territorial.

Pascal Demarthe, délégué d'Abbeville indique que l'Abbevillois sera territoire expérimental en 2014, pour la réussite éducative, après l'expérience réalisée en 2013 pour les territoires du Haut-Clocher et du Vimeu Industriel.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 20h30.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le Code Général des Collectivités Territoriales règle les aspects essentiels du fonctionnement du Conseil Communautaire.

Le présent règlement a pour but d'apporter un certain nombre de précisions et d'adopter quelques dispositions pratiques complémentaires.

Chapitre I - LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Article 1 - Composition

Le Conseil Communautaire est composé de 42 délégués.

Chaque commune membre est représentée par 2 délégués sauf Abbeville qui dispose de 18 représentants.

Article 2 - Attributions

Le Conseil règle par ses délibérations les affaires de la compétence de la Communauté de Communes.

Il est le seul organe compétent pour :

- ✓ le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- ✓ l'approbation du Compte Administratif
- ✓ les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612.15
- ✓ les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes
- ✓ la délégation de la gestion d'un service public
- ✓ les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Article 3 - Réunions

Le Conseil Communautaire se réunit obligatoirement au moins 1 fois par trimestre sur convocation du Président qui peut, en outre, le réunir chaque fois qu'il le juge nécessaire.

A la demande du Président, toute personne particulièrement qualifiée sur une question portée à l'ordre du jour, peut être entendue par le Conseil.

Article 4 - Convocation

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération.

La convocation est adressée au domicile du délégué. Elle est affichée au siège de la Communauté de Communes de l'Abbevillois et dans chaque Mairie des communes membres.

Article 5 - Tenue des séances

Le Président préside le Conseil Communautaire. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le 1^{er} Vice-Président dans l'ordre du tableau.

Au début de chacune des séances, le Conseil désigne un secrétaire chargé de contrôler l'élaboration du procès-verbal.

Les séances de Conseil sont publiques. Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Le Président assure la police de l'Assemblée et dirige les débats.

Article 6 - Questions orales

Les délégués ont le droit d'exposer en séance des questions orales, ayant trait à l'administration et à la gestion de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, non inscrites à l'ordre du jour.

Le Président répond directement ou demande au Vice-Président compétent ou à toute autre personne qualifiée de répondre.

Article 7 - Débat d'Orientation Budgétaire

Un débat a lieu sur les orientations générales du Budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Pour la préparation de ce débat et à l'appui de la convocation, seront transmises des données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes de l'Abbevillois concernant notamment les principaux postes d'investissement, l'endettement, les charges de fonctionnement et les recettes prévisionnelles.

Article 8 - Délibération portant sur un contrat de service public

L'ensemble des pièces relatives à un projet de contrat ou de marché dont l'examen figure à l'ordre du jour d'une séance de Conseil peut être consulté par tout délégué auprès des services, durant les trois jours qui précèdent la séance.

Article 9 - Compte-rendu de séance

Un compte-rendu de la séance qui rassemble les extraits de délibération ainsi qu'une synthèse des propos exprimés par chaque délégué est adressé à chaque membre du Conseil ainsi qu'à chaque commune membre, pour affichage.

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée lors de la séance suivante.

Chapitre II - LE BUREAU

Article 10 - Composition

Le Bureau comprend le Président et les Vice-Présidents.

Six vice-Présidents sont issus de la commune d'Abbeville, 3 sont issus des communes du canton Nord d'Abbeville et 3 du canton Sud.

En cas de démission, de maladie ou de décès de l'un des vice-Présidents, son remplacement sera effectué en préservant cet équilibre.

Article 11 - Attributions

Le Bureau peut être chargé du règlement de certaines affaires pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil.

Il approuve l'ordre du jour préparé par le Président pour les réunions du Conseil Communautaire.

Chaque Vice-Président veille dans la mesure du possible à ce que chaque dossier soumis au Conseil soit préalablement examiné par la commission compétente.

Article 12 - Réunions

Le Bureau se réunit sur convocation du Président en fonction de l'actualité des questions à traiter et avant chaque Conseil Communautaire.

Il peut également se réunir à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation est adressée aux Vice-Présidents au moins 5 jours francs avant la réunion.

Article 13 - Prévention de l'absentéisme

Le montant mensuel de l'indemnité versée à un membre du Bureau sera réduit de 50 % pour le mois qui suit la constatation de deux absences consécutives aux séances du Conseil Communautaire, du Bureau ou des Commissions auxquelles il appartient.

Cette règle ne s'applique pas en cas d'absences justifiées notamment pour des raisons de santé ou de congé de maternité.

Article 14 - Empêchement du Président

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le 1^{er} Vice-Président ou à défaut par le second.

Chapitre III – LES COMMISSIONS

Article 15 - Création

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des discussions qui lui incombent, le Conseil Communautaire met en place des Commissions.

Article 16 - Présidence des Commissions

Le Président de la Communauté de Communes est Président de droit de chacune des Commissions.

Il les convoque dans les 8 jours de leur création afin de désigner un Vice-Président qui en animera les travaux.

Article 17 - Organisation des réunions

Les Commissions se réunissent autant que de besoin en fonction des questions à traiter, sur convocation de leur Vice-Président adressée au moins 5 jours francs avant la réunion.

Elles se réunissent pour l'étude des dossiers soumis ultérieurement au débat du Bureau et à délibération du Conseil Communautaire, dans le secteur intéressant leur compétence.

A l'initiative du Président de la Communauté de Communes ou du Vice-Président responsable de la Commission, toute personne qualifiée peut être entendue pour traiter d'un sujet inscrit à l'ordre du jour.

Les comptes-rendus des réunions sont rédigés par les services qui les diffusent aux membres titulaires ainsi qu'aux membres du Bureau. Ils sont consultables par tout délégué à sa demande.

Les Commissions émettent leurs avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum soit exigé. S'il y a partage des avis, le compte-rendu en fait mention.

Chapitre IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 18 - Application du Règlement

Le présent règlement est applicable dès son approbation par le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés.

Il sera adopté à chaque renouvellement de la Communauté de Communes de l'Abbevillois dans les 6 mois qui suivent son installation.

Article 19 - Modification du Règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du président ou d' 1/3 des délégués.

***LES PRINCIPALES
ACTIVITÉS DES SERVICES***

Les accueils de loisirs sans hébergement

Les accueils de Loisirs mettent en place des orientations éducatives qui :

- favorisent l'épanouissement des enfants par des activités élaborées, organisées et adaptées à l'âge du public. Ces activités peuvent-être modulées en fonction des goûts, des envies et des idées des enfants.
- assurent la sécurité physique et morale des enfants
- privilégient l'accueil des enfants et des parents avec un souci d'écoute réciproque
- veillent au respect des repères éducatifs en liaison avec les familles, au respect du matériel, au respect des autres enfants et du personnel d'encadrement
- favorisent la prise de responsabilités et l'ouverture

C'est à travers différents projets pédagogiques que l'équipe met en place les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Pour Abbeville, les enfants âgés de 3 à 16 ans sont accueillis les mercredis et durant les petites et grandes vacances. Les activités d'accueils de loisirs ont concerné 635 familles pour 1031 enfants répartis dans différentes structures : centres de Picardie, Menchecourt, Platanes, Rouvroy et CAJ. En milieu rural, l'accueil de loisirs de Mareuil-Caubert est ouvert durant les petites et grandes vacances. Des accueils ouvrent également à Neufmoulin et Vauchelles en juillet.

ALSH Moyenne de fréquentation 2013

Année 2013	Mercredi			Petites vacances				Grandes vacances	
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	Hiver	Printemps	Toussaint	Noël	Juillet	Août
nom des séjours					Pont d'Ouilly (Calvados)			St Sorlin	
CAJ			10	21	21	36	20	53	37
MENCHECOURT	39	40	56	58	52	67	30	137	88
PLATANES	30	34		40	57	50		87	61
Picardie	36	36		47	45	38		92	60
ROUVROY	22	22	44	37	36	30	40	62	35
MAREUIL CAUBERT				30	30	24	14	42	31
Séjours					21			10	
Neufmoulin								28	
VAUCHELLES								35	
Total	127	132	110	233	262	245	104	546	312

Nombre de journées/enfant : 27 674

Les centres sont ouverts de 9H00 à 17H30. Un accueil sur chaque commune est prévu de 7H30 à 9H et de 17H30 à 18H pour les enfants dont les parents travaillent. Un acheminement est ensuite effectué vers les structures.



Exemples des sorties proposées par les ALSH : Arbo – Escalade, Patinoire, Maison de l’Oiseau, Visite du Parc du Marquenterre, Initiation à l’ équitation à Abbeville et Fontaine le Sec, Promenade en bateau à Saint Valéry, Sortie à Aquaclub, Visite de la ferme d’Antan, Sortie à Samara, Sortie à l’herbarium de Saint-Valéry, Visite de fabrique de bonbons à Berck, Visite du marché de Noël à Amiens, sortie à Bruxelles, lasergame, char à voile.

Des projets réalisés en 2013

- Le projet « Comédie musicale » avec pour finalité la réalisation d’un spectacle.
- Le projet «manger - bouger »
- Le projet «Contes animés » avec représentation à l’Espace Saint-André
- Le projet « Environnement »

A noter que suite à la comédie musicale, des ados ont monté une association « les Papuches » et se produisent régulièrement lors de différentes manifestations.

Les activités spécifiques

Le Bodyboard, les sorties Plage sous la surveillance d’un BNNSA, la piscine (apprentissage natation), l’initiation aux arts du cirque, l’aviron, le tir à l’arc, le tennis et la sarbacane avec l’encadrement d’un éducateur sportif, activités musicales (éveil musical, création de musique, participation aux kermesses),Festival de Saint Riquier Prélude, Mc Donals Kids, Beaux arts, apprentissage de la pêche et réalisation d’un grand jeu sur les droits de l’enfant.

Chaque été, dans l’objectif de faire vivre l’enfant en dehors du climat familial, nous mettons aussi en place différents campings dont 2 fixes, l’un à Mareuil-Caubert pour les 3-5 ans et à Saint-Quentin en Tourmont pour les 6-12 ans.

Des semaines à thème

Des semaines thématiques sportives, culturelles, scientifiques sont mises en place régulièrement.

Des séjours

Deux séjours et deux mini-séjours organisés (Calvados « Printemps », Saint Sorlin et Ardèche « été » avec la Vie des quartiers et Forges les eaux « Toussaint »)

Formation du personnel à chaque période de vacances

Une formation en interne sur différents thèmes (expression, grands jeux, chants, rythme de l'enfant ...) est proposée aux personnels permanents et vacataires.

Pour les Directeurs, mise en place de formations spécifiques : gestion de conflit, réglementation...

Pendant les vacances de février organisation d'un stage de base et d'un stage approfondissement BAFA. Environ 20 stagiaires par session.

Le personnel d'animation à l'année :

Le mercredi : 3 Directeurs et 15 animateurs
Petites vacances : 5 Directeurs et 25 animateurs
Grandes vacances : 8 Directeurs, 4 adjoints et 80 animateurs

Quelques chiffres :

Dépenses 1 332 678 € dont 1 012 720 € de masse salariale.

Recettes :	Participation familles	104 656 €
	CAF :	208 672 €
Remboursement sur salaires animateurs		82 590 €
	Divers	4 982 €
	Total :	400 900 €

29 265 repas servis

Répartition des enfants inscrits par commune

Abbeville	823	Bellancourt	16
Bray les Mareuil	23	Cambron	10
Caours	19	Drucat	18
Eaucourt	8	Epagne-Epagnette	20
Grand-Laviers	5	Mareuil-Caubert	21
Neufmoulin	25	Vauchelles	32
Yonval	6	Extérieurs	15
Total	1 030		

Tarifs

Le tarif dépend du quotient familial. Il comprend les activités, le repas et le goûter. La réservation se fait à la semaine pour les petites et grandes vacances et par période scolaire pour les mercredis. Tous les renseignements complémentaires sont fournis en appelant le 03.22.19.20.35 ou dans les locaux au 82 Rue Saint Gilles à Abbeville (anciennement CM17). Le CCAS peut apporter une aide aux familles ayant des difficultés financières.

Accueils de Loisirs Sans Hébergement

	QF = ou < 642 avec CAF	QF = ou < 642	QF de 643 à 1040 avec CAF (< 800)	QF de 643 à 1040	QF de 1041 à 1500	QF = > 1500	Extérieurs
Nom du produit	code 1	code 2	code 3	code 4	code 5	code 6	code 7
Mercredi	1,50 €	1,50 €	4,00 €	4,00 €	6,80 €	11,80 €	23,60 €
Vacance de 2 jours	3,00 €	8,60 €	9,00 €	14,60 €	18,00 €	28,00 €	47,20 €
Vacance de 3 jours	4,50 €	12,90 €	13,50 €	21,90 €	27,00 €	42,00 €	70,80 €
Vacances de 4 jours	6,00 €	17,20 €	18,00 €	29,20 €	36,00 €	56,00 €	94,40 €
Vacances de 5 jours	7,50 €	21,50 €	22,50 €	36,50 €	45,00 €	70,00 €	118,00 €
Séjour	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €	300,00 €	—

Répartition des enfants inscrits par quotient familial

Code 1 avec CAF : 604

Code 1 sans CAF : 94

Code 2 avec CAF : 66

Code 2 sans CAF : 115

Code 3 : 89

Code 4 : 52

Code 5 : 11

Total : 1 030

Les accueils de Loisirs périscolaires

En septembre 2013, 4 communes ont décidé de mettre en place la réforme des rythmes scolaires avec la CCA en déclarant le temps libéré après la classe en accueil de loisirs périscolaire : Bellancourt, Caours, Neufmoulin, et Vauchelles.

Chaque enfant est inscrit par période de 7 semaines, il doit être présent obligatoirement deux jours par semaine sur les activités. Chaque enfant inscrit participe à deux activités par jour.

Horaires des activités programmées

- Caours 16h – 17h départ échelonné de 17h à 18h30
- Neufmoulin 15h30 – 17h30 départ échelonné de 17h30 à 18h30
- Bellancourt 16h – 17h pour les maternelles et 16h – 18h pour les élémentaires départ échelonné de 17h à 18h30 et de 18h à 18h30
- Vauchelles 16h – 17h pour les maternelles et 16h – 18h pour les élémentaires départ échelonné de 17h à 18h30 et de 18h à 18h30

Exemples d'activités : Broderie, activités avec les Beaux arts, photographie, découverte d'instruments de musique (violon, piano, trompette) piscine à l'aqu'Abb, danse avec le Conservatoire. Malgré la qualité des activités reconnue par les parents, peu d'enfants participent aux activités périscolaires.

Effectif actuel :

Caours 15 enfants en maternelle

Neufmoulin 15 enfants en élémentaire

Vauchelles 8 enfants maternelle et élémentaire

Bellancourt 13 enfants maternelle et élémentaire

Budget (septembre-décembre 2013)

Dépenses : 34 351€

Recettes :

- CAF (PSO et AS) 4127€
- Participation familles 1836€
- Subvention Etat 4433€

Pour un total de 10 396€

Locaux utilisés :

Vauchelles : Ancienne Mairie – Gymnase et salle de classe

Bellancourt : Maison « Lapierre » 2 salles et réfectoire, le dortoir et la salle de réunion Mairie

Neufmoulin : Salle polyvalente et vestiaires de football

Caours : Salle Communale

Tarifification modulée du périscolaire

Quotient	Tarifs
Quotient 1 : 0€ à 642€	1 €
Quotient 2 : 643€ à 1040€	1,25 €
Quotient 3 : 1041€ à 1500€	1,50 €
Quotient 4 : 1501 € et +	2 €
Exterieur	4 €

Les beaux-arts

Dans le cadre du CUCS avec l'association CIDFF et le service Vie des Quartiers de la ville d'Abbeville, a été réalisé un atelier de pratique artistique de mars à décembre 2013. Cet atelier a donné lieu à une restitution sous la forme d'une exposition à l'école des beaux-arts en décembre 2013.

Un atelier de pratique artistique a également été réalisé avec l'association M2N. Il s'est déroulé sur 3 séances au printemps et a fait l'objet d'une exposition à la galerie de l'école des beaux-arts en juin 2013.

Le partenariat avec l'association Le Cardan s'est poursuivi avec le groupe Culture accueilli une fois par semaine et le groupe « Recherche Action » qui vient travailler à l'école deux jours par semaine.

Dans le cadre du dispositif « Culture et Ruralité », l'école des beaux-arts a assuré le suivi technique et artistique du volet arts-plastiques de l'action en partenariat avec l'artiste photographe intervenant Yazid Medmoun, le conservatoire de la CCA, l'association Cadastre 80, Le Pays des Trois Vallées, les écoles de Cambron et de Drucat et les municipalités de Cambron et de Drucat/Le Plessiel.

Avec le service Accueils de Loisirs est continué l'accueil des groupes d'enfants pendant les vacances scolaires.

Des ateliers ont lieu tout au long de l'année au musée dans le cadre d'un partenariat avec le musée Boucher de Perthes.

Un stage bronze hors les murs s'est déroulé dans la commune de Epagne/Epagnette au mois de juillet.

Depuis la rentrée 2013, l'école des beaux-arts propose des ateliers de pratiques artistiques dans les écoles mettant en place la réforme sur les aménagements des rythmes scolaires.

En septembre, l'école des beaux-arts s'est associée à l'inauguration du nouveau centre de natation de la CCA en réalisant avec les enfants des ateliers poteries une œuvre offerte et installée au centre de natation l'aqu'Abb.

Un partenariat avec le centre culturel Le Safran d'Amiens Métropole autour de la boxe et de la photographie a donné lieu à une exposition de photographies ainsi qu'à un stage au cours de la saison 2013/2014.

Certains vernissages des expositions présentées à l'école ont eu lieu en partenariat avec le conservatoire communautaire.



Les tarifs au 1^{er} janvier 2013 varient selon les cours et le quotient familial :

- pour les moins de 18 ans résidants de la CCA : de 28 € à 71 €
- pour les adultes résidants de la CCA : de 35 € à 112 €

- pour les moins de 18 ans résidants hors CCA : de 41 € à 117 €
- pour les adultes résidants hors CCA : de 55 € à 172 €

Ventilation des inscrits par quotient		
	%	Nombre d'inscrits
Quotient 1 ≤ 642 €	25.74	52
Quotient 2 de 643 à 1 040 €	21.29	43
Quotient 3 de 1 041 à 1 500 €	16.83	34
Quotient 4 ≥ 1 501 €	36.14	73
TOTAL	100	202

Atelier	Nombre d'inscrits
Modèle vivant	38
Poterie / modelage	68
Arts Plastiques adultes	24
Arts Plastiques enfants	52
Volume sculpture adultes	8
Gravure	5
Création numérique	7
TOTAL	202

Effectifs au 5/06/2014

Elèves résidant à Abbeville	Elèves résidant dans la Communauté de Communes de l'Abbevillois hors Abbeville	S/ Total	Elèves résidant hors de la Communauté de Communes de l'Abbevillois	TOTAL DES INSCRITS
91	32	123 Soit 60,89 %	79 Soit 39,11 %	202

Nombre d'élèves par action mise en œuvre avec les différents partenaires en 2013

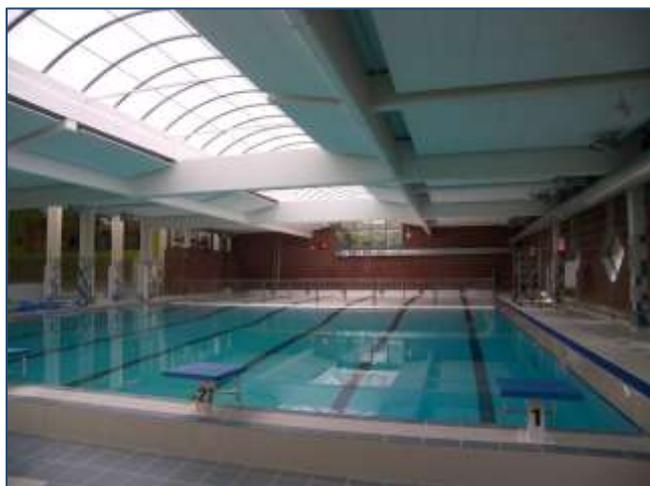
Accueils de loisirs	Atelier Famille CUCS	Stages hors les murs	Groupe Culture Le Cardan	Groupe Recherche Action Le Cardan	ADAPEI 80	ASSO M2N
144	12	8	10	7	7	12

Au total 200 personnes ont participé aux ateliers, hors élèves inscrits à l'année.

Nombre des inscrits par tranche d'âge au 15/09/2013

tranches d'âge	F	H	Total	%
moins de 12 ans	40	21	61	30,20
ados 12/18 ans	24	8	32	15,84
adultes	82	27	109	53,96
Total	146	56	202	100,00

Le centre de natation communautaire aqu'Abb



I. LES CHIFFRES DE FREQUENTATION

	2010	2011 (1)	2012 (2)	2013(3)
<i>Entrées publiques</i>	54 823	38 049	40 189	81 133
<i>Moyennes mens.</i>	4 568	3 805	4 465	7 375
<i>Scolaires</i>	44 223	26 996	27 141	37 378
<i>Cours (leçons de nat.)</i>	3 350	2 966	4 245	5 026
<i>Cours (aqua-forme)</i>	-	-	-	4 828
<i>Entrées ALSH</i>	-	5 898	1 815	5 133
<i>Etablissement spé.</i>	-	-	1 527	1 008
<i>SCA Natation</i>	30000 *	28000*	25000*	10 796
<i>Divers (bb, EN, SDIS...)</i>	-	-	-	4 248
<i>Total</i>	106 964	77 714	79 382	156 925

1 Fermeture en avril et mai
3- fermeture 15 mai au 15 juin

2- Fermeture en juillet, août et septembre
*estimations

II. EQUIPE D'ENCADREMENT

Durant l'année 2013, les équipes ont été complétées afin de répondre aux contraintes de service générées par le volume des activités.

Composition du service :

- 3 agents d'accueil
 - 1 gardien
 - 6 agents techniques chargés de l'entretien des vestiaires et du centre d'hébergement.
 - 7 ETAPS MNS Titulaires
 - 2 MNS contractuels
 - 2 agents contractuels titulaires du BNSSA
 - 1 ETAPS directeur-adjoint en charge de la mise en œuvre des activités aquatiques
 - 1 directeur
- Soit 23 permanents.
- + 5 agents vacataires (entretien et surveillance des bassins)

III. ACTIVITES EDUCATIVES

✓ *Scolaires primaires et secondaires*

37 378 élèves accueillis dont 28226 élèves du primaire et 9152 du secondaire.

✓ *ALSH*

Dans le cadre du projet éducatif territorial ont été programmés 2 créneaux hebdomadaires afin d'accueillir les enfants en activités périscolaires

Durant les vacances scolaires, accueil des ALSH en activités libres ou encadrées par un MNS. En 2013 5 133 enfants ont profité de ces séances.

✓ *BB nageurs : 0-6ans*

5 séances hebdomadaires

Mercredi: 12h15/13h00 et 13h00/13h45 Samedi : 8h00/8h40; 8h40/9h20 et 9h20/10h00

✓ *Ecole de Natation*

6 groupes Sauv’Nage (débutants) et 3 groupes Pass’sport (pratiques pluridisciplinaires : natation, water-polo, natation synchronisée, nage avec palmes et plongeon).

Les cours ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 19h00 et le mercredi de 13h00 à 15h00.

✓ *Leçons de natation*

15 cours de natation apprentissage et perfectionnement sont dispensés du mardi au samedi.

IV. ACTIVITES AQUA FORME

4 activités: aquagym, aqua jogging, aquabike et aqua training pour un total de 23 cours programmés du lundi au samedi.



V. TARIFS EN VIGUEUR

Tarifs	Résidents CCA		Résidents hors CCA	
	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
Entrées unitaires	3.70€	2.30€	5.50€	3.50€
Enfants -3ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnements 10 entrées	29.60€	17€	44€	28€
Abonnements 50 entrées	140€	87€	206€	131€
Pass 'matin midi mensuel	25€		25€	
Tarifs réduits sous conditions de ressources réservés aux habitants de la CCA				
Entrées unitaires	3€	1.50€		
Abonnements 20 entrées	24€	12€		



VI. EVENEMENTS

L'aqu'ABB s'est associé à des actions menées par les services de la ville d'Abbeville et les associations :

- Le parcours du cœur
- Le Téléthon
- Abbeville Plage : 531 entrées et une animation par jour encadrée par nos éducateurs
- Les Championnats Interrégionaux du Nord-Est de natation qui ont rassemblé près de 400 nageurs durant 3 jours.

L'inauguration de l'aqu'ABB en présence de Madame la Ministre des Sports, Madame Fourneyron et la journée porte ouverte qui a suivi resteront les moments les plus marquants de cette année 2013.



VII. CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF

Le centre d'hébergement sportif a accueilli :

- des personnes en formation et des formateurs (Ecole d'infirmière, CFPPA, Lycée Agricole, Mission Locale de Laon, CRI...)
- Des participants aux manifestations culturelles (en relation avec le CRI, les services culturels d'Abbeville et le Conseil Régional de Picardie)

Les associations nous ont sollicités pour l'hébergement des acteurs des rencontres sportives : SCA Tennis, Boxe Abbeilloise, Judo-club d'Abbeville.

9 clubs ou sélections ont utilisé les installations pour des stages de préparation et d'entraînement sportifs.

Au total 1569 nuitées ont été vendues.

Les circuits de randonnée

La Communauté de Communes de l'Abbevillois dispose aujourd'hui de :

- 6 circuits d'intérêt départemental :
 - le circuit du Moulin d'Eaucourt
 - la vallée de Frosmes,
 - les 3 Fétus
 - les étangs et marais de Mareuil-Caubert
 - la Traverse du Ponthieu
 - le fond de Millencourt
- 3 circuits d'intérêt communautaire :
 - le circuit des fritillaires
 - le circuit des rouissoirs
 - le circuit des sarcelles

Ces sentiers représentent 75 km de promenade.

L'entreprise TRANCART s'est occupée de l'entretien de tous les sentiers. Afin d'améliorer le balisage,, des nouveaux panneaux plus lisibles ont été installés sur les parcours des fritillaires et des rouissoirs.



La «Fête de la Randonnée» édition 2013 s'est déroulée le dimanche 28 avril sur la commune d'Eaucourt.

4 randonnées ont été proposées :

- une randonnée sur le circuit du moulin avec visite du moulin et activités au château.
- une randonnée sur le circuit des rouissoirs avec Marc HEUZ, Guide Nature.
- une randonnée avec Isabelle Maréchal pour une découverte de la marche Nordique
- une randonnée avec Jean Boucaut, siffleur d'oiseaux sur le circuit les rouissoirs.

140 personnes ont participé à cette fête de la randonnée 2013.



Le circuit du moulin d'Eaucourt

6 km - 2h

Promenade champêtre autour d'un moulin qui, ayant failli sombrer dans l'oubli, a retrouvé son allure et sa vie d'antan. Ce circuit permet de découvrir le moulin à vent d'Eaucourt datant du 17^{ème} siècle qui moulut le grain jusqu'en 1919.

Les 3 Fétus 7,6 km - 2h30

Au travers d'Abbeville, Yonval, Mareuil-Caubert, une balade empreinte d'histoire, offrant des vues splendides sur la vallée de la Somme et la campagne environnante. Ce circuit champêtre offre une alternance de paysages variés : larris, fond de vallée et un magnifique panorama sur la vallée de la Somme et Abbeville.

Les étangs et marais de Mareuil

3,8 km – 1h15

Une promenade dans le marais, près des étangs poissonneux, abritant une flore et une faune caractéristiques de ces milieux.

La Vallée de Frosme

9 km – 3h

En quittant Mareuil-Caubert, bourg truffé d'étangs et de marais, on découvre un autre charme dans sa campagne verdoyante et boisée.

Le fond de Millencourt

7 km – 2h20

Après avoir apprécié le riche patrimoine centulois, découvrez le charme de la verdoyante campagne environnante.

La Traverse du Ponthieu

23 km au total dont 8,7 km en 3 heures sur la Communauté de Communes

Sur les traces des trains qui, durant plus d'un siècle, quittèrent la capitale du Ponthieu pour traverser la campagne. Fermée en 1989 et défermée en 1998, la ligne d'Abbeville à Bernâtre a été réhabilitée en chemin de randonnée pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers.

En passant par les communes d'Abbeville, Caours-l'Heure, Neufmoulin, Saint-Riquier, Oneux, Coulouvillers, Cramont, Conteville et Bernâtre, les 29 km de la Traverse du Ponthieu permettent de découvrir un patrimoine historique particulier avec la présence de petites chapelles qui restent les témoins de l'histoire locale. A cela s'ajoute un patrimoine naturel intéressant constitué du "ballast", remblai de cailloux destiné à renforcer la stabilité des rails (ce milieu chaud et sec abrite une faune et une flore spécifiques), de rideaux de frênes, érables, charmillles, aubépines...

Le circuit des Fritillaires

10 km – 2h15

Un parcours sur les communes de Mareuil, Bray et Epagne.

Le circuit des rouissoirs

7 km – 1h15

Un parcours facile sur les communes de Bray et Eaucourt.
Un pont promontoire a été installé, afin d'admirer la source bleue

Le chemin des Sarcelles

7,300 km – 2h30

Cette promenade vous fera découvrir la faune et la flore des bassins de l'ancienne sucrerie d'Abbeville ainsi que les berges de la Somme.



Les Commissions Intercommunales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Les Commissions intercommunales de sécurité et d'accessibilité des personnes handicapées pour l'Abbevillois, ont été créées par arrêté préfectoral du 13/06/2003.

La Commission de Sécurité (présidée par Pascal DEMARTHE, Vice-Président) et la Commission d'Accessibilité (présidée par Claude HEDIN, Vice-Président), émettent des avis aux Maires de chacune des communes qui décident ensuite de l'ouverture ou de la fermeture des établissements visités.

Les Commissions exercent leur mission pour les établissements recevant du public de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie.

- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1500 personnes,
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes,
- 4^{ème} catégorie : au dessous de 301 personnes, sauf ceux compris dans la 5^{ème} catégorie,
- 5^{ème} catégorie : établissements où l'effectif du public n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Activité pour l'année 2013 :

- ✓ 52 dossiers examinés
- ✓ 32 visites réalisées dans les Etablissements Recevant du Public

Il est à noter qu'au 31 décembre 2013, sur les 141 établissements recevant du public, à visiter tous les 2, 3 ou 5 ans, 49 ont fait l'objet d'un avis défavorable par les Commissions.

Commission intercommunale de sécurité

Composition de la Commission	
Membres avec voix délibérative	Membres avec voix consultative
<ul style="list-style-type: none">- Président : M. Pascal DEMARTHE- Rapporteur : Sapeur Pompier Préventionniste- Le Maire de la commune concernée- Le commandant de Police (Abbeville)- ou de Gendarmerie (communes rurales) <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none">- L'agent de la D.D.T.M (s'il s'agit d'un établissement relevant de l'Etat ou d'une collectivité publique) <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none">- L'agent de la Communauté de Communes de l'Abbeillois (s'il s'agit d'un établissement privé)	<ul style="list-style-type: none">- EDF / GDF- Le Directeur des Services Techniques de la ville d'Abbeville (si concerné).

Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Composition de la Commission <i>(Membres avec voix délibérative)</i>
<ul style="list-style-type: none">- Président : M. Claude HEDIN- Les représentants des associations de personnes handicapées :<ul style="list-style-type: none">• Association des paralysés de France : M. Marcel BELLENGIER• Fédération Nationale des Accidentés du travail et handicapés : M. Alain VARNIZY- Le Maire de la commune concernée <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none">- Le Directeur des Services Techniques de la ville d'Abbeville (pour les dossiers de la ville d'Abbeville, Maîtrise d'Ouvrage communale ou privée) <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none">- L'agent de la D.D.T.M (pour les dossiers relatifs aux bâtiments de l'Etat, de la Région, du Département et des communes autres qu'Abbeville)

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

Le site internet du CRI

Le début de l'année a vu la mise en service du site du conservatoire. Ce site est devenu au fil des mois un outil essentiel d'information en direction des élèves et parents d'élèves et du public des manifestations organisées par l'établissement. Élaboré par Christian Smith, il est plébiscité pour sa qualité par de nombreux usagers du CRI comme par les musiciens invités. On dénombre environ 600 visites et 2000 pages vues chaque mois. Son suivi au quotidien est bien assuré par le personnel administratif du conservatoire.

Corps enseignant et personnel administratif

L'arrivée en janvier d'une nouvelle enseignante en chant, Angéline Le Ray, a donné un rayonnement neuf à la classe. Angéline Le Ray s'est d'emblée impliquée dans la vie de l'établissement, installant sa classe au cœur de projets transversaux. La qualité de son enseignement est reconnue de tous ses élèves qui font sa promotion tant et si bien que les demandes pour intégrer sa classe ne manquent pas.

Anne Vervelle a obtenu sa mutation de l'éducation nationale pour la communauté de communes de l'Abbevillois et elle assure désormais depuis septembre un temps complet de formation musicale comprenant la direction d'une chorale pour enfants. Elle apporte dans cette discipline toujours en partie décriée un dynamisme basé sur une pédagogie active, faisant appel au corps (rythmique corporelle), mais aussi tournée vers la découverte des compositeurs et des œuvres ; elle s'appuie pour partie sur la saison musicale de l'établissement, propose aux élèves des « chasses au trésor », questionnaires qu'elle distribue lors des concerts portant sur les musiciens, les œuvres jouées, mais aussi sur le lieu de concert, l'écoute, la retranscription des émotions en mots ou en images...

Le départ de Béatrice Piertot pour le conservatoire d'Amiens a nécessité le recrutement de deux enseignants (le poste qu'elle occupait comprenant deux instruments, il a été décidé de recruter un enseignant par spécialité). Depuis octobre, Adrien Levassor, PEA d'orgue assure les cours d'orgue et d'écriture - harmonisation au clavier, et Hélène Diot, titulaire du CA, assure les cours de clavecin et l'atelier de musique ancienne.

Quatre enseignants de l'établissement ont été reçus au concours d'accès au grade de PEA, deux en concours externe et deux en concours interne. L'établissement dispose désormais de 14 PEA titulaires ou stagiaires, 3 PEA non titulaires, 8 AEA titulaires et 1 AEA non titulaire. Le CRI bénéficie d'un corps professoral de haute qualité dont n'ont pas toujours conscience un certain nombre de partenaires de l'établissement.

Sarah Dhenin a été nommée en décembre 2013 adjoint administratif stagiaire à temps complet. Elle complète l'équipe administrative et technique en apportant une sensibilité et une connaissance dans les domaines de la musique et de la culture évidentes.

Rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 a rendu nécessaire une réflexion sur le mode d'organisation du conservatoire. Les cours du mardi soir à destination des tout-petits (jardin musical et éveil), moins fréquentés seront reportés à la prochaine rentrée sur le vendredi soir. Quant aux ateliers d'initiation instrumentale ou vocale en lien avec le service « vie des quartiers » de la ville d'Abbeville, ils ne peuvent désormais se dérouler que le mercredi après-midi.

La participation des enseignants aux activités proposées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires rencontre une adhésion certaine au vu des remontées d'information faites par les maires

des communes concernées. Les ateliers autour du piano et de la harpe ont été fort appréciés. Il reste à affiner l'organisation.

La saison musicale

La saison musicale a trouvé son public non seulement à la chapelle du Carmel mais aussi dans les églises des communes hors Abbeville où les amoureux de la musique viennent nombreux. L'enquête menée montre un public de toutes catégories sociales, composé pour une bonne part de mélomanes fréquentant aussi le festival de Saint-Riquier ou la Maison de la culture d'Amiens et provenant non seulement de l'Abbevillois mais aussi de communes dans un périmètre large : d'Amiens à Eu, Berck ou Auxe-le-Château. L'enquête montre combien la plaquette de la saison musicale de l'établissement est un élément de communication indispensable et demandé, combien aussi pour toucher de nouveaux publics il est nécessaire d'utiliser les moyens de communication les plus divers (site, flyer, affiche, mailing, médias...), dans un rayon le plus large possible et dans les lieux les plus variés.

Partenaires institutionnels

A l'initiative du service culturel de la ville d'Abbeville qui avait invité Smain, l'orchestre symphonique du conservatoire sous la direction de Maitane Sebastian a joué le vendredi 7 juin au théâtre municipal d'Abbeville le *Carnaval des animaux* de Camille Saint-Saëns, l'après-midi devant les enfants des écoles élémentaires de la ville et le soir devant un public venu nombreux. Smain fut un narrateur particulièrement émouvant reliant les morceaux composant le *Carnaval des animaux* avec un humour fin et poétique. Il donna à tous une belle leçon d'humanité.

Le réseau des conservatoires de Picardie se réunit très régulièrement sous l'égide de la DRAC Picardie. Il a établi le programme de formation musicale sur les trois cycles, programme validé par l'inspection de la musique, travaille sur un programme des études en danse ainsi que sur la musique de chambre.

Artistes invités

Soutenu par la DRAC Picardie, l'ensemble Les Lunaisiens a entamé une collaboration avec le conservatoire de l'Abbevillois. Il a mené deux master classes très suivies et s'est produit lors de la saison musicale dans un programme rare de chansons du 19^{ème} siècle. L'un de ses membres travaille avec le chœur d'adolescents du CRI.

Enfin le saxophoniste Vincent Le Quang a assuré 4 jours intenses de formation de sound painting à destination du corps enseignant.



Inauguration du Centre de natation Communautaire de l'Abbevillois « l'aqu'ABB » vendredi 4 octobre 2013



Week-end *Passion Harpe*, « Journée de la Harpe »



*Le Carnaval des Animaux, avec Smaïn
Théâtre Municipal d'Abbeville*



Cours d'initiation, danse



Harpa Diva, vendredi 17 mai 2013

Les tarifs en vigueur au 30/12/2013
Frais dossier d'inscription 15 euros

	Quotients inf. ou égaux à 642 €		Quotients de 643 à 1040 €		Quotients de 1041 à 1500 €		Quotients à partir de 1501 €	
	CCA	Hors CCA	CCA	Hors CCA	CCA	Hors CCA	CCA	Hors CCA
Eveil ou initiation musicale à l'instrument	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00	60,00	120,00
Formation musicale seule	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00	60,00	120,00
Cursus diplômant :								
Formation Musicale + instrument ou chant + activité collective ou atelier	40,00	80,00	70,00	140,00	80,00	160,00	120,00	240,00
Formation musicale + 2 instruments ou instrument et chant + activité collective ou atelier	60,00	120,00	100,00	200,00	120,00	240,00	160,00	320,00
Classe d'écriture	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00	50,00	100,00
Cursus non diplômant de 2° ou 3° cycle (adolescent et adultes)								
Parcours en modules ou personnalisé	20,00	40,00	40,00	80,00	50,00	100,00	70,00	140,00
Hors cursus								
Adultes instrument	35,00	70,00	60,00	120,00	70,00	140,00	100,00	200,00
Activités collectives ou ateliers	20,00	40,00	20,00	40,00	30,00	60,00	40,00	80,00
Histoire de la musique (culture générale) ou analyse	20,00	40,00	20,00	40,00	20,00	40,00	20,00	40,00
Prêt d'instrument	40,00	80,00	40,00	80,00	44,00	88,00	44,00	88,00
Auditeur ou élève non inscrit se présentant aux examens	8,00	16,00	8,00	16,00	8,00	16,00	8,00	16,00

Ventilation des familles par quotient

	Musique	Danse	Musique et Danse	%
Tarif Unique	1		1	0,31 %
Quotient 1	47	7	54	16,62 %
Quotient 2	81	5	86	26,46 %
Quotient 3	70	12	82	25,23 %
Quotient 4	92	10	102	31,38 %
Total	291	34	325	100 %

30 familles bénéficient du soutien du service « vie des quartiers », 27 pour la musique et 3 pour la danse.

Nombre d'inscriptions : MUSIQUE ET DANSE

	Elèves résidant dans la communauté de communes de l'Abbevillois		Elèves résidant hors de la Communauté de communes de l'Abbevillois		Total des inscrits 30/12/2013	
	Musique	Danse	Musique	Danse	Musique	Danse
	310	26	147	12	457	38
TOTAL	336		159		495	

Les Déchets Ménagers

La Communauté de Communes de l'Abbevillois réalise un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour 2013, à consulter sur le site : www.cc-abbevillois.fr



Le balayage des voies

La Communauté de Communes de l'Abbevillois assure exclusivement le balayage des caniveaux.

En milieu rural, l'équipe de balayage intervient à la demande.

Pour Abbeville, un circuit a été établi pour toutes les rues hors centre-ville.

Le balayage est assuré tous les 15 jours environ, sauf en cas de neige ou de gel.

Le développement économique et l'aménagement du territoire

La Communauté de Communes de l'Abbevillois porte l'ensemble du développement économique et l'aménagement du territoire depuis janvier 2009, date à laquelle a été instaurée la Taxe Professionnelle Unique. A ce titre, elle constitue l'interlocuteur privilégié des entreprises.

La Communauté de Communes de l'Abbevillois intervient dans 4 domaines principaux :

- la création, l'aménagement et la gestion de locaux et de zones d'activités à vocation économique, ainsi que la réhabilitation de friches industrielles
- l'aide directe aux entreprises
- la réalisation d'études de développement économique
- le soutien à des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises

Gestion de locaux d'activités :

La CCA gère pour son compte ou pour celui de la Ville d'Abbeville 3 ensembles immobiliers, 1 terrain et 1 parking regroupant en 2013 15 locataires au total:

- Sur le site ESPACE VOLTAIRE : MRF Maîtres Robinetiers de France, DFT Delabre, Association d'insertion TAA, MCR, Association DEUXIEME CHANCE
- Sur le site CONDOR : CONDOR BALNEO, ONCFS, PLM NEGOCE
- Au sein du VILLAGE PME : SAMI, AMIENS COLIS, LA MANUFACTURE FRANCAISE DU CUIR, GENIE FLEXION
- Sur le parking VALEO : VALEO, LA POSTE
- Sur le terrain MENCHECOURT : COLAS NORD-PICARDIE

La société TFI, installée dans un atelier-relais sur le lotissement Dingeon, a racheté son bâtiment en septembre 2013.

Depuis décembre 2013, la CCA est propriétaire de l'ensemble immobilier CONDOR, suite à la levée de promesse de vente du crédit-bail, arrivée à échéance en juin 2013.

En 2013, la CCA a réalisé en interne ou fait réaliser de multiples travaux de réfection et d'aménagement :

- Finalisation de la mise en autonomie de l'atelier 3 au sein de l'ensemble immobilier CONDOR en prévision de sa vente à la société PLM
- Nettoyage de la toiture et modification des canalisations d'eaux pluviales dans le bâtiment MRF sur l'ESPACE VOLTAIRE
- Réfection de la voirie devant le bâtiment de la société DFT et derrière le bâtiment de l'association DEUXIEME CHANCE dans l'ensemble immobilier ESPACE VOLTAIRE
- Installation d'une signalétique verticale et horizontale au sein de l'ESPACE VOLTAIRE pour faciliter la circulation
- Installation de compteurs au sein de l'ESPACE VOLTAIRE en prévision de la pose et de la motorisation de nouveaux portails pour sécuriser le site
- Matérialisation de places de parking devant le bâtiment de l'association DEUXIEME CHANCE sur l'ESPACE VOLTAIRE et sur le parking VALEO pour accueillir LA POSTE
- Réparations au sein du local A3 du Village PME en vue d'accueillir la société LA MANUFACTURE FRANCAISE DU CUIR



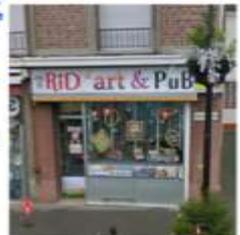
La CCA a en outre récupéré la gestion à l'échelle de l'intercommunalité de la Bourse de Locaux Vacants, mise en place par le Réseau Investir en Picardie Maritime. L'objectif est de centraliser une base de données de tous les locaux d'activités (commerciales, industrielles, artisanales, tertiaires, logistiques...) afin d'apporter les renseignements les plus fiables et les plus exhaustifs possibles à tout porteur de projet en recherche d'implantation.



**Réf. 101-80100-A
à Abbeville**



- ✓ Idéalement localisé en hyper-centre-ville d'Abbeville.
- ✓ Local commercial de 27 m² en 2 parties : 1 magasin de 20 m² et 1 local technique attenant de 7 m² environ. Vitrine commerciale de 4 m en angle.
- ✓ 2 portes d'accès : 1 public en façade et 1 privé sur le côté du bâtiment. Cave de 15 m³ pour du stockage. Cour commune avec les locataires des appartements des 3 étages au-dessus et local commercial mitoyen. WC à l'extérieur du local accessible par la cour – point d'eau dans le local
- ✓ Local entièrement refait à neuf début 2014 (isolation, peinture, sol, sanitaires, électricité, chauffage...)
- ✓ pas de place de parking attribuée mais proximité du parking public des Ursulines
- ✓ Loyer : 550 € HT/mois (à prévoir prorata taxe foncière : environ 250 €/an) - Bail précaire de préférence.



Possibilité de louer en sus un petit appartement de 20 m² environ situé dans la cour pour du stockage

mardi 25 février 2014 1

Gestion des zones d'activités existantes :

En ce qui concerne le foncier, entre les lotissements Dingeon et Debray et le Parc d'Activités Les Deux Vallées, près de 6 ha sont immédiatement disponibles pour le développement des entreprises (coût de 8 à 30,49 €HT/m² selon la localisation et l'activité).

A ce titre, la CCA a géré la commercialisation de 2 emprises foncières communales en 2013 :

- sur le lotissement Dingeon : la cession d'une parcelle de 8 735 m² à la SCI TP IMMO pour permettre le développement de l'entreprise DISTRIFOOD
- sur le Parc d'Activités Les Deux Vallées : la vente d'une bande de terrain de 2 650 m² à la SCI DE BOUTTENCOURT pour assurer les possibilités d'extension de la STRAP, implantée à côté



Au niveau de la signalétique des zones d'activités, une 1^{ère} mise à jour a été réalisée en juin 2013, afin de répondre aux mouvements d'entreprises sur les zones.

En complément, une signalétique basée sur la même charte graphique a été installée sur l'ESPACE VOLTAIRE pour améliorer la compréhension du site et la connaissance des entreprises qui y sont implantées.

Aménagement de nouvelles zones d'activités :

Le Parc d'Activités Les Trois Châteaux d'eau :

La CCA et la CCI ont poursuivi leur partenariat pour l'aménagement commercial de la périphérie Est d'Abbeville, au niveau du Parc d'Activités Les Trois Châteaux d'eau et de l'extension du Parc d'Activités de Vauchelles les Quesnoy.

Différents scénarii d'aménagement de cet espace ont été étudiés, ainsi que les demandes d'enseignes exogènes et endogènes souhaitant s'y installer.

En parallèle, la CCA a avancé avec les services départementaux pour la création d'un nouveau rond-point en amont du giratoire des Oiseaux, afin d'assurer la desserte arrière de la zone de Vauchelles.

Réhabilitation de friches à des fins économiques :

Friche ABELIA DECORS :

Au cours de l'année 2013, la CCA a poursuivi le partenariat d'exclusivité avec la société BREZILLON-SODEARIF en vue de réhabiliter la friche ABELIA DECORS et d'y implanter de nouvelles industries.

Une étude environnementale des sols menée en 2005 avait conclu à une pollution très localisée aux hydrocarbures et aux métaux lourds qui restait compatible avec un usage industriel du site, mais cette étude ne prenait pas en compte tous les impacts potentiels sur les sols de cette activité industrielle.

Afin de disposer de tous les éléments nécessaires, la CCA a lancé une étude complémentaire des sols en mai 2013 avec le cabinet d'étude ANTEA GROUP. Les conclusions corroborent globalement celles de l'étude précédente avec un impact ponctuel et localisé des sols, principalement aux hydrocarbures.

Par ailleurs, en accord avec SODEARIF, le bureau communautaire a décidé de rebaptiser le site « Parc Technologique de la Baie de Somme ».

Friche TEREOS :

Afin de reconquérir l'emprise foncière de l'ancienne sucrerie d'Abbeville, la CCA a proposé au groupe IMMOMOUSQUETAIRES, promoteur immobilier de l'enseigne Intermarché, de travailler sur un programme d'aménagement ambitieux, dans une logique d'éco-quartier axé sur la mixité urbaine et sociale.

Concrètement sont donc prévus sur ce site :

- un pôle logements situé le long de la Rue Jean Mennesson et de la Grande Rue de Thuisson.
- un pôle commercial, avec le transfert des enseignes du groupement Mousquetaires actuellement implantée au Nord de la ville (Intermarché et Bricomarché), ainsi que des enseignes complémentaires du groupe (Roady)
- des services de proximité (pharmacie, coiffeur...)
- un pôle touristique avec un hôtel 2 étoiles d'une capacité de 70 chambres et de la restauration (Poivre Rouge notamment)
- un pôle culture-loisirs.

Ce programme engendrera à terme près de 370 emplois nouveaux, sans compter les emplois induits dans le secteur du BTP et les retombées économiques pendant la construction.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a validé à l'unanimité le projet en juillet 2013.



Aides directes aux entreprises :

Depuis le mois d'octobre 2011, la CCA a mis en place, en accord avec le Conseil régional de Picardie, des dispositifs d'aides pour les entreprises présentes ou souhaitant s'implanter sur les 13 communes de son territoire.

En janvier 2013, il a été décidé de modifier ces dispositifs afin d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des entreprises et du territoire.

3 dispositifs sont donc désormais actifs :

- l'aide à l'investissement immobilier qui contribue au financement de l'acquisition d'un terrain et de la construction, réhabilitation ou acquisition d'un bâtiment (sous condition de création d'emplois pour les entreprises déjà implantées sur le territoire)
- l'aide aux investissements matériels productifs qui permet de financer l'acquisition de biens d'équipement productifs nécessaires à l'activité de l'entreprise ou la modernisation de l'outil de production
- l'aide à la rénovation et à la mise en accessibilité des vitrines qui intervient dans le cadre de travaux de rénovation d'une façade commerciale et de mise en accessibilité d'un commerce suite à un diagnostic accessibilité



En 2013, 17 entreprises ont bénéficié de ces dispositifs pour un montant total de 39 502 € et un effectif cumulé de 53 emplois :

- CABINET DE GYNECOLOGIE HAGNERE (gynécologue) : acquisition de matériel spécifique à l'activité – 1 135 €
- SARAH SOUPE (diététicienne) : acquisition de matériel spécifique à l'activité – 677 €

- DUCLERCQ FOURNITURES (commerce de gros de fournitures de bureau) : acquisition et travaux d'aménagement d'un local avec création de 2 CDI – 10 000 €
- HLI INFORMATIQUE (prestation de service en informatique) : travaux de rénovation de vitrine – 2 303 €
- SALON JACQUES (coiffeur) : travaux de rénovation de vitrine – 1 133 €
- LES CAVES MARCADE (bar, tabac) : travaux de rénovation de vitrine – 1 740 €
- CECILE COIFFURE (coiffeur) : travaux de rénovation de vitrine – 2 033 €
- LE BIDULE (bar, brasserie) : travaux de rénovation de vitrine et acquisition de matériel de cuisine – 3 000 €
- L'ANCOLIE (commerce de détail de fleurs et articles de décoration) : travaux de rénovation de vitrine – 3 000 €
- STEPHANIE ALLART (infirmière libérale) : acquisition et travaux d'aménagement d'un cabinet infirmier – 2 080 €
- CLEANER EXPRESS (nettoyage de bâtiment - création) : acquisition de matériels productifs – 2 500 €
- MANZA (commerce d'habillement) : travaux de rénovation de vitrine – 1 040 €
- LE CESARIA'S (bar, brasserie) : travaux de rénovation de vitrine et acquisition de matériel de cuisine – 1 458 €
- TAGADA (commerce de lingerie) : travaux de rénovation de vitrine – 563 €
- SN SODEM HABITAT (négoce de fourniture de matériaux de construction) : travaux de rénovation de vitrine – 1 840 €
- SGC CONCEPT (agence de communication) : acquisition de matériel spécifique à l'activité – 2 500 €
- LE PRE DU MARECHAL (supérette, boucherie) : acquisition de matériel spécifique à l'activité – 2 500 €



La réglementation européenne imposant aux entreprises ayant bénéficié d'aides publiques de communiquer lors de l'octroi de ces aides, la CCA a créé un autocollant à apposer sur le local permettant ainsi aux bénéficiaires de satisfaire à leur obligation.

Ces entreprises, ainsi que toutes celles ayant bénéficié d'une autre aide publique depuis 2011 (Conseil régional de Picardie, Conseil général de la Somme, Prêt d'honneur Initiative Somme, Prêt NACRE, fonds de revitalisation), ont fait l'objet d'un suivi de leur développement, au titre de la Commission d'Evaluation et de Suivi des Aides sur l'Abbeillois (CESAA) instaurée en décembre 2010.

Réalisation d'études de développement économique :

Diagnostic du commerce et de l'artisanat abbeillois :

Après avoir missionné en 2012 le cabinet Cibles et Stratégies pour mener un diagnostic détaillé des atouts et des faiblesses du commerce et de l'artisanat abbeillois, la CCA a lancé en mai 2013 la 2ème phase de travail pour aboutir à la rédaction d'un plan d'actions ambitieux, moderne et en même temps raisonné, devant permettre de dynamiser le centre-ville abbeillois.

Ce programme se décline en 4 volets et comporte 18 actions :

- Un volet Accessibilité qui doit permettre d'améliorer l'accessibilité au centre-ville et aux commerces et la lisibilité de l'offre commerciale
- Un volet Dynamique collective pour accompagner la montée en puissance d'une union commerciale fédératrice et proactive
- Un volet Image et densité commerciale afin de valoriser les espaces stratégiques du centre-ville et stimuler l'implantation de nouvelles enseignes
- Un volet Investissement pour soutenir les commerçants dans leurs projets d'investissement

Afin d'officialiser leurs ambitions communes, la CCA, la Ville d'Abbeville, la CCI Littoral Normand Picard, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Somme et l'association de commerçants ont

d'ailleurs décidé de s'unir au travers d'une convention de partenariat en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat, convention signée le 18 novembre 2013.



Une demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a en outre été déposée en décembre 2013 pour financer la mise en œuvre de la 1ère tranche de l'opération.

Soutien à des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises et participation à des manifestations :



et prêts NACRE gérés par Initiative Somme.

La CCA a reconduit en 2013 la convention de partenariat signée en 2011 avec l'association Initiative Somme visant à améliorer l'accompagnement technique et financier des porteurs de projet d'entreprises. A ce titre, la CCA participe notamment aux Comités d'attribution des prêts d'honneur



avant de s'immatriculer. Pour ce faire, un représentant de la Communauté de Communes est associé avec voix consultative au Comité d'admission des entrepreneurs à l'essai.

La CCA a également poursuivi son soutien à l'association BGE SOMME, et plus particulièrement aux actions menées par la Couveuse d'Entreprises de la Somme qui a pour vocation de permettre à un créateur d'entreprise de tester en grandeur réelle son projet et sa capacité à entreprendre



abbevillois.

Le partenariat entre la CCA et le Réseau Investir en Picardie Maritime s'est lui aussi renforcé en 2013 avec un financement direct des actions de promotion et de communication du réseau, pour faciliter les démarches d'implantation et l'intégration des entreprises exogènes sur le territoire



Dans le cadre du 10^{ème} Mois de la Création et Reprise d'Entreprise, la CCA a par ailleurs accueilli 3 des 6 manifestations qui se sont déroulées sur le territoire abbevillois, ainsi que la cérémonie de clôture au mois d'octobre, qui a connu un vif succès avec plus de 130 participants.



De plus, afin de proposer de nouvelles formes d'accompagnement pour faciliter le quotidien des entrepreneurs désireux de se développer sur le territoire, la CCA a créé début 2013 un service gratuit dédié à l'accueil des cadres et dirigeants.

Ainsi tous nouveaux dirigeants et cadres d'entreprises abbevilloises auront, selon leurs besoins, des informations pratiques et concrètes telles que :

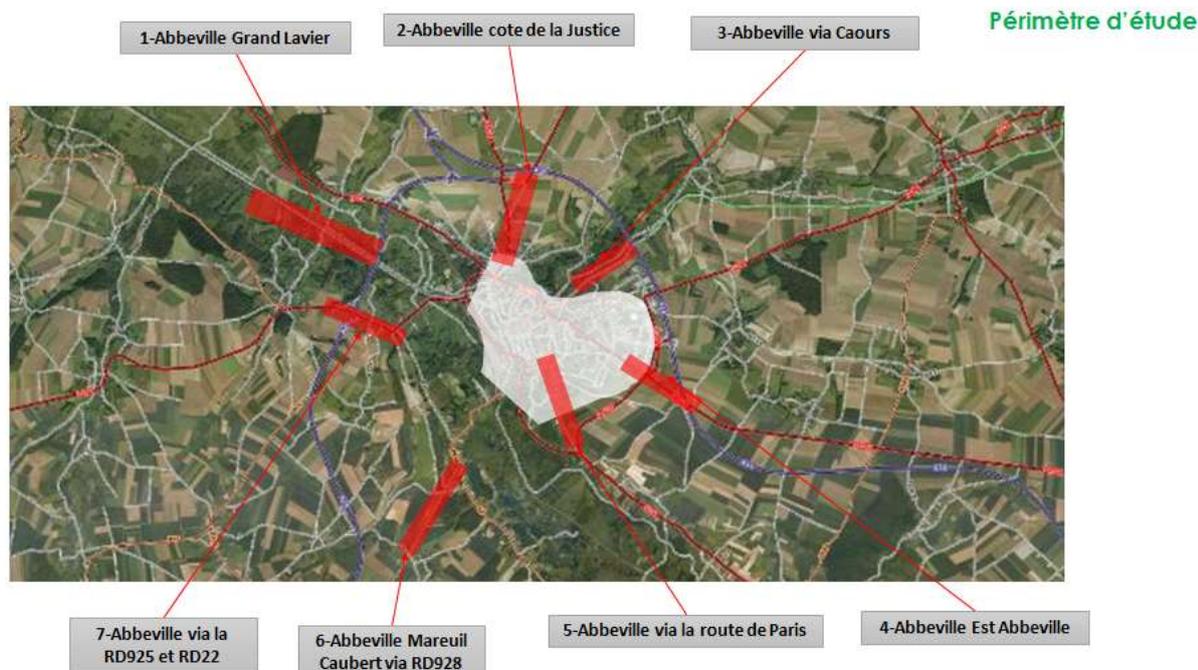
- Une présentation du territoire de l'Abbevillois et plus largement de la Picardie Maritime sous tous les angles (économie, culture, tourisme, tissu associatif...);
- Une assistance-conseil pour trouver un logement ;
- Des renseignements sur les établissements scolaires et les solutions de garde d'enfants ;
- Un accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi.

Alain Longatte, retraité de la CCI qui s'est porté bénévole, est le référent sur cette thématique.

Réalisation de la phase diagnostic de l'étude d'aménagement des entrées d'agglomération :

Une étude sur le réaménagement des entrées d'agglomération de la Communauté de Communes a été confiée au groupement 3^{ème} PAYSAGE- MOBILIS- AGENCE URBANITE. Celle-ci porte sur 7 entrées qui ont été identifiées en collaboration avec les communes et le Conseil Général selon certains critères dont celui de l'accidentologie par exemple. Un diagnostic a été réalisé. La phase suivante aura pour but de proposer des scénarii d'aménagement respectant les objectifs suivants :

- maîtriser la vitesse,
- améliorer la lisibilité de l'espace,
- permettre la cohabitation habitat/activités,
- permettre les circulations douces
- sécuriser l'ensemble des circulations.



Arrêt du projet de PLH :

Après une année de concertation avec les différentes communes, la programmation de logements a été validée. L'objectif est donc de construire 270 logements entre 2014 et 2019 sur l'ensemble de la communauté de communes soit 120/an déclinés ainsi :

- 45 logements locatifs aidés neufs ou en ACAM (Acquisition Amélioration) ou remise sur le marché de logements communaux
- 30 en accession sociale à la propriété dont 10 PSLA (Prêt Social Location Accession) et 20 sur des parcelles à moins de 25 000€
- Le reste en logements privés

Le projet de PLH a été arrêté en Conseil Communautaire le 17 décembre 2013, puis adressé aux communes pour délibération. Son adoption est prévue en 2014.

La Commission intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées :

La CIAPH s'est réunie le 26 juin 2013. Un recensement des logements accessibles aux PMR dans le patrimoine des bailleurs sociaux, à savoir la SIP, l'ODA et l'OPSOM a été présenté ainsi que le PAVE (Plan de mise en Accessibilité et de Valorisation de l'Espace public) de la ville d'Abbeville. Une convention passée entre la Ville d'Abbeville et la CCA portant transfert de la compétence "Commission d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées" a été évoquée.

Etude de réaménagement du quartier du port :

Durant l'été, la CCA a accueilli dans le cadre de leur stage de 4ème année, 5 étudiantes du département Aménagement du territoire de l'école Polytechnique de l'université de Tours. Durant 12 semaines, elles ont réalisé d'une étude de requalification urbaine du quartier de port.

L'objectif de cette étude était de vérifier la faisabilité de la réalisation d'un nouveau quartier tourné vers le tourisme et le loisir et d'appréhender les conditions de sa mise en œuvre.

Cette étude avait pour problématique de :

- redonner aux berges leurs fonctions premières d'accueil du tourisme fluvial
- créer en relation avec les projets existants un nouveau pôle à vocation de loisirs.

Ainsi, un diagnostic et une étude de potentiel ont été réalisés. Dans un deuxième temps, une étude de faisabilité a été effectuée. Enfin, l'étude de faisabilité technique et économique de l'opération avec réalisation d'un phasage et estimation des coûts a constitué la troisième phase d'étude.

Une étude plus approfondie sera à lancer sur les bases de cet intéressant travail.



Mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la rivière Maillefeu :

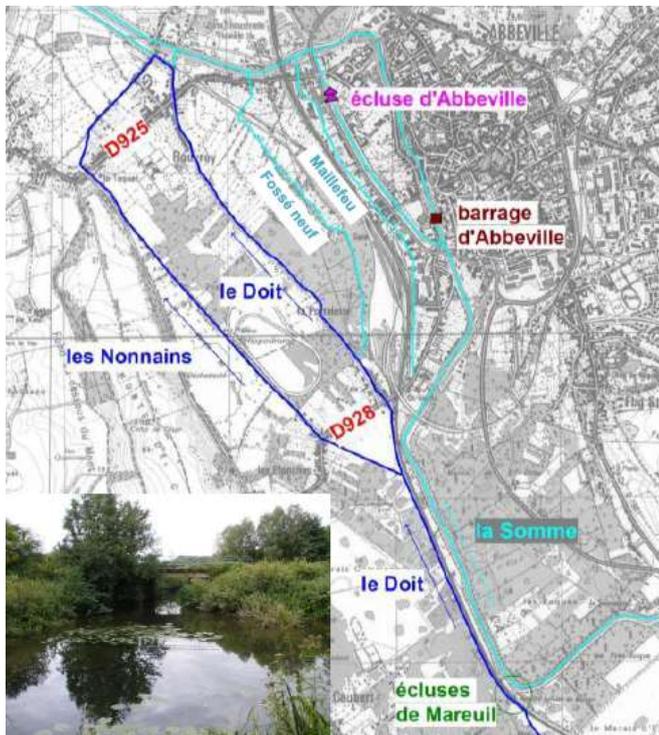
Une étude a été confiée au cabinet EGIS EAU pour rendre au cours d'eau sa capacité d'écoulement en temps de crue. Pour cela deux tronçons ont été identifiés :

- Le long de l'espace Voltaire (ex- COMAP)
- Le long du dépôt bus, sur le parking de la gare.

Dans ce cadre, un état des lieux et un diagnostic ont été réalisés. La phase avant-projet a été validée en 2013, proposant une modification des tracés actuels du Maillefeu ainsi qu'un chiffrage du coût des travaux. Un avenant au marché a été signé afin d'inclure la traversée de la chaussée de Rouvroy jusqu'à l'exutoire de la Somme.

Les études se poursuivront sur 2014.

Mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Doit et des Nonnains :



Une mission a été confiée au cabinet ARTELIA portant sur une étude de maîtrise d'œuvre en vue de la restructuration de deux cours d'eau orphelins : le Doit et les Nonnains. Le dossier PRO a été validé et les dossiers réglementaires établis. Il s'agit d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'un dossier préalable à l'enquête publique pour la déclaration d'intérêt général (DIG). Ces cours d'eau ne possédant pas de maîtrise d'ouvrage publique, le dossier de DIG permettront à la CCA de devenir compétente et ainsi d'effectuer des travaux de reprofilage ayant pour but d'améliorer les écoulements en crue et d'améliorer localement l'état écologique du cours d'eau.

Les dossiers réglementaires seront envoyés pour instruction à la DDTM en 2014.

Création d'un parcours sportif de plein air

Suite à l'étude du milieu golfique réalisée en septembre 2012 par la Fédération Française de Golf, la CCA et le Lycée Agricole ont choisi de passer une convention cadre pour la réalisation des aménagements paysagers du parcours sportif de plein air. Celui-ci comprendra un parcours de golf compact urbain ainsi que la création d'une boucle de randonnée. Afin d'optimiser les aménagements esquissés par la FFG, la CCA a choisi de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. Un architecte de golf sera ainsi missionné en 2014.



L'Espace Multimédia

L'espace multimédia, situé 2 rue des Capucins à Abbeville, accueille le public désirant consulter internet, utiliser les outils de bureautique, ou suivre un atelier d'initiation.

☎ 03.22.20.34.32

✉ espace-multimedia.abb@orange.fr

Le service est gratuit, ouvert à tous, de préférence sur rendez-vous.

Tout nouvel utilisateur doit au préalable remplir une fiche d'inscription et présenter une pièce d'identité. Il doit par ailleurs prendre connaissance du règlement intérieur et s'engager à le respecter. Une autorisation parentale est demandée pour les personnes mineures désirant s'inscrire, et la présence d'un adulte responsable est requise au premier rendez-vous.

Le chéquier Initia'TIC de la Région

Depuis 1999, la Région Picardie anime et finance « Picardie en Ligne », le dispositif régional des salles d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation des Technologies d'Information et de Communication (TIC). C'est un réseau de plus de 150 points d'accès gratuits au Web et des formations aux nouveaux usages multimédias, à destination de tous les publics, sans condition d'âge.

La création d'un carnet d'initiation dénommé « initia'TIC », dispensé dans tous les espaces Picardie en Ligne, garantit à tous les Picards une qualité des contenus d'initiation identique en tout point du territoire régional.

C'est l'assurance pour chacun de savoir utiliser internet, l'informatique et le numérique dans son environnement personnel et professionnel.

Le carnet Initia'TIC est accessible à tous, et en particulier aux grands débutants qui connaissent mal –voire pas du tout- l'ordinateur et son univers.

En 10 modules et une moyenne de 25 heures de découverte, les notions essentielles de l'informatique et d'internet sont abordées.

- Notions de bases
- Fichiers
- Supports et périphériques
- Internet
- Téléchargement & Installation
- Bureautique – Tableur
- Communication
- Sécurité & Prévention
- Logiciels Libres

Depuis décembre 2011, l'Espace Multimédia est labellisé (déclaré d'utilité tout public). Cette charte est cosignée, d'une part par le ministre chargé des technologies de l'information et de la communication ou son représentant, d'autre part par la collectivité territoriale soit la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

Mises à disposition de matériels :

- Mise à disposition d'un scanner pour document, photos, négatifs, diapositives.
- Manipulation d'une tablette
- Manipulation d'une liseuse électronique
- Appareils photo numériques (compact ou bridge)
- Possibilité de faire de l'acquisition vidéo (transfert des cassettes VHS sur format informatique (DVD, disque dur externe...)

BILAN 2013

28 ateliers ont été organisés de janvier à décembre 2013 (plus de 615 heures d'ateliers)

↳ 87 personnes ont assisté aux ateliers d'initiation informatique pour grands débutants

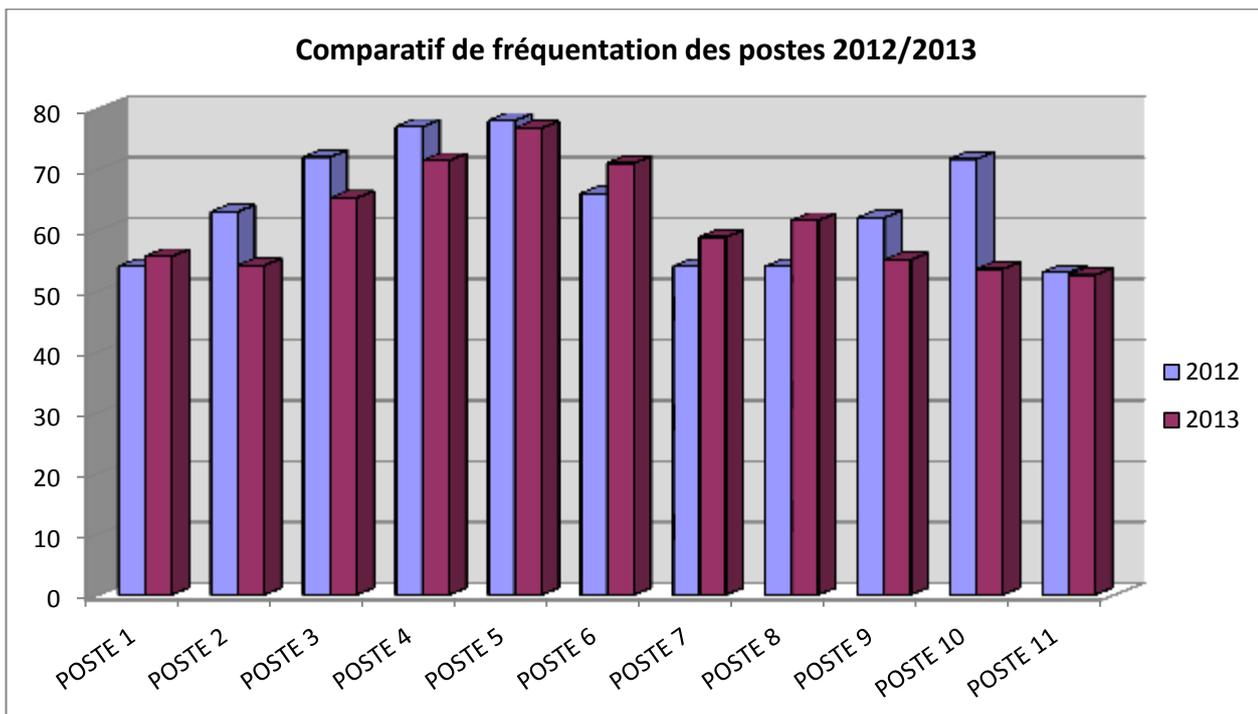
↳ 57 personnes se sont jointes aux groupes d'initiation à Internet

↳ 42 personnes ont suivi les ateliers « photo numérique »

↳ 12 personnes ont participé à un atelier « traitement de texte » (sur Word de Microsoft)

Avec la sortie du nouveau système d'exploitation de Microsoft « Windows 8 », une douzaine de personnes sont venues se familiariser avec cette nouvelle méthode de gestion d'un ordinateur personnel .

212 nouvelles inscriptions ont été enregistrées durant l'année 2013 contre 218 pour 2012 ce qui reste un chiffre stable et montre l'utilité de l'Espace Multimedia.

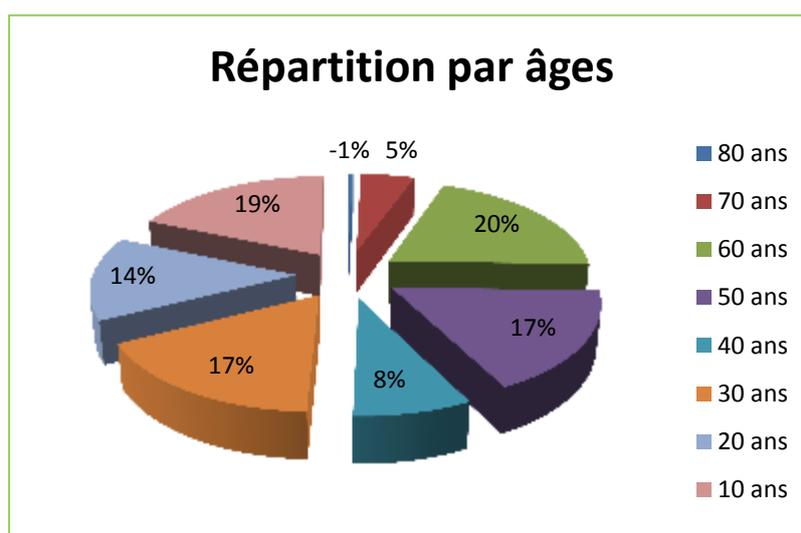


REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES USAGERS

ANNEES	ABBEVILLE	CCA HORS ABBEVILLE	HORS CCA
2010	143	28	46
2011	107	18	52
2012	169	10	39
2013	158	14	40
TOTAL EN %	70,02	8,50	21,48

Répartition par âges

Tranches	80 ans	70 ans	60 ans	50 ans	40 ans	30 ans	20 ans	10 ans
Nombre en pourcentage	0,5	5	20	17	8	17	14	18,5



Les travaux :

Pendant la fermeture de l'Espace Multimedia, quelques des travaux de rénovation ont été réalisés. Ils ont été très appréciés par les usagers.

Avant :



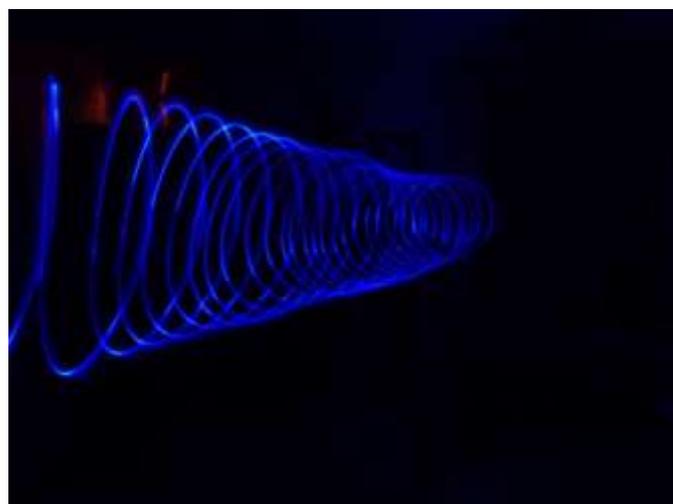
Après



Organisation d'un atelier photo avec un groupe d'enfants (6 à 10 ans) des Accueils de Loisirs du centre de Picardie.

Sur deux séances de deux heures, les enfants ont pu manipuler des appareils photos numériques, pour la première fois pour certains.

Ils ont participé à tour de rôle à la prise de vue en « lightpainting ».



Exemple de travail réalisé avec un groupe d'adulte sur le trucage de photo (incrustation de texte)



Atelier « prises de vues » avec un autre groupe durant les travaux de démolition de l'église Saint Jacques



L'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de l'Abbevillois a réalisé un rapport annuel pour 2013
à consulter sur le site : www.cc-abbevillois.fr

Le portage de repas à domicile



Le service s'adresse à toute personne de plus de 60 ans, et sans limite d'âge pour celle atteinte d'un handicap. La moyenne d'âge des bénéficiaires du service s'élève à 80 ans.

Les repas peuvent être livrés du lundi au dimanche, en liaison froide.

Le repas se compose d'une entrée, d'un plat principal, d'un laitage et d'un dessert. Il est complété systématiquement par un potage et accompagné d'un petit pain.

Chaque plat est mis dans une barquette munie d'une étiquette indiquant le jour concerné et la date limite de consommation.

L'étiquette noircit lorsque le plat réchauffe ou lorsqu'il n'est plus consommable.

Un dossier peut être constitué à tout moment auprès de chaque mairie, des CCAS ou de la Communauté de Communes.

Au total ce sont 89 152 repas qui ont été distribués en 2013.

Ventilation des usagers par commune en 2013

Abbeville	271	84,56 %
Bellancourt	3	1 %
Bray-les-Mareuil	0	-
Cambron	7	2,35 %
Caours-L'Heure	5	1,68 %
Drucat - Le Plessiel	1	0,34 %
Eaucourt-sur-Somme	2	0,67 %

Epagne-Epagnette	7	2,35 %
Grand-Laviers	4	1,34 %
Mareuil-Caubert	7	2,35 %
Neufmoulin	3	1,01 %
Vauchelles	3	1,01 %
Yonval	4	1,34 %

Les tarifs en vigueur par personne en 2013		quotient ≤ 642 €	de 643 € à 1 040 €	de 1 041 € à 1 500 €	Quotient ≥ 1 501 €
		3,10 €	4,65 €	6,20 €	7,75 €
Ventilation des usagers par quotient	TOTAL 298	174	69	28	27
		61.36 %	23.32 %	7,86 %	7,46 %
Nombre de repas servis/mois		4 471	1 699	573	544

Le portage de livres à domicile

En partenariat avec la bibliothèque d'Abbeville, les bénéficiaires du portage de repas à domicile peuvent recevoir une fois par mois, une sacoche personnalisée contenant quatre documents sélectionnés spécialement à leur attention (livre, essais, magazines, CD...). Une quarantaine de personnes bénéficient de ce nouveau service.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif



232 contrôles de l'existant ont été réalisés dans les communes d'EPAGNE-EPAGNETTE et BELLANCOURT. Ces contrôles ont fait l'objet de l'application d'une redevance (80€ par logement).

52 contrôles de l'existant dans le cadre d'une vente immobilière ont été réalisés sur le territoire. Ces contrôles ont fait l'objet de l'application d'une redevance (140€ par logement)

27 demandes d'autorisation d'installation d'assainissement non collectif ont été reçues et ont fait l'objet d'un contrôle de conception. Ces contrôles ont fait l'objet de l'application d'une redevance (120€ par logement créé ou acquis après le 1er janvier 2011 ou 100€ dans le cadre des réhabilitations)

77 sanctions financières ont été appliquées à l'encontre des propriétaires n'ayant pas répondu à leurs obligations. (Refus de contrôle, travaux de mise en conformité non réalisés etc...)

L'année 2013 fût également marquée par l'adoption d'un nouveau règlement de service, téléchargeable sur le site [cc- abbeyillois.fr](http://cc-abbeyillois.fr)

Le Transport



La société KEOLIS a réalisé un rapport annuel pour 2013,
à consulter sur le site : www.cc-abbevillois.fr

La Communauté de Communes prend en charge le TRANSPORT DES ÉLÈVES vers les équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs du territoire de la communauté, durant le temps scolaire.

Au cours de l'année 2013, les trajets vers le centre de natation ont représenté la plus forte demande : Abbeville (388 trajets aller-retour ont été réalisés pour emmener les élèves des différentes écoles vers le centre de natation), Cambron (28 trajets aller-retour), Bellancourt et Neufmoulin (respectivement 23 trajets aller-retour), Eaucourt et Vauchelles (12 trajets aller-retour chacune) et Drucat (10 trajets aller-retour chacune).

D'autres transports plus ponctuels ont eu lieu pour emmener les élèves vers le musée, le cinéma, le théâtre, l'espace culturel Saint-André, la Bibliothèque, le collège Ponthieu...

Les besoins les plus fréquents ont été émis par les écoles de Vauchelles (15 trajets A/R), Drucat (13 trajets A/R), Cambron (11 trajets A/R), Caours et Neufmoulin (8 trajets A/R), Eaucourt et Mareuil (7 trajets A/R).

Les écoles de Epagne et Bellancourt sont celles qui ont sollicité le moins de trajets (respectivement 3 et 5 demandes).

Par ailleurs, la Communauté de Communes a pris en charge les déplacements des écoles de la ville vers le cinéma à l'occasion des séances offertes aux élèves dans le cadre des fêtes de Noël (29 trajets aller-retour).



Les grands projets

La restructuration de la halle Sernam

L'opération débutée le 5 juillet 2012 se poursuit et devrait être achevée à l'automne 2014.



LA CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION

Le CRA 2008-2013 de l'Agglomération Abbevilloise

- avenant n° 2-

Maitrise d'Ouvrage	CRA 2007-2013 Potentiel 2 858 419 €	Montant de la subvention		Consommé	Coût HT de l'opération	Taux de la Subvention
		demandé CRA 19/03/2010	Arrêté subvention			
ABBEVILLE	Restructuration du centre ville 2ème tranche chaussée du Bois-Parvis des Ursulines	326 676 €	326 676 €	326 676 €	1 711 779,00 €	
ABBEVILLE	Aménagement de la place du grand marché (dernière tranche)	600 000 €	451 578 €	451 578 €	1 128 945,00 €	40%
ABBEVILLE	Liaisons inter-quartiers (pont de la femme nue et Pont d'Hocquet)	75 251 €	149 605 €	149 605 €	498 686,00 €	30%
ABBEVILLE	Aménagement de la place du champ de Mars	462 000 €	462 000,00 €	293 769,06 €	1 540 000,00 €	30%
ABBEVILLE	Liaisons inter-quartiers (Espérance)	50 167 €	50 167 €	49 447,19 €	115 321,00 €	50%
ABBEVILLE	Valorisation du quartier des Provinces	148 907 €	148 907 €	148 907 €	372 267,00 €	40%
ABBEVILLE	Aménagement d'aires de jeux phase 1 Menchecourt	21 527 €	21 527 €	21 527 €	53 818,00 €	40%
ABBEVILLE	Aménagement d'aires de jeux phase 2 Provinces	45 362 €	40 134 €	40 134 €	100 334,00 €	40%
ABBEVILLE	Aménagement de l'entrée de ville Ouest chaussée de Rouvroy	0 €	148 422 €	0 €	2 326 086,00 €	6,3%
CCA	Requalification des espaces publics liés à la friche Tereos	800 000 €	0 €	0 €	2 000 000,00 €	10,60%
CCA	Restructuration de la place d'Argos (liée aux centres de natation et d'hébergement)	0 €	206 874 €	0 €	2 200 000,00 €	9,40%
CCA	Aménagement de la Friche Margot (livraison douce, parking gare)	328 529 €	328 529 €	0 €	474 000,00 €	55%
ODA	22 logements rue J.Menesson	0 €	104 000 €	104 000 €		
ODA	18 logements rue des Argillières	0 €	54 000 €	54 000 €		
ODA	Rehab 44 logements Nestor Letellier	0 €	44 000 €	44 000 €		
ODA	18 logements place Saint Jacques	0 €	54 000 €	0 €		
ODA	Rue de la Chapelle 35 logements locatifs	0 €	93 000 €	0 €		
ODA	5 PLSA La Chapelle	0 €	65 000 €	0 €		
ODA	Maison relais	0 €	110 000 €	0 €		
TOTAL		2 858 419,00 €	2 858 419,00 €	1 683 643,25 €	12 521 236,00 €	

LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT

Le projet de territoire est consultable
sur le site : www.cc-abbevillois.fr

***LES IMPLICATIONS
DANS LES
ORGANISMES EXTERIEURS***

Les différents organismes extérieurs

Le Syndicat mixte du Pays et de Préfiguration du Parc naturel Régional de la Baie de Somme “ Baie de Somme 3 Vallées ”

Créé le 20 juin 2013, le syndicat mixte porte les compétences Scot, Préfiguration de PNR et Pays. Il est constitué d'un comité syndical regroupant 4 collèges :

- Région
- Département
- Communes
- EPCI

Les deux associations de Pays et de Préfiguration de Parc Naturel seront dissoutes en 2014. Mrs Dumont, Carpentier et Lefebvre représentent la CCA au comité syndical.

AMEVA

L'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme est effective depuis le 13 mai 2005. La CCA dispose de 5 délégués titulaires : Mme RINDEL, Mrs BOURGOIS, CARPENTIER, DUBOS, GERARD et de 5 suppléants : Mme CORNU-COULON, Mrs LEFEBVRE, HOLTZMANN, PONCHEL et HEDIN.

La compétence optionnelle du syndicat pour la réalisation des études de programmes pluri-annuels d'entretien, contrats de rivière, plans simples de gestion et autres programmes d'actions concertées a été adoptée le 25 octobre 2006.

Ameva réalise des études sur la rivière Maillefeu et sur le contournement d'Abbeville suite aux inondations de 2001.

Cotisation 2013 : 3 690 €.

SOMME NUMERIQUE

Somme Numérique est un syndicat mixte en charge du développement des réseaux de communication.

Daniel CARPENTIER et Luc LHEUREUX siègent au Conseil Syndical.

Daniel CARPENTIER en est également Vice-Président.

Cotisation 2013 : 16 043 €

La Maison de l'Emploi et de la Formation de la Picardie Maritime

Les statuts de la Maison de l'Emploi ont été adoptés par la Communauté de Communes de l'Abbevillois le 10 juillet 2006.

Ses missions se détaillent ainsi :

- observer, analyser, anticiper et adapter au territoire les besoins en emploi et formation
- faciliter l'accès et le retour à l'emploi
- développer et renforcer les services offerts pour la création et la reprise d'entreprises

Roselyne PECQUERY, Claude HEDIN et Luc LHEUREUX en sont les représentants.

La Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Picardie Maritime

La CCA est adhérente à cette structure depuis sa création en 2000 et verse une cotisation de 0.80 € par habitant.

Roselyne PECQUERY, Claude HEDIN et Luc LHEUREUX siègent au Conseil d'Administration.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi à l'échelle de la Picardie Maritime

Le PLIE à l'échelle de l'arrondissement a été prolongé depuis le 1^{er} juin 2010. Pour cette action, le versement d'une cotisation de 0.80 € par habitant et par an est effectué auprès de la Mission Locale de la Picardie Maritime. Roselyne PECQUERY a été élue déléguée.

Compétences pour l'Entreprise

Luc LHEUREUX est le représentant de la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

SOMME INITIATIVE

Cette association est dédiée au soutien des petits créateurs. La Communauté de Communes de l'Abbevillois verse une subvention annuelle de 10 000 € pour alimenter le fonds d'aide.

Festival de l'Oiseau

La Communauté de Communes de l'Abbevillois est représentée au sein de l'association par Evelyne HAZARD.

Participation : 10 000 €

Jury des Villages Fleuris

Evelyne Hazard participe au jury constitué pour les communautés de l'Abbevillois et d'Amiens Métropole.

Neufmoulin a reçu les Félicitations du jury dans la catégorie de plus de 300 habitants du Palmarès départemental 2013.

SDIS

(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Claude HEDIN est membre du Conseil d'Administration.

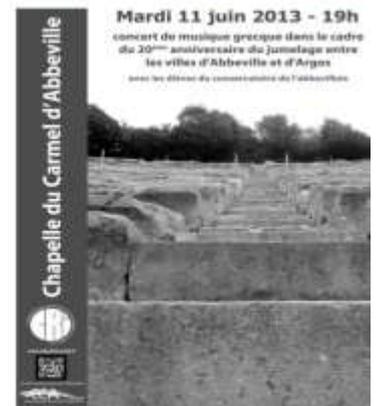
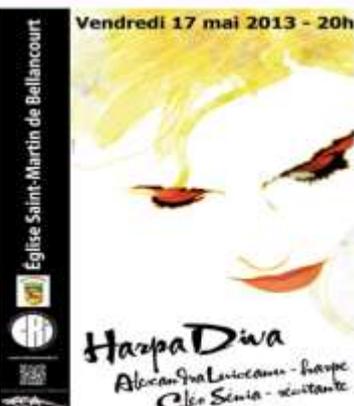
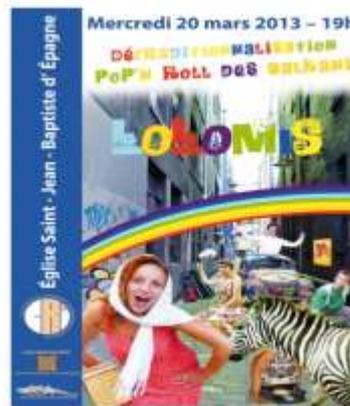
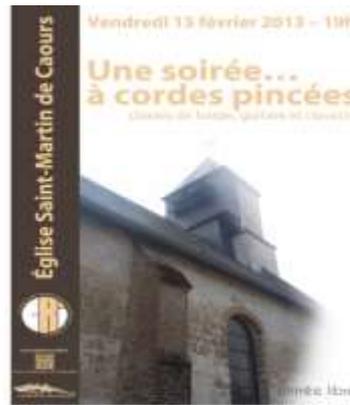
SYNER OUEST

Pascal LEFEBVRE est le représentant de la Communauté de Communes de l'Abbevillois à l'association.

Cotisation 2013 : 170 €

LA COMMUNICATION

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal





Ici, la Communauté de Communes de l'Abbevillois
construira votre nouveau
Conservatoire de musique et de danse

début des travaux : 1^{er} semestre 2013

Portes ouvertes le mercredi 19 juin 2013

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Abbevillois
Musique et Danse

Rencontres du mercredi 26 juin 2013
ou mercredi 10 juillet 2013
Nouvelles inscriptions à partir du 27 août 2013

documents d'inscription téléchargeables sur le site
www.laboratoire21.fr
ou à retirer au secrétariat
Inscriptions au 03 22 24 91 128
ou courriel : abbeville@ccabbevillois.org

Saison **MUSICALE**
2013-2014

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de l'Abbevillois
Musique et Danse

Vendredi 4 octobre 2013 - 20h
Chapelle du Carmel d'Abbeville

vincent lequand - pierre oaded - bruno rudel

concert

Dimanche 13 octobre 2013 - 16h
Chapelle du Carmel d'Abbeville

Les Lunaisiens

Cécile Lully - soprano
Jean-François Novelli - ténor
Arnoud Marzanti - baryton
Daniel Isari - piano

vendredi 22 novembre 2013
Théâtre municipal d'Abbeville - 19h

Les élèves du CRI s'engagent
pour UNICEF

unicef

Dimanche 1^{er} décembre 2013 - 16h
Eglise St-Fuscien de Grand Laviers

Rituel de femmes

Das Frauen

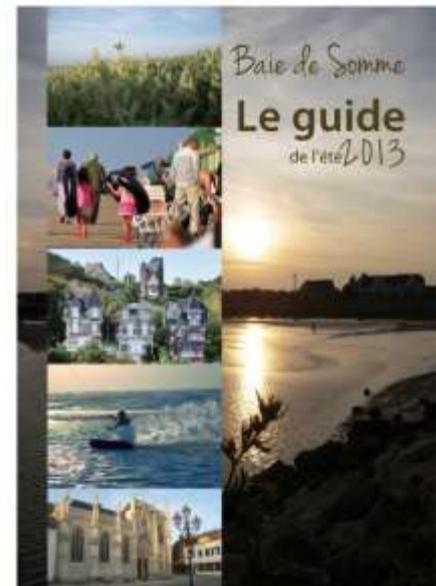
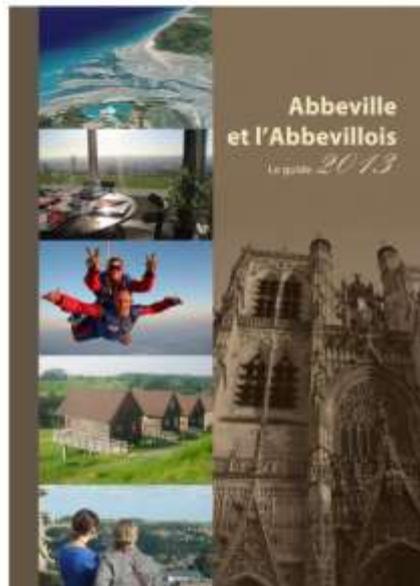
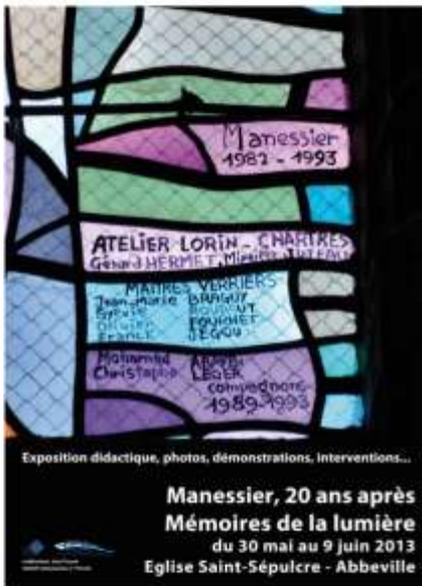
Regina Le May - chant lyrique et Bible contemporaine
Thomas David Weidner - piano

Dimanche 15 décembre 2013 - 15h30
Salle polyvalente de Bellancourt

PINK FLOYD - A TOM HEART MOTHEI
UN PROJET DE SIMON CHAMOUXEL ET LUC HERBAUT

ANNE VERVELLE RACORTE... PINK FLOYD
Conférence illustrée d'exemples musicaux

L'Office de Tourisme



Les portes de la **Baie de Somme** **CAMPING** **bienvenue / welcome**



Au Domaine du Val, le tri se fait aussi!
On the Domaine du Val, we also sort waste!
Ook op de Domaine du Val wordt er gesorteerd!

Les plastiques, métaux et papiers
Plastics, metals and paper
Plastic, metaal en papier

Le verre
Glass
Glas

Le reste
Others
Restafval

CCA
Communauté de Communes de l'Estuaire

Bienvenue au Camping

Les Portes de la Baie de Somme

Welcome to the campsite "Les Portes de la Baie de Somme" - Welkom op Camping Les Portes de la Baie de Somme

tél (0033)03.22.31.62.37 www.camping-lesportesdelabaisedesomme.com

Ouverture du camping : 1er avril - 30 septembre - Opened: from April 1st to September 30th - De camping is geopend van 1 april tot 30 september.

juillet / août : réception ouverte de 8h à 11h et de 17h à 20h30 - July / August reception closed from 11am to 12am and from 1pm to 8.30pm - Juli / augustus receptie gesloten van 11:00 uur tot 12:00 uur en van 17:00 tot 20:30 uur

Avril / mai / juin / septembre : réception ouverte de 8h30 à 0h30 et de 19h30 à 20h30 - April / May / June / September : reception closed from 8.30am and from 7.30pm to 8.30pm - April / mei / juni / september : receptie gesloten van 8:30 tot 00:30 uur en van 19:30 tot 20:30 uur

Tarifs / Tariffs / Prijlijst

Tarifs tente, caravane, camping-car pour une nuit

Tarifs for a tent, caravan, camper van for one night / Tarieven per nacht voor tent, caravan, camper:

Adulte / Adult / Volwassenen	3,50€
Enfant (2 à 7 ans) / Child (from 2 to 7 yrs.) / Kinderen (2 tot 7 jaar)	1,75€
Emplacement / Camping pitch / Standplaats	2,30€
Véhicule motorisé / Motor vehicle / Gemotoriseerd voertuig	2,30€
Electricité / Electricity / Elektriciteit	2,90€
Animal domestique / Pets / Huisdieren	1,50€

12 places - 60kg - maximum de personnes : de 1900 et 1 caravane - maximum de personnes : de 2000 maximum de personnes

1 espace de 1900 lit et 60kg maximum de personnes - maximum de personnes : de 1900 et 1 caravane - maximum de personnes : de 2000 maximum de personnes

12 plaatsen - 60kg - maximum van personen : van 1900 en 1 caravan - maximum van personen : van 2000 maximum van personen

Location mobile-home / Mobile home rental / Stacaravanverhuur

juillet / août :	350€ /semaine ou 75€/nuit (2 nuits minimum)
July / August :	300€ /week or 75€/night (2 nights minimum)
Juli / augustus :	€350 per week of €75 per night (minimum 2 nachten)
Avril, mai, juin, septembre :	300€ /semaine ou 55€/nuit (2 nuits minimum)
April, May, June and September :	200€ /week or 55€/night (2 nights minimum)
April / mei / juni / september :	€200 per week of €55 per night (minimum 2 nachten)

12 places - 60kg - maximum de personnes : de 1900 et 1 caravane - maximum de personnes : de 2000 maximum de personnes

12 plaatsen - 60kg - maximum van personen : van 1900 en 1 caravan - maximum van personen : van 2000 maximum van personen

Taxe de séjour de 0,20€ /personne/ nuit

Tourist tax 0.20€ /person/ night - Toeristenbelasting 0,20 p.p. per nacht

Toute l'équipe du camping vous souhaite un agréable séjour !
The whole campsite's team wishes you a pleasant stay!
Het hele campingteam wenst u een prettige vakantie!

Extraits du règlement intérieur du camping

Extracts from the campsite's rules / Uittreksel huisregels van de camping:

Camping-cars, gardes les emplacements qui vous sont réservés.

Camper vans: don't move, stay on the appropriate areas.

Camperbestrijders, blij op de plaatsen voor u gereserveerde plaatsen.

Visiteurs, laissez votre véhicule à l'extérieur. Visites interdites après 22h.

Visitors: let your vehicles outside. Visits are forbidden after 10pm.

Bezoekers, u wordt verzocht uw voertuig buiten de camping te laten. Na 22 uur zijn geen bezoekers meer toegestaan.

Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse et ne pas être laissés seuls dans le camping.

Keep your pets on a leash, don't leave them on their own in the campsite.

U wordt verzocht uw huisdieren aan de lijn te houden, en niet alleen op de camping achter te laten.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol survenant dans l'enceinte du camping.

The campsite declines all responsibility in case of accident or robbery occurring within the campsite.

De directie kan niet verantwoordelijk gesteld worden bij ongeval of diefstal op het kampeerterrein.

Merci de respecter le silence entre 22h et 8h.

Silence should be observed between 10pm and 8am.

Verkeer verboden tussen 22.00 en 8.00 uur.

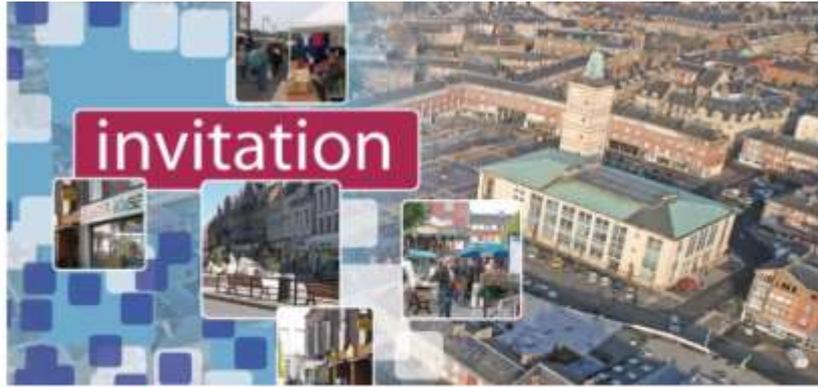
Circulation interdite entre 22h et 8h.

Traffic forbidden from 10pm to 8am.

Tussen 22 uur en 8 uur moet het volledig stil zijn.



Divers



Nicolas Dumont,
président de la Communauté de Communes de l'Abbeillois
maire d'Abbeville
premier vice-président du Conseil régional de Picardie

a le plaisir de vous convier le vendredi 12 octobre 2012 à 17h
à l'inauguration du SAEIV
(service d'aide et d'exploitation du réseau et d'information des voyageurs)
mis en place sur le réseau BAAG
(réseau de bus de la Communauté de Communes de l'Abbeillois).

Le rendez-vous est prévu à l'arrêt de bus situé à la gare d'Abbeville.

RSVP : 03 22 24 05 68 - contact@cc-abbeillois.fr

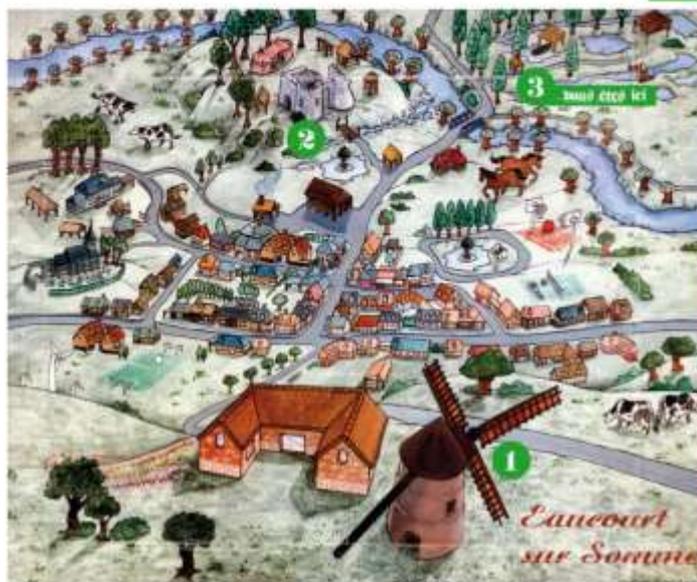


à la une

date	heure	direction	arrêts	durée
06h30	07h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
07h00	07h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
07h30	08h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
08h00	08h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
08h30	09h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
09h00	09h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
09h30	10h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
10h00	10h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
10h30	11h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
11h00	11h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
11h30	12h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
12h00	12h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
12h30	13h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
13h00	13h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
13h30	14h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
14h00	14h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
14h30	15h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
15h00	15h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
15h30	16h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
16h00	16h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
16h30	17h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
17h00	17h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
17h30	18h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
18h00	18h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
18h30	19h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
19h00	19h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
19h30	20h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
20h00	20h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
20h30	21h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
21h00	21h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
21h30	22h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
22h00	22h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
22h30	23h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
23h00	23h30	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min
23h30	24h00	Abbeville - Arras	Abbeville, Arras	30 min



Petite histoire de la zone des rouissoirs



Vous entrez dans la zone des rouissoirs qui fut pour beaucoup d'Eaucourtois leur lieu de travail.



Le lin et le chanvre cultivés sur le plateau étaient rouis avant d'être livrés aux usines Saint Frères implantées à Pont-Rémy, bourg voisin.

Le rouissage consiste à immerger dans l'eau la plante pour en isoler les fibres textiles.

Le rouissage a pu se faire également en étendant la plante sur les prés, profitant simplement de l'humidité de l'air, quand le trempage dans l'eau fut interdit.



1 - moulin.
2 - château.
3 - rouissoirs



Petite histoire du lin



Avec 1 ha de lin on fabrique

500 jupes	200 costumes
50 draps	200 nappes
300 m ² de tissu mural	225 sacs postaux
700 kg d'aliment pour bétail	150 l d'huile de lin
170 m ² de panneaux agglomérés	



Les plus anciennes traces du lin remontent à 8000 ans avant J.C.

En Gaule, le lin était cultivé bien avant l'invasion romaine.

Il y avait des ateliers de tissage ainsi que des fabriques de vêtements à Lyon, Tournai, Metz et Arles.

Charlemagne appréciait l'étoffe de lin : «que l'on donne aux femmes qui servent dans nos maisons de la laine et du lin, qu'elles fissent des habits et des chemises, que nos fermiers nous les apportent...».



Puis voilà la célèbre tapisserie de la reine Mathilde au XI^{ème} siècle, épouse de Guillaume le Conquérant : la tapisserie de Bayeux. Il s'agit d'une étroite et longue bande de lin.



Sous la renaissance les manufactures de lin allaient se développer considérablement. L'invention du rouet allait améliorer les conditions de travail des fileuses.

Pendant tout le XVIII^{ème} siècle le lin fut roi en France.

Plus de 4 millions de paysans vivaient de sa culture sur une superficie de 500 000 ha.



LES MOYENS HUMAINS

Brigitte LEVASTRE : Directrice Générale des Services	
Administration Générale	BANAS Thierry : Comptabilité / Paie
	DELARIVE Viviane : classement, archivage
	LEBEL Céline : Marchés publics, et gestion de dossiers spécifiques
	LECUC Valérie : Comptabilité dépenses - recettes, suivi des subventions, CNAS, Mutuelle, arrêts maladie
	PAILLIER Cathy : Gestion des carrières, formations, médecine préventive, contrôle de légalité, téléphonie, transport, sentiers de randonnée, inscriptions à l'école des Beaux-Arts, espace multimédia/Picardie en Ligne, accès aux documents administratifs...
	TIRVEILLIOT Cathy : Accueil, secrétariat général, statistiques et contrats déchets ménagers, inscriptions portage de repas à domicile, secrétariat des commissions intercommunales de sécurité et d'accessibilité, demandes d'emploi, tenue des assemblées, médailles du travail...
Aménagement et Développement	COMONT Amélie : Chargée de mission urbanisme aménagement
	DHOOSCHE Raphaëlle : Chargée du développement économique
Service Public d'Assainissement Non Collectif	THIEBAUT Rudy : contrôleur
Communication	DUPRE Catherine : attachée de presse
	SMITH Christian : graphiste, webmaster
Espace Multimédia	VALIN Nadine : animatrice
Entretien du patrimoine Equipe polyvalente	MOUQUET Bruno FLAMENT Jean-Paul, MOUGENEL Eddy, ROGER Maxime
Ecole des Beaux-Arts	PETITPERRIN Jean-François : Directeur
	Equipe éducative : DELAYEN Isabelle, MANCAUX Anne, MIGEON Marie-Thérèse, PETITPERRIN Jean-François, ROGER Patrice, VIDAL Henri-Georges
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal	GARNIER Violette : Directrice
	Secrétariat : DHENIN Sarah, GUERET Claudette, MAHIEU Alexandra
	Régisseur : COURBOIS Franck
	Equipe éducative : AUGUSTE Pascal, BAILLEUL Brigitte, BESSAIH Sida, CHARBONNEL Simon, COROND Marie-Agnès, DIOT Hélène, DUME Georges, GHITTA Mihaïta, GILLET Anne-Lise, GILLET Marie-Luce, HERBAUT Luc, LE RAY-SAUTJEAU Angéline, LEVASSOR Adrien, LUICEANU Alexandra, MAILLOT Evelyne, MARNEFFE Amélie, MUSZYNSKI Alain, NEYENS Antoine, OUELD-KADDOUR EL HALLAOUI Nawal, PHILIPPE Bernard, PORQUET Jean-Baptiste, SEBASTIAN Maitane, TALPAERT Olivier, UNGUREANU Tudor, VERVELLE Anne, WILMOTTE Marie-Hélène.
Collecte des Déchets Ménagers, Déchetterie, Balayage des voies, Entretien des véhicules	ROGER Patrick : Responsable du service KOCH Bruno : Adjoint au responsable du service
	Collecte des déchets ménagers : BASTIEN Stéphane, BERTIN Sébastien, BILLET Jacques, BOUVIER Olivier, BUHANT Bruno, BUHANT Christian, CABROLIER Christophe, CAILLEUX Fabrice, CLABAUX Jean-Paul, COURBET Régis, COURTECUISSÉ Gilles, DAIRAINÉ Laurent, DAIRAINÉ Marc, DUBOIS Jimmy, DUHAUPAS Jean-Jacques, FONTAINE Philippe, HART Emmanuel, HEDIN Jean-Marie, HERBET Eric, JOSSE Mickaël, LARIVIERE Philippe, LEBRUN Gilles, LEFEBVRE Patrick, LION Thierry, LOISEL Jean-Yves, LOISEL Yves, PASCAL Jean-Baptiste, SAC EPEE Franck, SALLE Ludovic, WAMIN Guilain Contrat aidé : PETIT VINCENT / Emplois d'Avenir : KOCH Guillaume, OMER Gaëtan
	Balayages des voies : DAIRAINÉ Michel, LEVE David
	Entretien des véhicules : FOURQUEZ Mathias, OUTREBON Étienne, REMY Alain
Prévention des déchets	PAILLET Anna : Chargée de mission
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	LEFEVRE Alain : Directeur
	Secrétariat : HOLTZMANN Lucie, LAVOIX Daisy
	Coordinateurs : DOVERGNE Aurélien, LEFEVRE Aurore, LEKOUN-ROGER Sabrina
	Equipe d'animation permanente : BLANQUET Gisèle, CREVEL Julia, DALLERY Marc, HECQUET Alison, MANIER Michel, VACAVANT Aline
	Magasin : MAURIZOT Grégory Chauffeur : PINILO Bruno
Centre de Natation Communautaire	BUREAU Fabrice : Directeur HUSTACHE Christophe : Adjoint au Directeur
	Equipe éducative : BOURDON Bruno, COPIN François, COURTIN Christophe, DUBOIS Jérôme, HOUSSAYS Christelle, HUSTACHE Christophe, PELEMAN José, PELEMAN Josselin Contractuels à temps complet : CARUSO Adriano, CHAUDERLIER Nathalie, DUFRENE Pauline, MOUQUET Giovanni Contractuels vacataires : BELHACHEMI Hakim, DEVILLERS Yohan, SAINT-GEORGE Pierre, VASSEUR Marine
	Equipe technique : DHOOSCHE Thomas, GALAND Yohann, LEKOUN Farid
	Equipe d'entretien : BALI Isabelle, BEAUGER Chantal, COUPEL Catherine, LANGLET Laurent, PEUVREL Tatiana, VACHER Sylvie
	Equipe d'accueil : MAGNIER Andrée, MOUQUET Christelle Emploi d'avenir : BEGUE Emilie
Office de Tourisme de l'Abbevilleois	DELHAYE Aurélie : Directrice
	Accueil et promotion : DEPOILLY Julie, GOUIN Cindy, PRUVOT Caroline Contrats aidés : BRIET DE RAINVILLERS Nicolas, RAKOWSKI David, SCHNEIDER Karen
Portage de repas à domicile	PEUVREL Pascal : Responsable (mise à disposition ville d'Abbeville) DELACOURT Véronique : secrétariat
	Agents de portage : BORDES Christine, CHOPIN Raymonde, FLAUTRE Maryse, KOCH Corinne, POITRE Mauricette, ROGER Sonia
Entretien des locaux	HERPRECK Annie : Responsable Equipe d'entretien : CHRISTOPHE Rachel, OLEN Sandrine

Formations 2013

Formations de professionnalisation par le CNFPT :

19 sessions suivies par 17 agents soit 70 jours

Sauveteurs Secouristes du Travail - Formation initiale :

11 agents soit 22 jours

Sauveteurs Secouristes du Travail – Maintien et actualisation des compétences :

5 agents soit 5 jours

Sound Painting par Vincent lê Quang :

15 professeurs ont suivi la formation pour
46 heures au total

Informatique/Traitement de texte/ Excel ... (à l'espace multimédia) :

7 agents

Préparation Concours :

3 agents :

Attaché Principal

Attaché

adjoint technique de 1^{ère} classe

Formations d'intégration :

Catégorie A :

2 agents / 10 jours de formation / 60 heures suivies

Catégorie B :

1 agent / 5 jours de formation / 30 heures suivies

Catégorie C :

3 agents / 15 jours de formation / 30 heures suivies

Réussite aux Concours :

Professeur d'Enseignement Artistique : 4 agents (Simon CHARBONNEL / JB PORQUET / Evelyne MAILLOT / Nawal OUELD-KADDOUR)

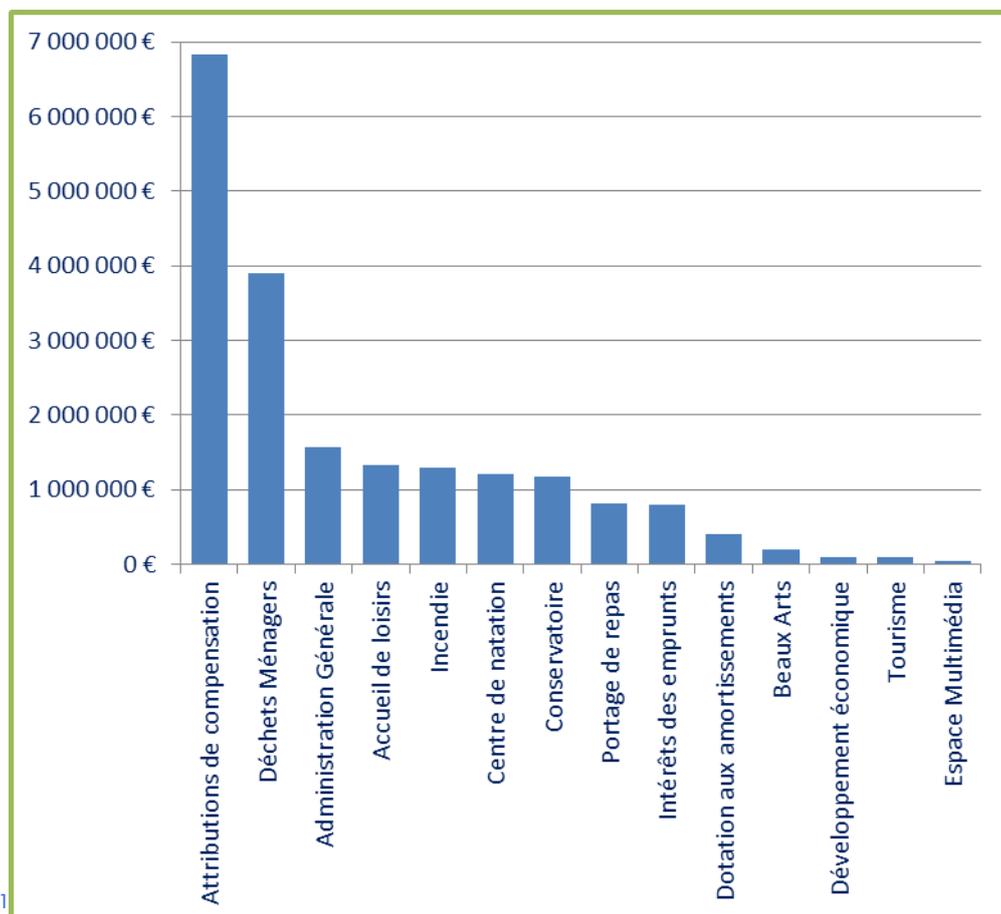
ANIMATEUR : Sabrina LEKOUN

***VENTILATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
POUR 2013***

Section de Fonctionnement – Budget principal

Dépenses par fonction

Attributions de compensation	6 829 865 €
Déchets Ménagers	3 908 773 €
Administration Générale	1 566 321 €
Accueil de loisirs	1 332 679 €
Incendie	1 301 260 €
Centre de natation	1 210 295 €
Conservatoire	1 172 706 €
Portage de repas	812 087 €
Intérêts des emprunts	798 899 €
Dotations aux amortissements	406 132 €
Beaux Arts	205 523 €
Développement économique	91 564 €
Tourisme	90 811 €
Espace Multimédia	37 291 €
Total *	19 764 206 €



* Total des dépenses hors subvention pour budgets annexes

Section d'Investissement – Budget Principal

Travaux centre de natation, halle Sernam, Conservatoire	10 109 792 €
Charges d'emprunt	804 830 €
Aide au développement économique	188 562 €
Acquisition des services	273 336 €
Etudes	57 635 €
Logiciels	3 168 €
Achat de terrain	4 609 €
Opérations d'ordre	117 €
Total	11 442 049 €



8 place du Général de Gaulle – 80100 Abbeville

☎ 03 22 24 05 68 – 📠 03 22 20 45 96

✉ contact@cc-abbeyillois.fr

www.cc-abbeyillois.fr